MON ENCRIER

PAR

JULES FOURNIER

Recueil posthume d'études et d'articles choisis, dont deux inédits.

PRÉFACE DE M. OLIVAR ASSELIN

Vol. Ier

Lettre ouverte au prince de Galles.—Adieux à nos vieux bureaux.—Mon encrier.—Une histoire du Ton-Kin.—Je les poursuis.—Chez M. L.-O. David.—La comète. — Franc-maçon ! — Notre députation. — Le "Gouverneur".—Paix à Dollard !—La faillite (?) du Nationalisme.—etc.

ÉDITEUR :
MADAME JULES FOURNIER
357, rue Lagauchetière (Est), MONTRÉAL

MIMXXII

THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY
Presented by
Caryn Johnston
and
John O'Connell

MON ENCRIER

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/monencrier00four

MON ENCRIER

PAR

JULES FOURNIER

Recueil posthume d'études et d'articles choisis, dont deux inédits.

PRÉFACE DE M. OLIVAR ASSELIN

Vol. Ier

Lettre ouverte au prince de Galles.—Adieux à nos vieux bureaux.—Mon encrier.—Une histoire du Ton-Kin.—Je les poursuis.—Chez M. L.-O. David.—La comète. — Franc-maçon ! — Notre députation. — Le "Gouverneur".—Paix à Dollard !—La faillite (?) du Nationalisme.—etc.

ÉDITEUR :
MADAME JULES FOURNIER
357, rue Lagauchetière (Est), MONTRÉAL

MCMXXII

Droits réservés

CANADA, 1922.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

L'éditeur est seul responsable de la composition de ce recueil. Se méfiant à bon droit de ses lumières et de son jugement en l'espèce, il a pris conseil, délibéré. C'est lui, cependant, qui a fait le choix définitif des œuvres qui lui semblaient les plus propres à perpétuer la mémoire de Jules Fournier. D'une façon générale, il croit pouvoir dire que parmi les œuvres déjà parues il a admis seulement celles qui, indépendamment du fond, présentaient des qualités de style supérieures, ou celles qui, sous une forme littéraire, présentaient de sérieuses qualités de fond. C'est à dessein qu'il a laissé de côté, par exemple, une étude pourtant assez approfondie sur la situation des Franco-Américains, parue au *Canada* en 1905 alors que Jules Fournier avait 21 ans, ainsi que des études sur l'immigration publiées au *Nationaliste* en 1906-07, sous le pseudonyme de Pierre Beaudry, et qui furent pourtant remarquées à cette époque. Sans être dépourvus de tout mérite littéraire, ces écrits, ou bien se ressentent trop de la hâte avec laquelle ils furent composés, ou bien n'offriraient plus assez d'intérêt pour le lecteur d'aujourd'hui : on ne les mentionne ici que pour mémoire.

L'objet du recueil étant surtout de donner une idée exacte des divers aspects du talent de l'auteur, on n'a cru devoir reproduire qu'en partie des œuvres relativement considérables, telles que les *Souvenirs de prison*, parus en octobre 1910, et une série de *Lettres de voyage* parues dans la *Patrie* au printemps de la même année.

La publication des deux études inachevées sur la *Langue française au Canada*, de M. Louvigny de Montigny, et sur la *Faillite (?) du Nationalisme*, a semblé à l'éditeur se motiver suffisamment par l'importance et l'actualité des sujets, et aussi par l'intérêt particulier qui s'attache à des travaux inédits de Jules Fournier.

Jules Fournier aurait cru indigne d'un journaliste militant de s'en tenir aux généralités ; à tort ou à raison, il croyait que la seule manière de faire pénétrer un enseignement dans les esprits est de l'extraire de faits concrets et actuels. Ce procédé l'obligea à mettre en cause beaucoup de personnes, quelquefois de manière fort désobligeante. Sachant quel fut son désintéressement et quels dons précieux et rares il apporta dans la pratique du journalisme, ceux à qui il s'en prit lui ont depuis longtemps pardonné : l'éditeur n'a pas cru devoir se montrer pour lui un censeur plus sévère qu'ils ne le seraient eux-mêmes aujourd'hui.

Dans un recueil de cette nature, il convient de

distinguer entre les notes de l'auteur et celles de l'éditeur. On a marqué cette distinction en employant pour les premières des caractères plus petits que pour les autres.

Le titre : *Mon encrier*, emprunté à l'une des pages du volume, a été suggéré par M. Olivar Asselin, qui a bien voulu assumer aussi la tâche ingrate de surveiller la composition typographique et de corriger les épreuves.

Sauf la réunion des écrits surtout politiques en un volume (le premier) et des écrits proprement littéraires en un autre volume, on a présenté les oeuvres dans leur ordre chronologique, pour permettre au lecteur de mieux suivre la marche de l'esprit brillant et éclectique que fut assurément Jules Fournier.

PRÉFACE

Né le 23 août 1884 (à Coteau-du-Lac), sorti du collège de Valleyfield en 1903 *après des études classiques incomplètes, reporter à la* Presse *en* 1903 *et en 1904, courriériste parlementaire, reporter politique et rédacteur au* Canada *de 1904 à 1908, rédacteur en chef du* Nationaliste *de 1908 à 1910, rédacteur au* Devoir *de janvier à mars 1910 et à la* Patrie *de mars 1910 à février 1911, Jules Fournier fondait au printemps de 1911 un hebdomadaire intitulé l'*Action, *qu'il publia jusqu'en 1916. Nommé cette année-là traducteur au Sénat, il mourait deux ans après. Sa vie aura donc tenu en trente-trois années et sa carrière de journaliste en treize. Il a écrit dans sa " Réplique à M. Charles ab der Halden":*

Nos gens — et je parle des plus passables, de ceux qui ont fait des études secondaires — ne savent pas lire. Ils ignorent tout des auteurs français contemporains. Les sept-huitièmes d'entre eux n'ont jamais lu deux pages de Victor Hugo et ignorent jusqu'au nom de Taine. Ils pourront, à l'occasion, acheter des ouvrages canadiens, mais qu'ils se garderont bien d'ouvrir, non parce qu'ils les jugeront inférieurs mais simplement parce qu'ils n'aiment pas à lire. Ils sont fort occupés par leurs affaires professionnelles; mais je vous demande si cette excuse, en votre pays, justifierait un homme de leur état de ne pas lire, durant toute une année, une seule page

de littérature. Ils n'ont pas de goût. Le sens des choses de l'esprit leur manque. Cela, tous les enfants de France le sucent avec le lait maternel, le respirent avec l'air: or, ce que vous acquérez à votre insu, nous ne pouvons le gagner que par des efforts réfléchis et acharnés. Non-seulement l'expression anglaise nous envahit, mais aussi l'esprit anglais. Nos Canadiens-Français parlent encore en français, ils pensent déjà en anglais. Ou, du moins, ils ne pensent plus en français. Nous n'avons plus la mentalité française. Nous tenons encore à la France — et beaucoup — par le cœur, mais presque plus par l'intelligence. Nous ne sommes pas encore des Anglais, nous ne sommes plus des Français.

Et dans la même " Réplique ", en parlant de nos écrivains :

Ne perdez pas de vue le côté difficile et pénible de leur situation. N'oubliez pas que seulement pour apprendre à écrire le français avec correction ils sont tenus à des efforts énormes. Songez que l'anglicisme est répandu partout comme un brouillard devant nos idées. Pensez que nous avons pour voisin un peuple de quatre-vingts millions d'hommes dont la civilisation ardemment positive, les conceptions toutes prosaïques et les préoccupations exclusivement matérielles sont la négation de l'idéal français, — un peuple d'une vie et d'une activité effrayantes, à cause de cela attirant comme un gouffre, et qui projette sur nous, jour et nuit, la monstrueuse fumée de ses usines ou l'ombre colossale de ses sky-scrapers. Rappelez-vous que même au Canada les deux-tiers des gens parlent l'anglais ; que, un peu par notre faute, beaucoup à cause de circonstances contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous sommes inférieurs à nos concitoyens d'autre origine sous le rapport de la richesse et sous le rapport de l'influence,— et que, malgré tout, nous subissons l'ambiance, nettement et fortement américaine. L'état d'écrivain chez nous n'a donc rien de très enviable. Le Canada est le paradis de l'homme d'affaires, c'est l'enfer de l'homme de lettres.

Dans sa première Lettre à M. Louvigny de Montigny, cherchant à démêler les causes du dépérissement que tous deux croient avoir constaté dans l'état de la langue française au Canada, il s'arrête tour à tour au climat qui nous "épaissit" et, durant une partie de l'année, nous isole ; à l'absence de tout service militaire, qui, en une couple de siècles, nous a conduits au débraillé physique, généralement accompagné de débraillé intellectuel et moral ; enfin, à des procédés d'enseignement qui selon lui éteignent en nous toute curiosité intellectuelle. Puis il conclut, sur le ton le plus pessimiste, à l'irrémédiabilité du mal.

Il suffira cependant de feuilleter rapidement ce recueil pour voir qu'on peut être né au Canada, avoir été élevé au Canada, n'avoir pas même eu l'incomparable avantage d'une formation classique achevée, et cependant acquérir en très peu d'années une maîtrise parfaite du français.

Je connus Fournier pour la première fois dans l'automne de 1903 à la Presse, *où je passai moi-même quelques semaines. Il écrivait alors comme la moyenne de nos reporters, et même, je crois, un peu plus mal. Je me rappelle avoir un jour réclamé son congé après avoir lu certaine histoire de jeune fille poitrinaire, racontée par lui dans un style encore pire que celui qui était de rigueur dans la maison. La Direction décida contre moi. Heureusement, d'autres circonstances ne tardèrent*

pas à tirer Fournier d'un milieu aussi peu propice au développement de la personnalité. Il se révéla plus tard que dès cette époque il avait constamment dans sa poche quelque chef-d'œuvre de la littérature classique française. Ceux qui l'ont connu savent que, dans sa tenue physique, il ne fut pas toujours exempt du défaut qu'il reprochait avec tant de raison à ses compatriotes : le laisser-aller. Ils savent également dans quelle mesure la passion de la lecture fut responsable de cette apparente anomalie. D'une distinction et d'une délicatesse naturelle peu communes chez un fils et petit-fils de paysans, il fit une fois figure de dandy. C'était à son premier départ pour l'Europe, en 1909. Vêtu d'un élégant complet havane fait chez le meilleur tailleur de la rue Saint-Jacques, chemise, cravate, chaussettes et bottines de même nuance, ce grand garçon au teint olivâtre, au regard " inoubliable ", faisait penser à un jeune attaché d'ambassade. Les livres, les revues, les journaux et les manuscrits eurent bientôt raison de la coupe impeccable de ses habits. Racine, La Bruyère, Pascal, Fontenelle, Voltaire, Rivarol, Veuillot, Taine (*dans sa* Philosophie de l'art *et ses* Voyages en Italie), *Anatole France, Jules Lemaître et Rémy de Gourmont, Girault-Duvivier* (*dans sa* Grammaire des Grammaires), *Stapfer et Ferdinand Brunot, ne le quittaient pas. Dans un pays où il commit lui-même l'erreur de dire que les études littéraires*

conduisent fatalement à la misère matérielle, il trouva moyen, en l'espace de quelques années et sans autres maîtres que ceux-là, tout en gagnant aisément — sinon largement — sa vie, et en fondant une famille, de meubler son cerveau, d'armer sa raison, de se faire un style souvent comparable à celui des meilleurs écrivains. Plus heureux que ces jeunes Canadiens dont il déplorait l'indifférence aux choses de l'esprit, il eut certainement, il ne peut pas ne pas avoir eu pour guider ses premiers pas, un de ces hommes de large compréhension comme il s'en trouve quelques-uns dans le personnel de nos écoles secondaires. Ses lectures ont fait le reste.

Dans son dernier numéro, la seule revue de " jeunesse " que possède le Canada français — une revue qui vise noblement à la formation d'une élite dans tous les domaines — publiait une critique sur " Quelques livres nouveaux " et un chapitre de " Bibliographie ". Sous cette rubrique comme sous ce titre il est question des mêmes livres, qui sont :

Semaine sociale du Canada. Deuxième session : Québec, 1921.

Coups d'ailes, poésies, par Jean Bruchési.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Notice historique et descriptive par Arthur Saint-Pierre.

La question ouvrière d'après les principes catholiques, par le R. P. Em. Georges, C. J. M. (Eudiste).

Contre le flot, pièce en trois actes, par Magali Michelet. primée au concours de l'*Action française.*

Nos doctrines classiques traditionelles, par Paul Ker, auteur de *En pénitence chez les Jésuites.*

Clotilde, légende historique en 3 actes et en vers, par Lucien Béranger.

Plans de sermons pour les fêtes de l'année. Tome I, de l'Avent à la Saint-Pierre. Par J. Millot.

Cette simple énumération se passe, je crois, de tout commentaire. Si Fournier s'était nourri de cette pâture, il ne fût sans doute pas devenu meilleur citoyen et il est probable qu'il serait resté reporter de noces d'or et de bénédictions de cloches. Parce qu'il aima la lecture et qu'au surplus il sut lire, il a écrit Paix à Dollard, M. Louis-Joseph Tarte et la prise de Scutari, Mon encrier, Un grand explorateur, La Comète, *et dix autres petits chefs-d'œuvre. Il n'était pas anticlérical ; je doute même qu'il fût, au sens doctrinaire du terme, un libéral : on sera assez nettement fixé là-dessus par ses articles intitulés* Religions et religion *et* Franc-Maçon. *Il n'était pas fermé au sentiment national : toute son œuvre témoigne au contraire qu'un patriotisme ardent le consumait. Mais il ne croyait pas que sur aucun sujet — religieux ou autre — on pût arriver à la plénitude de la connaissance par l'emmagasinage de raclures pieuses ou patriotiques qui eussent mis hors d'eux-mêmes d'Aurevilly, Hello, Huysmans, Brunetière, Léon Bloy, Charles Morice.*

Si Fournier fut surtout un homme de lettres, il n'en joua pas moins à certain moment un rôle politique considérable. Depuis la fondation du Nationaliste *jusqu'à l'apparition du* Devoir, *il fut, avec*

moi et de temps à autre Armand Lavergne, le seul écrivain d'attaque du groupe Bourassa. Il était, comme rédacteur au Canada, *sur le chemin des faveurs ministérielles et des succès électoraux, quand, dans les premiers mois de 1908, il vint spontanément, au maigre salaire de vingt dollars par semaine, me relever à ce poste de directeur du* Nationaliste *dont la fonction obligée était de lutter à la fois contre un personnel politique de forbans et une magistrature politicienne, assoiffée de prostitution. A ma suite et pour ma défense, il fit de la prison. Il n'aima jamais l'argent, les jouissances matérielles. D'avance il se savait exclu des triomphes démocratiques par l'étendue de sa culture et l'indépendance de son esprit. Contrairement à d'autres—hommes parfaitement sincères d'ailleurs—qui n'entendaient le service du nationalisme qu'avec l'assurance d'un bon et solide revenu de deux ou trois mille dollars par an, et qui ont continué, il ne comptait pour rien le sacrifice de son bien-être, de ses amitiés, de sa liberté. Je crois fermement que, si on lui eût demandé sa vie, il l'aurait donnée. Comment, alors, s'expliquer ce désabusement qui se traduit dans ses écrits politiques à partir de 1910? Son étude sur le nationalisme répond partiellement à cette question. La réponse, j'en suis sûr, aurait été éclatante et péremptoire si la mort n'était venue interrompre cet impartial et lumineux exposé au moment où l'auteur allait commencer l'examen des*

anciennes intimités de M. Bourassa avec MM. Edmond Lepage, Tancrède Marcil et quelques autres.

Malgré quelques erreurs d'appréciation comme celle qu'il commit — après Taine, Renan et toute la Sorbonne d'avant la guerre — à l'égard de la science et de civilisation allemandes, et malgré des généralisations injustifiées comme celle où son âme droite fut conduite par l'improbité trop générale de nos classes dirigeantes, Jules Fournier est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète et la plus fine qui ait encore paru parmi nous. En politique, en littérature, en pédagogie (cf. *les vues exprimées dans la* Chaire de littérature de Laval . . .), *en linguistique, en histoire, il aura pensé juste. Tel article qu'il écrivit pour rappeler au respect de la mesure, à propos des romans de M. Hector Bernier, un critique d'ailleurs estimable, fera à lui seul comprendre à nos descendants l'apocalyptique stérilité intellectuelle de la génération canadienne-française de 1910. Son œuvre parle par elle-même, aucun commentaire ne la pourrait grandir.*

OLIVAR ASSELIN

LETTRE OUVERTE (1)

A Son Altesse Royale
le Prince de Galles,
aux fêtes de Québec,

Altesse,

Quand vous quitterez notre pays pour retourner en Angleterre, on vous aura présenté plus d'une adresse et vous aurez écouté plus d'un discours. Vous aurez assisté aux parades de nos soldats, vous aurez entendu des bruits de fanfares et des clameurs de fête, vous aurez reçu les acclamations de vos fidèles sujets. Vous aurez aussi conversé avec notre gouverneur et nos ministres, vous aurez lu nos journaux, et vous croirez connaître le Canada.

Il vous manquera encore d'avoir pu pénétrer les sentiments de deux millions de citoyens de ce pays, qui tiennent pourtant dans notre situation politique une place trop importante pour

---

(1) *Nationaliste* 26 juillet 1908.

qu'on les puisse ignorer. Ceux-là ne figuraient point dans les processions de ces jours derniers, ils n'ont fait aucun bruit et nul n'a entendu leur voix s'élever ni pour applaudir ni pour protester. Ils sont restés silencieux. Mais au moment où vous allez rendre compte au Roi de votre mission, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous de connaître leur pensée.

Les Canadiens français, Altesse, regretteront profondément que vous ayez cru devoir participer aux fêtes actuelles. Ces fêtes, telles que vous les avez vues, sont un outrage à leur adresse. Ils voulaient célébrer cette année le trois-centième anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, leur ancêtre. C'était pour eux une fête de famille, à laquelle ils auraient été heureux de convier leurs concitoyens d'origine anglaise, mais à condition de lui conserver son caractère essentiel, qui était la glorification de Champlain. Notre gouverneur, en s'ingérant brutalement dans cette entreprise pour nous y enlever toute direction, et en transformant cette fête de famille en une démonstration impérialiste, en a par le fait même exclu le tiers de la nation.

Nous sommes de fidèles sujets du Trône, nous n'avons aucun sentiment d'hostilité à l'égard de nos concitoyens anglais, et nous serons heureux, lorsque le moment en sera venu, de nous

associer à eux pour fêter le souvenir de Wolfe Seulement ce n'est pas cette année l'anniversaire de Wolfe, et en reléguant à l'arrière-plan la figure de Champlain pour faire des fêtes de 1908 l'apothéose du conquérant de la Nouvelle-France, notre gouverneur aura commis une lourde erreur. Il aura pu par là créer au loin l'impression que l'idée impérialiste a gagné du terrain chez nous, mais au fond il n'aura réussi qu'à blesser dans leurs sentiments les plus chers tous les Canadiens de langue française.

Les sentiments de race en eux-mêmes peuvent prêter à discussion ; ils reposent souvent sur des préjugés. Mais, quels qu'ils soient, ils constituent des faits qu'il est toujours périlleux de méconnaître. C'est pour n'avoir pas tenu compte des sentiments de race dans l'Egypte et dans l'Inde que l'Angleterre se voit aujourd'hui menacée de perdre ces deux colonies. On ne dira pas que l'incident de Denshawi, en 1905, eut une grande importance en soi : il a suffi cependant pour déchaîner en Egypte le plus vaste mouvement anglophobe qu'on y eût encore vu. Pareillement, la division du Bengale en deux provinces, pour les fins administratives, pourrait sembler justifiable à un étranger : aux Bengalis, accoutumés pourtant de longue date à des vexations en apparence bien plus graves, cela a paru plus inique que tout le reste. On les

avait vus, lorsque la famine les fauchait par centaines de mille, sacrifier sans se révolter jusqu'à leur dernier morceau de pain pour payer l'impôt, pour entretenir à des sinécures les fils de famille dégénérés ou ruinés à qui la vie n'est plus tenable dans la métropole. Mais la division du Bengale—pour eux le Royaume sacré—est à leurs yeux pire que tout cela : c'est un sacrilège sans nom, tellement monstrueux que tout le monde a pris le deuil et qu'une agitation terrible couve aujourd'hui contre l'Angleterre dans toute cette contrée. Le jour ou cette agitation aura chassé les Anglais de l'Inde, les impérialistes pourront se féliciter de leur œuvre. Ce sont eux en effet qui depuis longtemps dictent dans une trop large mesure la politique anglaise en Orient. En Egypte comme aux Indes, c'est l'arrogance impérialiste qui a porté les gouvernants anglais à fouler aux pieds les sentiments des races indigènes. Cette politique est inhumaine, mais surtout elle est maladroite : elle est à la source de toutes les difficultés survenues dans le passé entre les colonies et la métropole, et si l'Angleterre voit aujourd'hui les trois-quarts de son domaine asiatique lui échapper, elle ne peut s'en prendre encore qu'aux champions de l'impérialisme.

Ce sont les gens de cette école qui ont donné aux fêtes de Québec la tournure qu'elles ont pri-

se. Ce sont eux qui nous ont enlevé toute part de direction dans cette entreprise qu'on disait destinée à honorer l'un des nôtres. Ce sont eux qui ont trouvé moyen de faire de cette fête en l'honneur du fondateur de Québec une manifestation en l'honneur du conquérant de la Nouvelle-France. Nous retrouvons ici tous leurs procédés. Sous la différence de formes, imposée par la différence de mœurs et de circonstances, c'est le même sans-gêne, la même arrogance, le même parti pris brutal d'ignorer les sentiments d'une autre race.

Ce sont ces gens-là encore qui vous ont décidé à venir au Canada pour prendre part aux fêtes de Québec. Ils ont voulu se servir de vous, de votre nom, de votre prestige, pour donner plus d'éclat à cette célébration, et étouffer d'avance les protestations qu'elle aurait pu soulever.

Ils sont allés vous trouver et ils vous ont dit que tous les Canadiens n'avaient qu'un cœur et qu'une âme en vue des prochaines fêtes et que tous en parlaient avec un égal enthousiasme.

Altesse, on vous a trompée sur la situation. Croyant venir participer à une fête qui réunissait tous les Canadiens, vous êtes en réalité venue donner votre concours à une coterie qui ne représente les idées que d'une infime partie de la nation.

Les Canadiens de langue française voulaient

glorifier le fondateur de Québec. Notre gouverneur les en a empêchés sous prétexte de les y aider.

Il a fait comme un étranger qui, dans une réunion de famille où l'on célèbre la mémoire d'un défunt cher, irait sans y être invité se mêler à la fête, s'asseoir à la table, boire et chanter, sous prétexte qu'il est propriétaire de la maison et que l'on ne peut l'en chasser...

***Voilà, Altesse, si vous voulez la connaître, la pensée des Canadiens français sur ces fêtes.

De la voir exprimer de la sorte, cela vous surprendra probablement, car ce n'est sûrement pas ce que vous avez entendu dire depuis votre arrivée parmi nous. Ceux de nos hommes publics que vous avez rencontrés—je parle de ceux de notre race—vous ont sans aucun doute tenu un langage tout opposé. De plus, ce que vous savez, le rôle que nous avons joué depuis un certain nombre d'années, vous autorisait à croire que nous accepterions avec une certaine joie cette nouvelle humiliation.

Vous étiez donc doublement excusable de venir à ces fêtes qui font le bonheur de nos propres chefs et qui à en juger par l'histoire de ces derniers temps devaient plaire à tous les Canadiens français.

Mais il y a une chose que vous ne pouvez pas savoir : c'est que ces Canadiens français avec

qui vous avez causé, et que vous avez décorés, ne reflètent à aucun degré les sentiments ni le caractère de leurs concitoyens de même origine. Quand vous les aurez vus, il ne vous faudrait pas croire que vous nous connaissez.

Dieu merci ! nous valons mieux que ces gens-là.

Ce n'est pas eux, la race.

La race, c'est l'ouvrier penché sur son outil, c'est l'industriel à son usine, c'est le marchand à son comptoir, c'est l'habitant courbé sur son sillon, c'est le colon ouvrant à la civilisation des terres neuves, tous faisant pousser de belles familles, tous gardant en réserve des trésors d'intelligence et d'énergie aujourd'hui perdus par le crime de nos gouvernants.

Eux, nous les connaissons aussi. Hommes de tous les partis, il y a quarante ans qu'ils nous trahissent et qu'ils nous vendent. Sans autre souci que le luxe ou la gloriole, ils n'ont jamais perdu une occasion de nous sacrifier au profit de leur intérêt personnel, en détruisant graduellement le résultat de deux siècles et demi de combats et d'efforts. Nos pères, les découvreurs et les premiers colons de ce pays, avaient conquis à notre race, dans toutes les provinces du Canada, des droits égaux à ceux de la population anglaise : eux les ont fait supprimer par des lois et l'on a vu au Parlement du Canada le spec-

tacle de députés et de ministres canadiens-français réclamant l'abolition de la langue française dans deux provinces (1). Durant le siècle qui suivit la Conquête notre population s'était élevée de soixante mille âmes à un million et demi, et avait pu maintenir ainsi un certain équilibre entre elle et l'élément anglais : eux, nos hommes publics, sont aujourd'hui les premiers à favoriser une politique d'immigration contraire à tous les intérêts du pays, et qui d'ici à vingt ans, si elle se continue, aura eu pour résultat d'assurer l'irrémédiable déchéance de notre nationalité. Dans la province de Québec nous avions notre domaine public. Nous qui depuis un siècle et demi n'avons eu aucunes relations avec la France, nous qui n'avons pas, et qui n'avons jamais eu, comme nos concitoyens d'autre origine, les capitaux des vieux pays pour nous aider, nous avions nos forêts. Qu'ont fait nos gouvernants de cet héritage merveilleux ? Au lieu d'en faire bénéficier le peuple, au lieu de s'en servir pour faciliter aux nôtres l'accès de la richesse, ils l'ont partagé entre une poignée de spéculateurs. Nous aurions pu rivaliser fraternellement avec nos concitoyens anglais dans la course du progrès ; nous aurions pu prendre notre part du développement du pays. Ces gens-là nous en ont empêchés. Egalement absorbés par la chas-

(1) Ontario et Manitoba.

se aux pots-de-vin et par la chasse aux décorations, ils n'ont pas trouvé un seul moment à nous donner.

Voilà, Altesse, les hommes que vous avez rencontrés et qui vous ont renseignés sur nos sentiments.

Dieu merci ! nous valons mieux qu'eux. Si tous les Canadiens français leur ressemblaient, vous auriez eu raison de croire que nous avions assez peu de dignité pour nous contenter de la mascarade impérialiste de lord Grey, et en réalité ceux-là n'auraient pas tort qui prévoient la disparition prochaine de notre nationalité. Nous serions mûrs pour la tombe, et les fêtes du IIIe centenaire pourraient tout aussi bien être nos funérailles.

Mais ces gens-là ne sont pas les Canadiens français. Ils incarnent une époque de défaillance qui tire à sa fin. Ils représentent la génération qui s'en va, et la génération qui se lève les méprise.

Ce n'est pas aux hommes de cette nouvelle génération que lord Grey aurait osé soumettre son projet de manifestation impérialiste, car ceux-ci ont conscience de leur dignité et de leur devoir. Ce sont eux qui nous tireront de l'ornière où leurs précécesseurs nous ont tenus pendant quarante ans.

Quoique l'heure soit sombre, et en dépit de

toutes les apparences, ce petit peuple, bientôt perdu au milieu de cent cinquante millions d'hommes d'autre origine, étonnera une fois de plus ceux qui l'auront cru mort. Après l'avoir vu écrire, de 1608 à 1867, les plus belles pages peut-être de l'histoire de ce continent, on aura pu croire pendant quelques années qu'il allait faire banqueroute à sa mission. Mais il saura se ressaisir et reprendre la tradition momentanément interrompue. Il ne sera pas dit que tant d'efforts auront été dépensés en vain, et que tant de travaux et de combats, de sueurs et de sang, n'auront servi qu'à préparer la gloire des derniers décorés.

L'humiliation qu'on nous a imposée, en fouettant notre fierté nationale, n'aura servi en définitive qu'à hâter l'heure de notre réveil. Et tel est le message que vous pourrez rapporter au Roi...

RELIGION ET RELIGIONS (1)

C'est le titre d'un poème de Victor Hugo.

Cela pourrait être tout aussi bien celui d'un article sur la mentalité de quelques-uns de nos hommes publics. Nous voulons parler de ceux qui, ayant renié la foi catholique, n'en gardent pas moins le culte farouche du parti.

Il se trouve à Québec, par exemple, une bonne demi-douzaine de députés qui se vantent presque publiquement de ne plus croire " dans les balivernes des curés ".

Ils seraient indignés qu'on les soupçonnât d'être d'accord avec le pape ou les conciles sur la moindre question morale.

Ils affichent un égal dédain pour Lacordaire et pour Bossuet, pour Montalembert et pour Fénelon.

A leurs yeux Joseph de Maistre est un "idiot". Ils appellent Louis Veuillot "un crétin". Quant à Pascal, il avait, disent-ils, du génie, " mais il n'était pas sincère ".

Aussi ce n'est pas à eux que l'on fera jamais croire les absurdités du dogme romain. Eux,

(1) *Nationaliste*, 25 avril 1909.

ils sont éclairés, ils sont avancés, ils n'ont pas de superstitions.

Ils disent cela. Et il le pensent. Mais ils ont encore une religion : c'est celle du parti ; il leur reste encore un culte : c'est celui du pouvoir.

Ils n'acceptent plus l'autorité de saint Thomas d'Aquin, mais ils acceptent celle d'Ulric Barthe.

Ils ne croient plus en Jésus-Christ, mais ils croient toujours en Laurier.

IMPRESSIONS DE TRAVERSÉE (1)

A bord de l'*Empress of Britain*.
Samedi, 14 août.

Mon cher rédacteur,

Si j'ai enfin consenti, sur les instances de mon médecin, à me séparer de mes nombreux ennemis durant quelques semaines, ce n'est point, je vous prie de le croire, pour continuer d'écrire des articles de journaux. J'aurai, j'espère bien, autre chose à faire pendant la traversée, et si vraiment je ne devais pas trouver d'occupation plus intelligente, ce serait à me faire croire à la fatalité du vendredi treize : car vous savez que je me suis embarqué un vendredi treize.

Pourtant, vous êtes si bon garçon, mon cher rédacteur, et vous avez une façon tellement suppliante de me demander ce "service", que je ne puis faire autrement que de vous accorder encore quelques lignes. Je m'en vais donc vous griffonner ce que je pourrai, au hasard du voyage. D'avance, j'ai grand peur que cela ne vaille pas le diable : mais en ce cas vous n'aurez qu'à jeter le tout au panier, et la terre, soyez-en sûr, n'en

(1) *Nationaliste*, 12 septembre 1909.

continuera pas moins de tourner.—Tout ce que, dès ici, je puis vous garantir, c'est de laisser les géographes en paix et de ne découvrir ni golfe, ni océan, ni continent, manie dont souffrent à l'état aigu, vous le savez, nombre de voyageurs, mais dont je me défie, pour ma part, non moins que du mal de mer.

. . . . . .

En face de Québec.

*** Quand on entre en prison ou qu'on part pour l'Europe, on commence par se demander au milieu de qui l'on se trouve. L'*Empress* a cette supériorité sur la prison de Québec, qu'elle possède une liste imprimée de tous ses pensionnaires. En consultant pour la première fois ce document, je frissonnai de la tête aux pieds! Sur quatre-vingt-seize passagers de première, j'étais le seul voyageur de langue française, et il y avait là, je crois, au moins cinquante Anglais d'Angleterre...

Oh ! je n'ai rien à dire contre les Anglais d'Angleterre... " Peuple modèle ", je l'ai écrit moi-même dans mes articles et je continue de le penser ; mais, il n'y a pas à dire, pour un tempérament français, ce n'est pas précisément une société " désennuyante ". Ah ! mon cher rédacteur, si vous les voyiez comme je les vois depuis hier.—On se dirait dans un entrepôt frigorifique.

*** La perfide Albion se manifesta d'abord à moi sous forme d'une dame fort mûre, à toilette luxueuse, voyante et compliquée, à figure si extravagante qu'on l'aurait pu croire échappée des pages illustrées de la *Presse*, à cheveux carotte recouverts d'un voile vert-pâle, et qui, comme le paquebot quittait à peine l'Athènes de l'Amérique septentrionale, me marcha brusquement sur les cors. Je poussai un hurlement de douleur. La dame ne s'excusa point ; mais elle s'éloigna, et je lui dis " merci "...

Même jour.

*** C'est dans la salle à manger qu'il faut surtout les voir.

Tous alignés pareillement devant les plats, tous formant avec la table le même angle parfait, tous sérieux comme des condamnés à mort, ils passent là une heure et plus, chaque jour, sans esquisser un sourire, sans faire un geste, sans même remuer la tête, immobiles et graves comme la statue de Crémazie au square Saint-Louis.

Leur aspect a je ne sais quoi d'irréel et, si j'ose dire, de troublant. Ne seraient-ce point des ombres, des revenants ? Ne serait-ce point ce soir le diner, non pas des armures comme dans Théophile Gautier, mais des... habits noirs ! Ne me serais-je pas embarqué dans le Vaisseau-Fantôme ? Mais non : leurs mains vont de

la table à leurs bouches, leurs lèvres s'ouvrent et se referment. Ils mangent !

Le garçon m'a même affirmé qu'il leur arrive de prononcer quelques paroles.

.....

.....

Entre les repas, vous les trouvez sur le pont.

Ils se promènent quelquefois, seuls, ou deux par deux. Le garçon a raison : ils parlent ! J'en ai épié un, ce matin, au fumoir : après une heure d'attente patiente, j'ai entendu qu'il disait à son voisin : *Well...* Mais, je ne sais de quoi cela dépend, il a fait aussitôt une grimace affreuse, comme s'il se fût, par exemple, arraché une dent.

Le fait de marcher paraît constituer aussi pour eux, quoique à un moindre degré, une opération douloureuse. Chacun de leur pas semble calculé et l'on croirait qu'ils ne posent jamais leurs pieds qu'avec une extrême précaution. C'est probablement pourquoi, la plupart du temps, ils restent assis sur le pont. Là, tandis que les uns lisent, les autres boivent du *chicken broth* ou dévorent méthodiquement des sandwiches ; ou bien encore, ils s'absorbent, des heures durant, dans une muette contemplation des flots...

Même jour encore.

*** Tout à l'heure, je suis allé dire adieu à ma

province, en regardant s'effacer dans le lointain les côtes de la Gaspésie.

" Salut, ai-je dit, salut, terre qui portes l'avenir de ma race ! Toi que baigne l'infini de la mer, et que l'"emplissage" illimité, comme un autre gouffre, enserre... Terre de Jacques Cartier et de Rodolphe Latulippe, terre de Champlain et de Turgeon, terre de Dollard des Ormeaux et de Thomas Côté, je te salue ! Que les cieux tout-puissants te protègent, ô mon pays, et que Laurier te reste favorable ! Demeure à jamais la terre de la candeur et de l'ignorance satisfaite. Ne va jamais douter de tes " contracteurs", et que tes fils continuent de lire la *Presse*. Ainsi soit-il. "

*** Ce matin, nous avons rencontré une banquise. Les Anglais s'en sont étonnés. Moi, pas du tout : en fait de glace, ce qui m'étonne, ce ne sont pas les banquises, ce sont les Anglais.

*** Ma voisine, ce midi, m'a dit (en anglais) :

—Ce potage est excellent, n'est-ce pas, Monsieur ?

—Délicieux, Madame !

J'ai voulu, là-dessus, lui causer littérature. Elle m'a répondu :

—*Yes.*

.....

Quelques instants plus tard, elle s'est penchée vers moi :

—Ne trouvez-vous pas, Monsieur, ce rosbif très bon ?

—Oh ! très bon, Madame.

Et j'essayai de lui parler musique. Elle m'a déclaré alors :

— *I don't know.*

.....

—Ce pudding me paraît exquis ; ne vous semble-t-il pas de même ? m'a-t-elle dit au dessert.

—En effet, Madame ! Ce cuisinier français est vraiment très fort.

Et je lui dis, à ce propos, quelques mots de la France. Mais, cette fois, elle ne me répondit seulement pas.

Même jour.

***J'ai vu, ce matin, l'océan pour la première fois.

Jamais, avant cet instant, je n'avais pu me figurer parfaitement l'étendue démesurée de l'ineptie humaine. Maintenant, je comprends. L'infini des flots m'explique l'infini de la Bêtise.

Mais non, mais c'est en vain... Tes horizons, ô ciel marin, n'enfermeront jamais les perspectives de démence, les panoramas de délire, que nous découvrent les gazettes. Tes flots n'ont pas d'immensités que ne dépassent et ne confondent les audaces des journalistes et des politiciens. Tes replis ne cachent pas de végétations plus insensées que les raisonnements d'un

Dansereau, ni de monstres plus tortueux que la conscience dépravée d'un ministre. Et tes profondeurs, enfin, gouffre, n'égaleront jamais, si loin qu'elles atteignent, l'effroyable crédulité du peuple...

Mardi.

***Il se publie à bord de l'*Empress* un journal quotidien.

Je crois, que, justement, j'en ai un numéro sous la main... C'est l'*Ocean Daily News*. Il comprend huit pages in-douze, dont six conservent le même texte pendant plusieurs semaines, tout comme les nombreuses pages d'annonces de la *Presse* et de la *Patrie*. On n'y lit pas autre chose, du reste, que des réclames en faveur des *Empresses*. Les deux pages d'intérieur sont seules réservées à l'inédit, et encore n'en utilise-t-on généralement qu'une, de sorte que l'autre reste en blanc ; mais ce peu d'espace suffit encore à nous tenir au courant des dernières nouvelles, communiquées par la télégraphie sans fil, et que vous faudrait-il de plus ?...

Je ne voudrais cependant pas exagérer. Ce service d'information, si précieux qu'il soit, n'est pas parfait. Il est même quelquefois fort incomplet. Ainsi, figurez-vous qu'il ne donne pas un seul compte-rendu d'accident ni de noces d'or, qu'il ne nous dit pas un mot des séances du Club Letellier, et qu'il passe complètement sous

silence celles de la Cour du Recorder. Il annonce que le Parlement persan siège toujours, en quoi il l'emporte sur la *Presse* ; mais, au contraire de celle-ci, il omet de nous dire si l'Association des Bouchers s'est réunie depuis la semaine passée. Il néglige tout-à-fait la crise municipale et la question du verre à quinze cents. Enfin, croiriez-vous que j'y ai vainement cherché, tout-à-l'heure, la dernière phrase de Mousseau ? Pas plus de Mousseau que sur la main ; ni vu ni connu : ce serait à croire que Mousseau n'existe plus, si, justement, un fort vent venu de l'ouest ne nous indiquait trop sûrement que le député de Soulanges, en ce moment, est en train de faire quelque part un discours...

Tout de même j'aime beaucoup le *Daily Ocean News*, je dois le dire...

Mercredi.

***... Et je n'hésite pas un instant à le proposer en modèle à nos journaux canadiens. J'aime sa page de dépêches, et surtout j'aime sa page blanche. Ah ! cette page blanche !... voilà, au moins, une innovation à recommander ! Voyez-vous, par exemple, le NATIONALISTE remplaçant par des blancs ses articles contre les juges ou contre les ministres ? Voilà, du coup, la liberté de son rédacteur assurée, et les geôliers peuvent dormir en paix ! Ah ! priez, Monsieur Gouin, priez le Ciel que cette idée se réalise, et

vous verserez bientôt des larmes de joie : tous nos entrefilets contre votre faux-nez, tous nos articles contre vos chers " contracteurs ", on n'en verra plus dans nos colonnes, que l'ombre atténuée, et, si les remords qui vous rongent viennent encore troubler vos nuits, du moins ça ne sera pas de notre faute.

Et la *Presse* ?... Pourquoi la *Presse*, elle aussi, ne mettrait pas en blanc toute sa quatrième page ? C'est alors qu'elle aurait des idées claires, un directeur renseigné et des " gérants de rédaction " qui savent leur français ! C'est alors qu'elle pourrait se vanter d'être loyale dans la discussion et de n'avoir jamais trahi personne ? M. Berthiaume peut nous en croire : il y a une mine là-dedans. Il y a une mine au point de vue moral (si l'on peut dire), et il y a une mine au point de vue des affaires. Depuis quelque temps, le tirage baisse, chez la commère ; c'est depuis que la *Patrie* donne, elle aussi, ses seize ou ses vingt pages par jours. Avec la réforme que nous proposons, M. Berthiaume tue définitivement la concurrence, car il double la valeur de son journal au point de vue commercial : son épicier le lui dira tout de suite.

Il y a donc tout profit pour les journaux, quels qu'ils soient, à s'emparer de cette idée. Espérons qu'ils le feront. Pour moi, je ne peux plus

penser à autre chose. Quel beau jour que celui où l'on vendrait dans les rues de Montréal, au lieu des haillons que vous connaissez, des journaux aux trois-quarts immaculés, dont on pourrait faire, suivant les besoins du jour et de l'heure, des cahiers de collégiens, des sacs à cassonade, des carnets pour les patates frites, des cerfs-volants, ou même des statues pour M. Gouin, quand le gouvernement de la province de Québec, au nom de la Patrie reconnaissante, aura décidé d'honorer de la sorte ce grand citoyen !

Si le journalisme, au Canada, doit remplir une mission, elle est là,—bien plus que dans l'art, hélas ! trop facile, de berner les pauvres gens avec des histoires à dormir debout. — *Le journal blanc* ! tel doit être désormais le mot d'ordre ; et non pas seulement blanc aux trois-quarts, mais tout blanc, entièrement blanc, blanc comme la neige, comme le lait, comme le lis de la vallée, blanc comme une âme d'échevin !

Oui, décidément, ce serait là un grand pas de fait !... d'ici, bien entendu, qu'on ait pu abolir tous les journaux, ce qui serait un bien autrement rude service à rendre à l'humanité. Mais la marche du progrès est lente.

Jeudi.

***Nous approchons du port. La traversée ne m'aura pas été trop dure. Malgré roulis et tangage, je suis demeuré tout le temps sur le

pont, et vous m'eussiez vu là, pendant les plus gros temps, parmi les Anglais à moitié morts, opposer aux flots un front introublé. . . A ce régime, un journaliste est toujours sûr d'engraisser : c'est, hélas ! ce qui m'est arrivé, et vous me prendriez aujourd'hui, Monsieur, pour un pur ministériel.

Il ne vous faudrait cependant pas croire que la vie, à bord des paquebots, est extrêmement attrayante. Elle est au contraire extrêmement monotone, et, sans le journal, je me demande en vérité comment nous aurions pu vivre. Heureusement, le journal était là qui nous apportait, chaque soir, quelque distration nouvelle, en fournissant à l'imagination de ses lecteurs, par l'indication la plus laconique, une source presque inépuisable de méditation et de rêverie.

Ainsi, l'autre soir, il nous apprenait que les ministres coloniaux réunis à la conférence de Londres avaient, après discussion, décidé la création d'une armée impériale.—Cela, tout d'abord, ne me dit trop rien, tellement c'était prévu. Mais au bout d'un moment : " Mais Brodeur était là !" pensai-je ; et cette idée de voir Brodeur " discutant " avec les hommes publics et les amiraux anglais les intérêts de l'Empire, puis " décidant ", avec eux, la création d'une armée impériale, cette idée me plongea dans les réflexions les plus douces et j'en eus pour deux jours de bonne gaieté.

Vendredi.

*** Mon cher rédacteur, permettez maintenant que je prenne congé. . . Nous arrivons à Liverpool. Demain, je serai en France. Lorsqu'en vous quittant, l'autre soir, je vous demandai si vous n'aviez pas à me charger de quelque message pour les vieux pays, vous m'avez répondu, dans un grand geste à la Sarah Bernhardt, par le mot de l'Aiglon : "Saluez de ma part la colonne Vendôme !"

Souffrez, mon cher rédacteur, qu'au moment de fouler le sol des lords je vous donne moi aussi mon message et que je vous dise, au nom de Brodeur :

Saluez de ma part la colonne Nelson !

ET VIVE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ! (1)

La rue Sainte-Catherine a vu circuler entre ses trottoirs, vendredi passé, des figures qu'on n'a pas tous les jours l'avantage d'y rencontrer.

De neuf heures du matin à cinq heures du soir, les malandrins des quais, les piliers d'estaminets de la rue Saint-Paul, les marlous de la rue des Commissaires, enfin tout le bon monde du Bord-de-l'Eau, avaient envahi le centre de la ville.

Installés dans les luxueuses automobiles de l'organisation ministérielle, la plupart vêtus de beaux sweaters blancs ou de ready-made immaculés, la figure réjouie et l'haleine empestant à vingt pas le bon scotch en bouteille, ils contemplaient d'un œil vaguement attendri les étalages des magasins, le défilé des piétons sur les trottoirs et la course des automobiles congénères.

Ils n'avaient jamais vu tant de pays. Au nord de la rue Saint-Paul, tout un monde nouveau s'était révélé à leurs regards surpris et émerveillés. Aussi, que leur joie faisait plaisir à voir ! De neuf heures du matin à cinq heures du

(1) Paru dans le *Nationaliste* le 14 novembre 1909, après la défaite de M. N.-K. Laflamme dans la circonscription Saint-Jacques, à Montréal.

soir, on les vit faire la navette, sans se lasser un seul instant, entre les soixante-seize polls de Saint-Jacques, pour se bien pénétrer des beautés du suffrage universel dans un pays de liberté.

Il est vrai qu'ils n'avaient point droit de vote et qu'ils n'ont pu, par conséquent, déposer le moindre petit bulletin en faveur de M. Robillard. Tout de même, leur présence dans la circonscription, durant le temps entier de la votation, était bien de nature à réjouir tous les bons citoyens, et l'intérêt évident, quoique tout platonique, qu'ils manifestèrent, au cours de la journée, en faveur du candidat ministériel, ne dut pas contribuer pour peu au succès de la bonne cause.

M. Godfroy Langlois, qui eut l'honneur de diriger l'organisation de M. Robillard, a trouvé là un concours qu'il n'avait sans doute pas escompté, et qui devra lui faire concevoir de hautes espérances pour l'avenir de ses idées.

Songez en effet que, si ces messieurs avaient pu voter seulement 20 fois chacun, cela faisait au total 2,000 voix de plus pour Monsieur Robillard.

Ils ont voulu s'en abstenir, par une de ces délicatesses comme on en trouve quelquefois sous les plus rudes écorces.

Comme ces chardons bleus qui poussent sur les plages
Ils ont des cœurs d'azur dans leurs piquants sauvages.

Autrement dit, un cœur noble bat sous la cras-

se de leur poitrine, et la sérénité d'une conscience droite respire dans leurs poumons avec l'odeur du gin en draught.

Mais qui sait, quand on aura fait leur éducation, qui sait ce qu'ils ne sauraient pas accomplir ?...

En vérité, on peut encore rêver de beaux jours pour notre pays, et tant qu'il y aura dans les cabarets louches de la rue Saint-Paul des gens qui ne savent pas lire, M. Langlois ne devra pas désespérer du succès de ses chefs, et partant du progrès de l'Instruction publique...

C'est du Port, maintenant, que nous vient la lumière.

LA STATUE DE MERCIER (1)

On pourra dire et penser de Mercier bien du mal : on pourra lui reprocher des erreurs, des égarements, des excès. Ce que nul ne contestera sérieusement, c'est qu'il a aimé son pays avec passion ; qu'il a eu le culte éperdu de sa race, et qu'il n'a cessé jusques en ses pires défaillances de rêver pour elle un avenir de progrès et de grandeur.

C'est assez pour qu'à nos yeux on ait eu raison de lui dresser une statue. Cet homme au cœur si faible, ce patriote parfois un peu fou, n'aura pas fait pour nous moins que les plus illustres de ses devanciers. Il ne lui a été donné, ni de réaliser ses vastes conceptions, ni même d'éviter certaines chutes dont sa haute nature aurait pourtant dû le préserver. De toute son œuvre administrative, c'est à peine aujourd'hui s'il reste quelque vestige. Mais son influence morale, qui n'est pas près de finir, aura été incalculable. A une époque perdue d'indifférence, d'égoïsme et de veulerie, il a eu l'honneur de ranimer chez nous, avec l'amour de la terre natale, le sentiment de la solidarité nationale. Il a su communiquer à ses compatrio-

(1) *Nationaliste*, 5 décembre 1909.

tes la flamme généreuse qui dévorait sa poitrine, et il a redonné une âme à la race. Il a été, enfin, dans notre pays, l'incarnation vivante du patriotisme.

Aujourd'hui encore le nom de Mercier ne représente pas autre chose aux regards du peuple ; tout ce que le peuple voit d'avance dans le futur monument, — quelque exploitation que les politiciens sans pudeur puissent pratiquer alentour,—c'est la glorification du sentiment national.

Après cela, que Mercier ait été plus ou moins ce que l'on dit, qu'importe ?... Qu'importe que l'on exagère la noblesse de son caractère et la qualité de ses actes publics ? Même si le patriotisme de Mercier n'était qu'une légende, il faudrait, disons-le hardiment, il faudrait l'admettre ! Le peuple a besoin de légendes. La réalité l'écœure et c'est à bon droit. L'histoire, sèche et nue, ne lui offre à contempler que des hommes comme les autres, toujours bornés par quelque côté. Laissons-le donc en paix se forger des demi-dieux, et n'allons point l'empêcher d'y croire, même si ces demi-dieux n'existent pas ! C'est par là seulement qu'il pourra se hausser au-dessus de lui-même et des tristesses présentes, vers une plus grande beauté morale et des temps meilleurs.

Pour toutes ces raisons nous n'aurions donc pu que nous réjouir de voir ériger un monument

à Mercier. Nous sera-t-il seulement permis de regretter que l'on nous ait, d'avance, gâté notre joie, par le scandale auquel a donné lieu l'attribution de cette entreprise nationale ?...

*** Car, c'est un scandale à n'en pas douter, que d'avoir confié à M. Chevré, dans les circonstances que nous allons rappeler, le soin de faire revivre sur un piédestal la figure du grand patriote.

Il y a à cela plus d'une raison.

***Rappelons d'abord, pour les ministres qui nous liront, qu'une œuvre d'art n'est pas une œuvre mécanique, comme la photographie, par exemple ; qu'il faut s'y donner tout entier, avec amour, avec passion même, et qu'elle demande, non-seulement de la science et du métier, mais, avant tout et surtout, de l'émotion.

Or, dites-moi, je vous prie, comment, et dans quelle mesure, la vie et la destinée de Mercier pourraient jamais émouvoir un étranger comme M. Chevré.

Qu'est-ce que M. Paul Chevré, de Paris, connaît de Mercier ? Qu'est-ce que ce nom peut bien lui dire ? En quoi peut-il affecter chez lui les cordes intimes, éveiller la sensibilité ?

Mercier, pour un Français, cela ne signifie pas plus que Larue, Dubois ou Durand. Ce que Mercier a été, et ce qu'il continue d'être, dans l'esprit et le cœur du peuple de chez nous,

il n'y a qu'un homme de chez nous qui puisse le comprendre, ou tout au moins le ressentir.

Pour comprendre et pour ressentir le magnétisme de ce nom, le prestige singulier de cette figure ou, si vous le préférez, de cette légende, il faut être né et avoir grandi au Canada. Il faut avoir entendu, d'aussi longtemps qu'on se souvienne, les gens de toutes les classes : ouvriers, industriels, hommes de négoce, paysans, parler de Mercier avec tendresse et presque avec idolâtrie. Il faut connaître ce moment tragique de notre histoire où Mercier se fit l'écho de nous tous, où il fut la conscience même de la nation. Il faut savoir combien il nous aimait ; quelles ambitions il avait formées pour nous ; comme son âme était large et son esprit élevé. Il faut se rappeler la fin déchirante de sa carriere ; le calvaire où il expia si durement ses fautes ; la détresse qui noya nos cœurs quand il mourut... Il faut évoquer, tels que nous avons accoutumé de les voir depuis vingt-cinq ans, sous leur aspect pour ainsi dire familier, tous les traits de cette physionomie de charme et de force à la fois, où la race avait toujours aimé à se reconnaître, et que la douleur, sur la fin, avait marquée de son empreinte touchante. Il faut songer, enfin, au souvenir fidèle que le peuple lui garde, non-seulement à Montréal, où il reçoit sur sa tombe, seize ans après sa mort,

d'aussi beaux hommages qu'on lui en a jamais décernés de son vivant, mais encore dans les plus petits hameaux et jusqu'au fond des campagnes les plus reculées.

Pour comprendre Mercier et pour l'aimer, il faut de plus se sentir capable d'épouser son rêve et de partager son idéal ; il faut comprendre tout d'abord cette race qui lui était si chère et qu'il a personnifiée à un si haut degré, avec ses aspirations ardentes, ses espoirs, ses amours et ses haines. Toute la vie de Mercier est là. Hors de là, il n'est qu'un politicien comme un autre, sans caractère particulier, sans originalité bien définie. S'il éveille tellement notre sympathie, si nous sommes à ce point remués par son nom, c'est que ce nom ranime pour nous, avec la figure du grand disparu, toute la tendresse que nous portons à notre race, c'est qu'il évoque en notre esprit le cortège entier de nos souvenirs patriotiques.

Et voilà pourquoi, devant le bloc d'argile destiné au buste de Mercier, l'artiste canadien aurait senti son cœur battre, sa main frémir, et les larmes peut-être tomber de ses yeux.

***Mais quelles larmes M. Chevré, de Paris, pourrait-il verser sur Mercier ?...

Connaît-il le moins du monde les actes publics du grand patriote ? Cela nous surprendrait. Même s'il les connaît, quelle impor-

tance ont-ils de plus en son esprit que la révolution de Nicaragua, la révolte des Hindous, ou n'importe quel événement de politique étrangère ? En quoi parlent-ils plus à son imagination ou à sa sensibilité ? Et pourquoi la statue de Mercier, en un mot, l'inspirerait-elle plus que celle qu'on pourrait lui commander demain pour tel magistrat d'Espagne ou tel ministre du Chili ?

Vous avez entendu parler des boulevards de Paris et de leurs terrasses. C'est là, dans cette atmosphère hautement raffinée, que les Canadiens de passage à Paris vont quelquefois promener leur nostalgie, et c'est là que M. Chevré a appris à connaître Mercier et à nous connaître. C'est là qu'il a rencontré par hasard M. Philéas Corriveau, de Québec, pilier des *lobbies* pendant la session et du Club de la Garnison le reste de l'année ; M. Alexandre Taschereau, que vous connaissez ; M. Turgeon... C'est dans la compagnie de ces messieurs, et c'est à cet endroit, qu'il a commencé à aimer la province de Québec et les Canadiens français, qu'il s'est imprégné de nos sentiments et de notre idéal.

***Et voici maintenant Laliberté, sculpteur canadien...

Vers 1900 nous arrivait à Montréal, du fond des Cantons de l'Est, un jeune homme de dix-neuf ans qui voulait faire un sculpteur. Dans

la campagne où il était né, les écoles de beaux-arts ne foisonnent pas, et il n'avait encore appris, en se fiant à son seul instinct, qu'à reproduire plus ou moins péniblement dans le bois l'image des fleurs, des arbres ou des bêtes qu'il avait sous les yeux. Cependant, après avoir suivi pendant dix-huit mois les cours du Monument National, il partait pour Paris, où il décrochait d'emblée, moins de deux ans plus tard, une mention au Salon pour son groupe des *Indiens chassant de l'arc*, dont Péladan pouvait écrire dans la *Revue hebdomadaire*, à la même époque, que rien de plus fort ne s'était encore vu dans les expositions d'art depuis nombre d'années. Ceci se passait en 1904 ; deux ans après il présentait au Salon sa *Travailleuse canadienne*, pour laquelle le jury, presque à l'unanimité, lui votait une médaille, et qui, entre les 2,000 envois de cette année-là, sut fixer l'attention de tous les connaisseurs.

Or, Laliberté restait à Paris un étranger. Il était pauvre, pauvre souvent à n'avoir pas de quoi à manger, et Dieu seul sait les souffrances qu'il endura durant ces cinq ans d'études dans la grande ville. Il n'avait là-bas, pour l'aider, ni coteries, ni influences, ni relations. Il n'avait que son talent d'artiste et son labeur acharné.

M. Chevré, de son côté, après vingt ans de Salon, parvenait enfin, l'an dernier, lui qui est

du pays, lui qui là-bas connaît tout le monde, à se faire décerner une *deuxième médaille.* C'est à quoi se résume jusqu'ici le succès de cet artiste comme il y en a peut-être trois mille à Paris.

Entre lui et Laliberté, cependant, c'est lui qu'on a choisi. Laliberté, depuis des années, caressait cette idée d'un monument à Mercier. Fils du peuple de chez nous, et tout imprégné de l'amour de sa race, c'est avec son cœur, c'est avec toute sa sensibilité qu'il nous eût façonné la figure du grand patriote. Mais on n'a pas voulu lui donner cette joie ; on l'a volé de son rêve d'artiste.

***M. Chevré se trompe s'il croit voir, dans les critiques formulées sur ce sujet, une attaque contre sa nationalité.

On ne lui en veut pas d'être Français, loin de là. On constate seulement qu'il n'est pas Canadien, et l'on ajoute que, n'étant pas Canadien, n'ayant pas vécu de notre vie, ne partageant à aucun degré nos sentiments, il ne saurait voir dans le monument Mercier que l'occasion d'une belle commande. Personne, que nous sachions, n'a jamais voulu dire autre chose.

Après cela, que le Canada accueille ici les Français comme Paris a accueilli quelques Canadiens ; que le gouvernement de la province de Québec achète des toiles aux artistes français comme le gouvernement de la République en a

acheté quelques-unes à M. Cullen ; qu'il honore et qu'il encourage les Français de toutes les manières, nous n'y voyons aucune objection, au contraire.

Tout ce que nous soutenons encore une fois, c'est que, quant à élever une statue à "Mercier père du peuple", on n'avait pas le droit d'en confier l'exécution à des mains indifférentes, — même pour récompenser un sculpteur quelconque de s'être fait, à Paris, le cicérone obligeant de M. Adélard Turgeon, de M. Alexandre Taschereau et de M. Philéas Corriveau...

RÉMINISCENCE CLASSIQUE (1)

Les journaux avaient annoncé que la Cour d'Appel rendrait jugement le mardi 7 décembre dans l'affaire Fournier-Langelier (2). A la dernière minute, cependant, l'avocat (3) de l'appelant recevait, de Québec, une lettre l'informant que les honorables juges ajournaient leur décision à l'an prochain.

Est-ce à dire que ceux-ci n'ont pas eu le temps, depuis six mois, d'étudier cette fameuse affaire ? Cela nous paraît bien surprenant.

On serait plutôt porté à croire, ou bien qu'ils n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord, ou bien que, tous ensemble, ils hésitent également, soit à renvoyer en prison l'ancien directeur du NATIONALISTE, soir à casser le jugement de M. Langelier.

S'il en est ainsi, il n'y a rien d'impossible à ce que l'on ne connaisse guère avant vingt-cinq ans l'opinion des tribunaux sur cette question.

(1) *Nationaliste*, 12 décembre 1909.

(2) Où Jules Fournier fut condamné à trois mois de prison, par le juge François Langelier, pour avoir critiqué les jugements du juge François Langelier.

(3) Maître Laflamme.

Le fait ne serait pas sans précédent dans les annales judiciaires.

L'histoire ancienne nous offre là-dessus un exemple qui dépasse encore en grandeur les exploits identiques des juges de notre beau pays. Cn. Dolabella, qui fut proconsul en Asie, était un type un peu dans le genre de M. Jetté. Un jour qu'il avait à disposer d'une cause " merveilleusement obscure et difficile ", il se trouva dans une telle perplexité " que pour la décision il envoya—nous conte à ce sujet le maître François Rabelais (1)—ès Aréopagites, en Athènes, entendre quel seroit sur ce leur advis et jugement. Et les Aréopagites d'Athènes, qui valaient bien, je pense, ceux de la Cour d'Appel de Québec,—les Aréopagites firent réponse "que cent ans après personnellement on leurs envoiast les " parties contendantes, afin de respondre à "certains interrogatoires qui n'estaient on " (au) procès verbal contenuz. C'estoit à "dire que tant grande leurs sembloit la per- " plexité et obscurité de la matière qu'ilz " ne sçavoient qu'en dire ne juger."

M. François Langelier ne connaît peut-être, pour sa part, aucune objection à un semblable arrangement.

Mais quant à nous, c'est autre chose : pour rien au monde nous ne voudrions nous exposer

(1) *Pantagruel*, Tiers livre, chapitre XLIV.

à faire de la prison passé l'âge de quatre-vingt-dix ans. La Cour d'Appel est donc respectueusement priée, par les présentes, de donner sa décision avant le 12 décembre 1974.

Nous voulons bien retourner en prison, si nous le méritons, mais nous supplions qu'en grâce on épargne cette épreuve à nos cheveux blancs.

ADIEUX A NOS VIEUX BUREAUX (1)

Vendredi soir.

Voici donc le dernier article que j'écris rue Sainte-Thérèse... M. l'Administrateur du NATIONALISTE nous fait savoir, en effet, que dès lundi nous serons installés définitivement rue Saint-Jacques, avec nos paperasses et nos livres. Je ne demande pas mieux ! En vérité, il y a assez longtemps que nous habitons ce local insalubre, aux plafonds écrasés, aux murs moisis, en cette rue sombre et reculée. Il y a assez longtemps que nous grelottons, été comme hiver, dans cette masure perpétuellement humide, et que nous nous y ruinons les yeux en plein midi, à la lueur des becs de gaz... Enfin, tout cela va changer : ce n'aura pas été trop tôt !

Et pourtant...

***Pourtant, je ne puis sans émotion penser à ce départ—qui m'attriste peut-être encore plus qu'il ne me réjouit,—et c'est pourquoi je suis venu ce soir ici—seul à minuit, seul et sombre comme un amoureux de 1830... ou un échevin de 1909.

(1) *Nationaliste*, 19 décembre 1909.

J'ai voulu, une dernière fois, revoir ces murs où s'écoulèrent les quatre dernières années du NATIONALISTE ; j'ai voulu faire mes adieux à nos vieux bureaux.

En vérité, l'ameublement, ici, est plutôt modeste. Voici l'unique table de l'établissement. Depuis si longtemps qu'elle existe, nul n'a encore songé à lui faire donner la plus petite couche de vernis. Elle boite d'une patte et l'on dirait toujours qu'elle va s'écrouler. Une douzaine de bouts de planches, fixés au mur par des clous de six pouces, soutiennent un certain nombre de volumes,—pour la plupart des livres bleus,—et c'est la bibliothèque. Une espèce d'armoire rudimentaire, qui dut avoir quelque nouveauté sous le ministère Baldwin-Lafontaine, donne asile à la comptabilité. Enfin, je crois qu'il y a, dans toute la maison, quatre chaises dont deux au moins ne sont pas brisées.

J'oubliais un coffre-fort, acquis par Asselin dans je ne sais plus quel encan ; mais il n'est malheureusement pas aussi perfectionné que celui de M. Nault (1). Il s'y trouve de tout excepté de l'argent.

***Excepté de l'argent, Mesdames et Messieurs, ces bureaux ont tout vu. Tout, vous dis-je. Toute sorte de chose et toute sorte de gens.

---

(1) Echevin Montréalais dans le coffre-fort de qui pénêtra, à son insu—la chose fut établie par une enquête judiciaire,—une somme d'argent assez rondelette.

Des poètes et des échevins, des avocats, des prêtres, des médecins, trois juges, onze deputés en un jour, deux sénateurs et un ministre. Ils ont vu la police. Oui, Messieurs, la police, en chair et en os, avec des boutons jaunes et de gros bâtons. Ils ont vu des huissiers. . . Je me rappelle celui qui vint un jour de la part de M. Turgeon. Il avait le front plat, les yeux ronds, les oreilles ourlées. Non-seulement il vit tout et il prit note de tout : la table, les quatre chaises, dont deux estropiées, les livres, les papiers, les presses, etc., mais encore, il flaira tout et il renifla tout. Je le vis successivement porter les mains, avec des gestes pâmés, sur tous les meubles, couvrir de ses attouchements impurs jusqu'aux vitres des fenêtres, palper avec une joie sadique les chaises, la table, et même les murs. Oh, le vieillard dépravé !

***C'est ici tout de même que furent écrits tant de "libelles" fameux ! C'est en cet endroit que tel plagiaire se fit voler son honneur ; c'est sur cette vieille table que nous immolâmes la réputation de tel ou tel fripon. Nous avons, ici même, tordu le cou à bien des coquins, nous avons fait sauter la cervelle à bien des bandits. Comme ces caves d'hôtels tragiques, dont la *Presse* nous parle quelquefois, ces vieux bureaux contiennent plus d'un cadavre,—sans compter celui de l'ancien ministre Turgeon. . .

Pendant quatre ans, cette masure a fait, en même temps que la consolation des honnêtes gens, le châtiment des criminels.

Pendant quatre ans, cette vieille maison délabrée, presque seule, a servi de rempart contre l'audace des voleurs de grand chemin. Pendant quatre ans elle a été leur terreur et leur cauchemar.

Députés prévaricateurs, ministres d'aventure, financiers sans conscience et sans pudeur, ils avaient pour eux l'argent, la presse, le pouvoir, —et quelquefois la prostitution des lois. Le NATIONALISTE, lui, n'avait que cet asile, et il les a fait tous trembler. . .

Toujours les coquins sentaient planer sur leur tête la menace de son gourdin ; toujours les politiciens se demandaient : Qu'est-ce que le NATIONALISTE va dire de moi, dimanche ? Nous gâtions à Dansereau le goût des meilleures viandes, nous donnions à sir Lomer une maladie de foie. Jérémie Décarie ne ressentait plus de joie à s'habiller de drap fin, et Mousseau jugeait maintenant l'éloquence inutile, et vaine la gloire de l'homme public. Nous jetions une ombre de mort au sein de leurs plus gais banquets, nous versions du poison dans leurs verres. La fumée de leur havanes ne dessinait plus à leurs yeux que les spectres grimaçants de nos rédacteurs. La nuit, ils nous retrouvaient dans leur

sommeil ; ils se sentaient étouffés sous des montagnes de journaux, ils rêvaient que nous avions barbouillé d'encre leur visage impudique. M. Turgeon prétend qu'il y a une justice immanente ; il a raison.

***Mais il se fait tard, et les rues ne sont plus très sûres, en ces parages, passé deux heures du matin. C'est ici que trois malandrins, certain jour de l'année dernière, laissèrent pour mort ce pauvre P.M.B., l'ayant pris pour le directeur du NATIONALISTE.

Je vais maintenant m'en aller.

Mais ce ne sera pas sans avoir jeté un dernier regard sur ces choses misérables parmi lesquelles nous avons vécu si longtemps. D'autres destinées attendent le NATIONALISTE rue Saint-Jacques. Il y deviendra probablement un grand journal, et il y possèdera avant longtemps un local presque somptueux. Je ne crois pas, cependant, que ces nouveaux murs abritent jamais plus de contentement, de bonne humeur et d'entrain, ni qu'ils entendent jamais de plus francs éclats de rire, que n'en ont connu nos vieux bureaux de la rue Sainte-Thérèse. . .

MON ENCRIER (1)

C'est un bel encrier tout flambant neuf, rempli jusqu'au bord de bonne encre fraîche et claire. Oh ! le merveilleux liquide ! Comme il fera d'agréables éclaboussures sur de certains visages !

Et s'il coule facilement ! Il glisse sous la plume comme une gorgée de XXO dans le gosier du voisin.

Je gagerais que voilà de l'encre qui n'a pas gelé : on s'aperçoit bien que nous avons changé de bureaux. Mais on chauffe donc, ici ? Nous n'habitons donc plus les froides régions de l'opposition, comme disent M. Larue, mon barbier, et M. Rodolphe Lemieux ?... C'est du luxe, et je proteste.—Monsieur l'Administrateur, vous êtes d'une extravagance, d'une prodigalité scandaleuse, et je vous dénoncerai à votre *Bureau de Direction !*

...L'encrier, sans être de bronze ou d'argent, a bien dû coûter trente sous. C'est du luxe aussi, mais du luxe de bon aloi.

Mes yeux, charmés, vont de cet objet à la grosse bouteille d'encre qu'on vient de m'appor-

(1) Paru dans le premier numéro du *Devoir*, le 10 janvier 1910, et inaugurant une série de billets du soir.

ter. Une bouteille, une pleine bouteille. De quoi barbouiller tout un ministère. Attendez un peu, Monsieur Gouin, nous vous en ferons boire !

Cependant que je m'absorbe en ces douces pensées, M. l'Administrateur est arrivé à moi :

—Monsieur, m'a-t-il dit, faites de ceci l'emploi qu'il vous plaira ; je n'ai rien à y voir. Je vous aurais toutefois beaucoup de gratitude si vous vouliez désormais éviter les *libelles*.

—Monsieur, ai-je réponu, allez plutôt prêcher la pudeur aux Langelier (1), la résignation aux échevins et la douceur aux panthères ! *Libelliste* je suis, *libelliste* je resterai. Je n'y puis rien, et vous pouvez d'avance en prendre votre parti. Une ère nouvelle va s'ouvrir pour les huissiers et les avocats, et vous seriez vous-même épouvanté si vous pouviez prévoir le nombre de procès qui vont sortir de cet encrier.

—Oui ?. . . Eh bien! tant pis pour vous : vous irez encore en prison.

—Cette fois, j'y apporterai mon encrier.

(1) Je parle naturellement de Chrysostome et de Charles.

UNE HISTOIRE DU TON-KIN (1)

Je m'en vais vous conter une histoire bien effroyable. Je la tiens d'un voyageur de profession, lequel arrive en droite ligne du Ton-Kin. Elle vous donnera une idée des mœurs de ce curieux pays.

Le Ton-Kin est une grande contrée d'Asie, au climat salubre, au sol fertile, mais encore plongée dans la plus profonde barbarie. Les hommes qui l'habitent sont des espèces de géants sanguinaires et féroces ; le plus petit d'entre eux ne mesure pas moins que le défunt Beaupré ; ils portent des anneaux dans le nez et se baignent les cheveux, tous les matins, dans l'huile rance ; leurs doigts, épais et velus, se terminent par des griffes. Deux dents entre-croisées, pareilles aux défenses des rhinocéros, sortent de leur bouche baveuse et menaçante. Ils boivent le sang de leurs ennemis et ils mangent les petits enfants.

Vous ne me croiriez pas, si je vous disais, après cela, que ces diables d'hommes possèdent un gouvernement depuis trente siècles... C'est pourtant la stricte vérité, au dire de mon voyageur.

(1) Paru dans le *Devoir* du 14 janvier 1910, et faisant partie d'une série de billets du soir.

Ils n'ont malheureusement encore ni députés ni ministres, n'étant pas, comme nous, un peuple éclairé. En revanche, ils possèdent une sorte de roi, qu'ils appellent le *Grand Mamamouchi*. C'est comme qui dirait le czar de ce pays-là. Le Grand Mamamouchi est avisé par un corps de *mamamouchinets*, qui prend, quand il s'assemble, le nom de *Caucus* (ou *Caucus-Content*). C'est ce que les Ton-Kinois, peuple aussi vain que barbare, appellent avec fierté leur *parlement*.

Pour me faire voir jusqu'à quel point ces malheureux Ton-Kinois furent longtemps tyrannisés, voici donc ce que m'a rapporté mon voyageur.

***Il y a déjà des siècles et des siècles, le Ton-Kin se glorifiait d'être une colonie de la Chine. Cela faisait plaisir aux Chinois,—ainsi qu'à nombre de Ton-Kinois encore plus chinois que les Chinois,—et ne faisait de mal à personne. Ainsi tout le monde était content. . .

Mais vint un jour où le roi de Chine, méditant une guerre contre le roi du Béloutchistan, voulut obliger tous les Ton-Kinois, sous prétexte qu'ils se disaient ses humbles sujets, à lui fournir, pour ses expéditions, 300,000 hommes de troupe, plus des impôts considérables en riz et en thé.

Vous ai-je dis que les Ton-Kinois étaient dans une extrême pauvreté ?. . . Ils avaient en ce

temps-là mille obligations envers leurs voisins les Annamites et leurs voisins les Siamois. Partout, de grands travaux d'intérêt public étaient en souffrance, fautes de ressources. C'est à peine si ces malheureux avaient de quoi manger, leurs villes débordaient d'indigents et de crève-la-faim ; un prophète, enfin, de l'entourage du roi, leur avait prédit pour l'année suivante une grande disette.

Tous les Ton-Kinois, d'un bout à l'autre du royaume, n'avaient donc qu'une envie : c'était de répondre au roi de Chine qu'ils n'avaient pas trop pour eux-mêmes de leur riz et de leur thé, et que, s'il voulait des soldats, il eût à s'en planter.

Mais le czar ton-kinois ne l'entendait pas de cette oreille, et c'est ici que l'histoire devient véritablement incroyable pour des hommes civilisés.

***Le Ton-Kin étant un pays barbare, on y lit naturellement beaucoup de journaux. Le Grand Mamamouchi vit les rédacteurs de ces journaux, les combla de dons et d'honneurs, et finalement leur donna sa bénédiction, après leur avoir démontré, dans la mesure qu'il le pouvait, la nécessité de se porter au secours du roi de Chine. Alors commença une campagne de presse qui fit grand bruit, à cette époque, dans toute l'Asie, et dont on parlait encore au temps de Con-

fucius. Cela eut pour effet de rallier aux idées nouvelles presque le tiers de la nation.

Là-dessus, le roi convoqua son parlement pour lui faire approuver son projet. C'est en cette occasion que le Grand Mamamouchi du Ton-Kin prononça ces paroles célèbres, qu'un vieux manuscrit chinois (1) nous a heureusement conservées (nous citons naturellement dans le texte):

Cet acte pourvoit aussi que lorsque le Grand Mamamouchi-en-Conseil le croit nécessaire en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, le service naval peut être requis pour prendre les armes. Le Grand Mamamouchi attire l'attention du " Caucus " sur ceci, que si la marine est sous la surveillance du gouvernement ton-kinois, surtout sous celle du ministère de la marine, le Grand Mamamouchi-en-conseil peut au cas d'urgence placer à la disposition de Sa Majesté le roi de Chine tout ou partie de la marine ton-kinoise pour service dans la marine royale et disposer de cette sorte de tous les navires de guerre et de tous les officiers et de tous les hommes en service sur ces navires.

...Car si la Chine, dont nous sommes sujets, est en guerre avec une nation quelconque, le Ton-Kin peut être envahi, et il est en guerre.

***Chose stupéfiante, ces paroles ne provoquèrent aucune protestation. Le Grand Mamamouchi fut, après ce discours, plus acclamé que jamais ; chacun l'entoura pour le féliciter ; les mamamouchinets, selon la coutume du pays, réclamaient à l'envie l'honneur de lui épiler le nez avec de menus bâtonnets ; les journaux s'écrièrent qu'ils n'avaient jamais rien entendu de si sage et de si profond, et on lui fit des éloges en vers

(1) Le " Kah-Nah-Dhah ", conservé à la Bibliothèque Impériale de Pékin.

et en prose, ainsi que des chansons que les petites Ton-Kinoises chantaient encore il y a seulement trois cents ans.

Mais il faut dire que, depuis ce temps-là, le Ton-Kin s'est un peu civilisé, et que de pareils abus ne seraient plus possibles aujourd'hui.

Tout de même, il convenait de rappeler ces faits pour montrer à quelles ténèbres de barbarie l'ignorance et le fanatisme peuvent conduire les peuples. Remercions donc le Ciel, mes amis, qui nous a fait vivre dans un siècle de lumière et dans un pays de liberté, et qui, au lieu de nous imposer un Grand Mamamouchi, a bien voulu nous donner un homme d'Etat comme sir Wilfrid Laurier.

JE LES POURSUIS! (I)

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Pontiac

COUR SUPÉRIEURE

JULES FOURNIER,
Demandeur,

— et —

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION
DU *PAYS*
Défenderesse.

Déclaration du Demandeur.

Le demandeur allègue :

1.—Il est un loyal sujet de Sa Majesté.

2.—Il est journaliste.

3.—Il est connu comme un citoyen respectable.

4.—Il n'a jamais été condamné à plus de trois mois de prison.

(1) Paru dans le *Devoir* du 29 janvier 1910, et faisant partie d'une série de billets du soir.

5.—Le juge qui l'a condamné était M. François Langelier.

6.—Il jouit de l'estime et de la considération de ses concitoyens.

7.—Il a besoin de cette estime et de cette considération pour gagner sa vie.

8.—La compagnie défenderesse publie à Montréal, le dimanche, un journal intitulé *Le Pays*.

9.—Dans son numéro du 23 janvier 1910, cette feuille a publié, sur le compte du demandeur, un entrefilet où se trouvent ces mots : "Fournier a beaucoup d'esprit."

10.—Cette allégation, fausse, mensongère, malicieuse et diffamatoire, est de nature à enlever au demandeur l'estime de plusieurs gens.

11.—Le demandeur se plaint de ces lignes parce qu'elles insinuent et laissent entendre que le demandeur n'est pas un abruti, et qu'elles peuvent l'empêcher de devenir échevin, ce qui est une ambition permise et légitime.

12.—Le *Pays* circule largement parmi les imbéciles.

13.—Le tribunal sait que, dire d'un homme qu'il a de l'esprit, c'est évidemment vouloir le perdre de réputation.

14.—Le demandeur n'a jamais mérité pareil opprobre.

15.—Cette attaque malicieuse est de nature à lui nuire non-seulement dans son honneur mais

encore dans ses biens, qui sont nombreux et variés.

Le Demandeur a souffert par ledit entrefilet des dommages qu'il estime à 80,000 dollars—plus ou moins,—mais qu'il veut bien réduire, pour les fins de cette cause, à 15 dollars.

POURQUOI le demandeur conclut à ce que la compagnie défenderesse soit condamnée à lui payer ladite somme de 15 dollars, avec intérêts et dépens, et à ce qu'à défaut par la compagnie défenderesse de satisfaire à ladite condamnation à intervenir, ladite compagnie ne soit pas contrainte par corps ni condamnée à l'emprisonnement dans la prison commune de ce district...; le tout avec dépens.

Montréal, 27 janvier 1910.

(Signé)

LOMER GOUIN,

Avocat du demandeur.

Pour copie conforme :

JULES FOURNIER.

CHEZ M. L.-O. DAVID (1)

Cicéron,—qui fut, dit-on, en même temps qu'un orateur de la force de M. Jules Allard, un écrivain au moins égal à mon confrère Dansereau,—Cicéron avait coutume de répéter " que l'on n'est pas tous les jours disposé pareil ".

C'est ce que je me disais ce matin, au moment de commencer mon article quotidien.

J'avais beau chercher, fouiller, explorer, me gratter le front, me tourner le cerveau dans tous les sens, rien ne venait..... J'étais découragé. Oh ! très découragé. Songez donc : un nationaliste qui n'a plus d'idées.

—Si j'allais en demander à M. L.-O. David ? pensai-je tout-à-coup. M. David est un confrère, et il m'en prêtera sûrement quelques-unes, sur hypothèque du *Devoir*.

Un quart d'heure après, je sonnais à sa porte.

M. David lui-même vint m'ouvrir, gracieux, souriant, les cheveux bien lissés, tel qu'il apparaît périodiquement dans les colonnes de la *Presse*.

(1) Paru dans le *Devoir* du 7 février 1910, et faisant partie d'une série de billets du soir.

—Monsieur L.-O. David ?

—Lui-même. Vous êtes monsieur.....?

—Jules Fournier, pour vous servir.

—Oh ! enchanté... Veuillez donc me faire le plaisir...

L'instant d'après, nous étions attablés face à face dans son cabinet de travail.

—Voyez-vous, lui disais-je, il y a des jours, comme cela, où ça ne va plus, dans le métier. Ainsi, moi, ce matin, je n'ai même pas la force de penser. Cependant, le typo réclame à grands cris mon manuscrit. (Parfaitement, à grands cris ! Si vous vous penchiez à la fenêtre, monsieur et cher ami, vous l'entendriez, le typo, là-bas, qui hurle...) Alors... alors, je suis venu vous demander un article. Votre plume facile, la réputation universelle...

—(*M. David, m'interropant*) On m'a toujours dit que vous aviez beaucoup de talent.

—Enfin, le *Devoir* serait trop heureux de publier aujourd'hui votre opinion sur un sujet d'actualité.

M. David se prit longuement la tête entre les mains. Puis il me dit :

—Mes nombreuses occupations, tant à l'Hôtel-de-ville qu'au Sénat, ainsi que les soins assidus que réclame le premier-ministre, m'interdisent pour le moment de vous donner même une ligne d'inédit. En revanche, voici ce que je veux

bien faire pour vous. Il y a, dans les livres que j'ai déjà publiés, des pages d'assez belle venue, je dois le dire, mais qui sont aujourd'hui presque complètement oubliées. Je vais, si vous le voulez, vous en signaler quelques-unes ; vous y changerez les dates, vous y ferez un commencement et une fin, et chacun se dira : " Ma foi, voilà un article qui n'est pas trop mal."

—Vous êtes trop modeste.

—Je le crois sincèrement.

. . . . . .

. . . . . .

De retour au bureau, je m'empressai de donner au typo les passages que m'avait indiqués M. David. Voici l'épreuve qui me revint :

Il (Chamberlain, rencontra chez les représentants du Canada et de l'Australie (en 1902), une résistance qui le déconcerta. La position sympathique que Laurier avait prise à l'égard de l'Angleterre sur la question du Transvaal et de l'envoi des contingents ainsi que sur le tarif de faveur, lui avait donné des espérances. Mais fidèle au programme qu'il s'était tracé et aux déclarations qu'il avait faites, devant le Parlement, *Laurier refusa d'engager le Canada dans la voie de l'impérialisme*, Il proclama hautement que le Canada voulait garder toutes ses ressources et ses forces pour le développement de sa prospérité, et ne pouvait se laisser entraîner *dans le gouffre du militarisme*, mais qu'il était prêt à faire tout ce qu'il était nécessaire pour sa propre défense.. .

Ces déclarations furent la base des résolutions adoptées par la Conférence impériale.

Chamberlain avait eu recours à toutes les ressources de son intelligence pour engager les représentants du Canada, Laurier spécialement, à modifier leur manière de voir, *mais Laurier resta inaccessible à toutes les séductions.*

(Laurier et son temps, *p.* 97.)

Ses discours, en Angleterre comme en France, ne diminuèrent pas la réputation d'orateur qu'il s'était faite, lors de son premier voyage en Europe, mais les fauteurs de l'impérialisme ne purent cacher leur désappointement. *L'idée de faire arborer le drapeau de l'impérialisme par un Canadian-Francais n'était pas, il faut l'avouer, vulgaire.*

(Laurier et son temps, *p.* 98.)

Chamberlain pardonna difficilement à Laurier de briser l'échafaudage de sa politique impérialiste.

Laurier revint au Canada, malade, gravement malade en apparence, *mais plus estimé que jamais à cause de la position courageuse qu'il avait prise et gardée* dans les circonstances les plus difficiles. On comprit alors au Canada qu'il n'avait pas payé trop cher le droit de parler et d'agir si fièrement, *et on se demande ce qui serait arrivé si Chamberlain avait eu affaire à un homme dominé par l'amour des hommages et des honneurs.*

(Laurier et son temps, *p.* 99.)

Dans tous ses discours, dans tous ses écrits comme dans ses conversations, il ne cesse de faire l'éloge de la constitution anglaise, des bienfaits qu'elle a procurés au monde, des libertés que nous lui devons. Il a plus d'une fois exprimé l'opinion que la reconnaisance et la loyauté nous faisaient un devoir de donner à l'Angleterre des preuves tangibles de sympathie, mais il s'est imposé une limite qu'il ne veut pas franchir. *Il refuse d'aliéner la liberté et l'indépendance du Canada, de lancer dans les voies tortueuses de l'impérialisme, d'engager l'avenir.* Il veut que ceux qui viendront après lui aient les mains libres, qu'ils n'aient pas le droit de dire que les engagements contractés les rendent impuissants, incapables de résoudre librement les grands problèmes que les destinées du Canada feront surgir.

(Laurier et son temps, *p.* 137)

En réalité, est-il sur la terre un pays plus heureux que le Canada, un pays où l'on trouve plus abondamment tous les éléments de progrès et de prospérité ?

Lorsqu'on voit tous les autres pays constamment exposés aux horreurs de la guerre et *surchargés d'impôts pour soutenir des armées permanentes*, on a bien le droit de faire cette question et de réfléchir avant de se jeter dans l'inconnu.

(Laurier et son temps, *p.* 139.)

Comme vous voyez, cela fait un bel article d'actualité. On dirait que ces lignes ont été écrites aujourd'hui même, spécialement pour le *Devoir.*

Et que M. David est bien inspiré dans ce qu'il dit !

Comme c'est donc vrai, que le Canada ne devrait pas se laisser entraîner dans le gouffre du militarisme !

Comme il a raison, le digne sénateur, de ne pas trouver banale l'idée de faire arborer le drapeau de l'impérialisme par un Canadien-Français !

Comme il voit juste, lorsqu'il félicite M. Laurier de n'avoir pas voulu lancer le Canada dans les voies tortueuses de l'impérialisme !

On se demande, dit-il, ce qui serait arrivé si les partisans de cette doctrine, au lieu de se trouver en face de M. Laurier, avaient eu affaire à un homme dominé par l'amour des hommages et des honneurs.

Oui, que serait-il arrivé ? Voilà ce qu'on se demande !

LA COMÈTE (1)

Mesdames et messieurs, je vais avoir l'honneur de vous parler de la comète.

C'est aujourd'hui le seul sujet qui ne me soit pas interdit.

Bourassa a fait une étude approfondie de l'impérialisme ; les questions municipales, depuis longtemps, n'ont plus de secrets pour Asselin ; Héroux possède à fond sa politique étrangère et, quant au Grand-Orient, il le connaît, comme on dit, dans les coins (2). Ils ont beau jeu d'écrire, ceux-là ! Mais moi, hélas ! je ne sais rien de toutes ces choses. Moi, mon cher lecteur, je suis ignorant,—ai-je besoin de le dire ?—très ignorant—oh ! ignorant. . . comme mes pieds (2).

C'est pourquoi je me suis fait donner, au *Devoir*, le titre et les fonctions de rédacteur scientifique. Je ne m'occuperai plus désormais que de science : ne connaissant rien du tout, je ne saurais en vérité vous parler d'autre chose.

Je commencerai aujourd'hui par un petit cours

(1) Paru dans le *Devoir* du 9 février 1910, et faisant partie d'une série de billets du soir.

(2) Ou dans les points, comme vous voudrez. . .

(3) Cette expression a été déclarée de bon goût par l'Académie du docteur Choqette : on ne s'étonnera donc pas de la trouver sous ma plume.

de cosmographie. Il est vrai que je n'en ai jamais appris un mot, mais ce n'est pas là une objection. Mon distingué confrère, M. Arthur Dansereau, ne connaît seulement pas encore, à quatre-vingt-seize ans passés, l'odeur du scotch : cela l'empêche-t-il de faire des articles anti-alcooliques ?...

Or donc :

Vers l'année 1728, il y avait en Angleterre un savant du nom de Halley. Pourquoi s'appelait-il ainsi, c'est ce que je serais bien empêché de vous dire, et de plus savants que moi le seraient tout autant, j'imagine. Pourquoi le premier-ministre de la province de Québec s'appelle-t-il Lomer Gouin—au lieu de s'appeler, par exemple, S.-N. Parent ? Et moi-même, pourquoi m'appelé-je Jules Fournier, et non pas William Van Horne ? Mystère et sortilège !—Mais toujours est-il qu'il s'appelait Halley.

Ce Halley, en outre, était un savant. Dangereuse espèce d'hommes ! Au lieu de courir les feux d'artifice, ou d'aller jouer aux dames dans les salons du club S.-Denis, figurez-vous qu'il passait ses nuits dans les chiffres, à faire de l'algèbre et de la trigonométrie.

Ce fut ainsi qu'il put calculer, trente ans à l'avance, qu'en l'an 1759 une comète gigantesque viendrait en conjonction avec la Terre.

Vous dire combien cette prédiction lui valut

de moqueries et de huées, cela ne serait pas possible. Bourassa lui-même, en ces dernieres années, ne reçut pas plus d'avanies de la part des gazettes ministérielles. On le montrait partout du doigt, les petits enfants couraient après lui dans la rue...

A la fin, le pauvre homme en devint fou. Puis il mourut.

Ici, je cède la parole à notre barde national, M. William Chapman (1) :

On vivait. Que faisait la foule ? Est-ce qu'on sait ?
Et depuis bien longtemps personne ne pensait
Au pauvre vieux rêveur enseveli sous l'herbe.
Soudain, un soir, on vit la nuit noire et superbe,
A l'heure où sous le grand suaire tout se tait,
Blêmir confusément, puis blanchir, et c'était
Dans l'année annoncée et prédite, et la cime
Des monts eut un reflet étrange de l'abîme
Comme lorsqu'un flambeau rôde derrière un mur.
Et sa blancheur devint lumière, et dans l'azur
La clarté devint pourpre, et l'on vit poindre, éclore,
Et croître on ne sait quelle inexprimable aurore.
Qui se mit à monter dans le haut firmament ;
Par degrés et sans hâte, et formidablement ;
Les herbes des lieux noirs que les vivants vénèrent
Et sous lesquelles sont les tombeaux, frissonnèrent ;
Et soudain, comme un spectre entre en une maison,
Apparut, par-dessus le farouche horizon,
Une flamme emplissant des millions de lieues
Monstrueuse lueur des immensités bleues,
Splendide au fond du ciel brusquement éclairci :
Et l'astre effrayant dit aux hommes : Me voici (2)

Tout cela ne vous dit pas si la comète de Halley contient du cyanogène.

---

(1) DERNIÈRE HEURE.—Ces vers ne sont pas de M. Chapman mais bien d'un poète français qui eut quelque renom au siècle dernier. Il s'appelait, je crois, Victor Hugo.

(2) *La Légende des Siècles*, IV, pp. 17.

C'est là, cependant, une grave question.

Les astronomes de Yerkes n'en sont pas complètement sûrs, ceux de Harvard l'ignorent tout-à-fait, et M. Camille Flammarion ne le sait pas encore.

—Et toi, me demandez-vous, et toi, le sais-tu, au moins ?...

—Eh bien !... moi non plus.

FRANC-MAÇON (1)

Le *Pays*, dans un entrefilet sans signature, insinue que je suis franc-maçon.

Lequel des rédacteurs de ce journal a cru devoir prendre sur lui d'écrire cela ?

Serait-ce M. Gonzalve Desaulniers ? M. Gaston Maillet songerait-il à délaisser la pince du dentiste pour la plume du journaliste ? Mon ami le docteur Marcil aurait-il décidé, pour mieux désormais purger ses clients, de joindre au séné classique le sel raffiné de sa prose ? . . . Ou plutôt, ces lignes ne viendraient-elles pas tout simplement de M. Godfroy Langlois ?

En ce cas, je m'incline. M. Langlois, chacun sait cela, possède en ces matières une compétence indiscutable ; et, s'il dit que je suis franc-maçon, c'est apparemment que je dois l'être. . . En fait de maçonnerie ce n'est pas moi qui aurai jamais l'outrecuidance de vouloir lui en remontrer.

***Tout de même, je dois l'avouer, ce n'est pas sans une profonde surprise que j'ai lu le dernier numéro du *Pays*.

---

(1) Paru dans le ***Devoir*** du 10 février 1910 et faisant partie d'une série de billets du soir.

Il y a bien aujourd'hui sept ou huit ans que j'écris dans les gazettes. Pauvre métier, mais qui m'a permis de connaître d'assez près un nombre considérable d'hommes politiques, c'est-à-dire, tous les plus vils coquins de l'Etat—sans compter le collaborateur du *Pays*—ou en le comptant, comme vous voudrez... La fréquentation de cette espèce m'a amené graduellement à n'être plus sûr d'à peu près rien dans le domaine des faits, et à ne jamais m'étonner, quoi qu'il arrive et quoi que j'apprenne.—Pourtant, on a beau avoir acquis une forte dose de scepticisme, on ne laisse pas d'écarquiller encore les yeux, de temps en temps, devant certaines révélations...

Ainsi, à moins de supposer qu'on puisse être maçon sans le savoir—comme on est imbécile ou gâteux,—comment expliquer que je sois de la Loge sans m'en être jamais douté ?

Et pourquoi, du reste, le serais-je ?...

***Oui, pourquoi serais-je maçon ?

A-t-on jamais entendu dire que je voulais à toute force me faire nommer juge ?

Est-ce que j'ambitionne un rond de cuir quelque part ?

L'espoir d'une place au Conseil municipal ou au Conseil législatif hante-t-il à ce point mes rêves ?

Suis-je intéressé dans des spéculations louches ?

L'influence de la Loge m'est-elle nécessaire pour faire éclore et mûrir des *schemes* ?

M'a-t-on jamais vu faire la coulisse à la " Législature " avec l'appui des F. . . ?

Est-ce que j'aurais sur la conscience certaines opérations—financières et autres—qui d'ordinaire conduisent tout droit au pénitencier ?

Enfin, serais-je tout simplement l'un de ces deux ou trois cents Homais qui, en sachant tout juste assez pour lire la *Presse* ou le *Pays*, vous soutiennent froidement, en pleine rue Saint-Jacques, des thèses sur l'éternité de la matière, et qui s'imaginent avoir mené le monde lorsqu'ils ont procuré une job à Godfroy Langlois ?

Non, non, je ne suis rien et je n'ai rien fait de tout cela. Alors, je ne suis pas maçon, c'est clair !

***Et puis, vous savez, le jour où je le serais, je me demande si les gens du *Pays* seraient aussi pressés de le crier sur les toits. Avez-vous remarqué que le *Pays* n'a pas encore accusé de maçonnerie M. Langlois ?. . .

NOTRE DÉPUTATION (1)

I

Je me sens un peu gêné au début de cet article. J'ai à vous parler des députés ministériels canadiens-français, et je vois que je ne pourrai le faire qu'avec une extrême dureté.

Si j'exprime un tel regret, vous entendez assez que ce n'est point par aversion soudaine pour le langage énergique ou les jugements sévères : aussi longtemps que je tiendrai une plume, je n'aurai certainement jamais de plus grande joie que de pouvoir frapper sans ménagement sur les coquins. Mais, justement, les députés ministériels canadiens-français ne rentrent pas dans cette espèce. Je les connais tous assez bien, et je puis leur rendre ce témoignage: sauf un très petit nombre, ils sont, je crois, d'honnêtes gens, remplis de bonnes intentions et incapables d'une canaillerie réfléchie. On me dirait même qu'ils ont gardé quelque reste de patriotisme, que je n'en marquerais nulle surprise...

D'où vient donc qu'ils jouent à Ottawa un si triste rôle ? D'où vient qu'ils font ici, en même

(1) Article paru, en quatre parties, dans le *Devoir* des 22, 23, 24 et 25 février 1910.

temps que la risée de leurs collègues anglais, la la honte et l'humiliation de leur race ?

***Je m'en vais tâcher de vous l'expliquer en peu de mots. J'écarte d'abord la question de leur attitude politique. Je ne leur reproche aucun de leurs votes. Je suppose qu'ils ont toujours eu raison d'appuyer M. Laurier, et je me place, pour les juger, au point de vue strictement ministériel.

Vous avez lu dans le journaux le compte-rendu de cette fameuse séance d'il y a eu vendredi huit jours.

On discutait le budget, aux Communes, et le ministre des Travaux publics allait s'attaquer aux crédits de la province de Québec (une bagatelle de $694,000), lorsqu'on lui fit remarquer qu'il n'y avait pas à la Chambre, sur les banquettes de la droite, plus de cinq ou six de nos députés. De là, ajournement forcé du débat. Une semaine se passe, nous voici rendus au vendredi 17, et M. Pugsley propose de nouveau les crédits du Québec. Mais nos députés brillent encore, comme on dit, par leur absence, et le minisnistre, obligé de procéder quand même, annonce qu'il avait pris la peine de les avertir, et que, s'ils ne sont pas là, ce n'est pas de sa faute...

On a là une idée de l'attention qu'ils portent généralement aux débats, quand il s'agit des affaires de leurs propres électeurs. Jugez un peu,

maintenant, combien ils doivent s'intéresser aux questions qui regardent les autres provinces, ou le pays en général !

***Il y a au parlement fédéral :

I.—Une tabagie ;

II.—Une vaste salle où l'on peut jour et nuit se faire servir du scotch ou de l'eau minérale, au choix ;

III.—Des chambres où les députés sont censés faire leur correspondance, mais où l'on peut tout aussi bien jouer aux cartes et aux dames.

C'est entre ces différents endroits que nos représentants, pendant les séances de la Chambre, partagent leurs heures.

C'est là qu'on est toujours sûr de les trouver.

Quelquefois cependant ils sont ailleurs : soit au restaurant, soit dans les couloirs... Il n'y a que deux endroits où ils ne mettent jamais les pieds, sauf par accident : c'est la Chambre et c'est la bibliothèque.

***Leur paresse est prodigieuse ; cependant ils y échappent, en de certaines circonstances, devant les sollicitations de leurs électeurs. Ils écrivent parfois des lettres, ou bien ils courent les ministères pour obtenir quelque faveur à un chef de leur comté.

En revanche, leur ignorance de tout ce qui a trait au travail législatif est sans limites. Neuf fois sur dix, ils ne connaissent même pas le

premier mot des questions qui leurs sont soumises, et ils ne sauraient seulement pas de quel côté sont les ministres si le " whip " ne le leur indiquait au moment du vote.

***De temps en temps—oh ! très rarement—on entend chuchoter à la tabagie qu'Un Tel, député de la province de Québec, *va faire un discours.*

Si vous n'avez pas l'expérience de la boutique, vous vous imaginez, d'avance, un événement, une sensation.

Au jour dit et à l'heure fixée, le banc et l'arrière-banc des députés québecquois envahit la Chambre. Tarascon au départ de Tartarin pour l'Afrique ne devait pas être plus bouleversé.

C'est, presque toujours, au commencement d'une séance. On voit se lever le héros du jour, en redingote sévère, rasé de frais, la chevelure bien peignée. Il a les mains pleines de papiers, des piles de gros livres s'étalent sur son pupitre, et quelquefois sur celui de son voisin. Il sait que les yeux du pays sont fixés sur lui, et qu'il est le centre de quelque chose de grand. Il est pâle et grave. Il sent sa responsabilité, et il le laisse bien voir.

Et alors il commence... Son discours (généralement en anglais) dure trois quarts d'heure, à tout coup. Lieux communs, généralités, développements aqueux et boursouflés. —*Le Canada*

est un grand pays... ses ressources sont immenses... les libertés dont nous jouissons... nos pères ont été des héros... la gloire du drapeau britannique... sir Wilfrid est un grand homme... Pas un mot qui touche au cœur du sujet, rien qui ne sente de dix lieues sa rhétorique de collégien.

Les autres *Canayens* applaudissent à tout casser, pendant que les Anglais, ministériels comme oppositionnistes, écoutent avec un sourire amusé... Combien de fois aussi n'en ai-je pas vu, pendant ces grotesques comédies, sortir tout simplement de la Chambre en haussant les épaules de pitié !

Mais notre orateur a repris son siège, et un quart d'heure après la tabagie est plus prospère que jamais. C'est là que, tout en fumant, la pipe et en jouant aux cartes, on continue de veiller sur les grands intérêts du pays, d'ici que la cloche annonce le vote.

***Mais c'est surtout dans les comités qu'il faut les voir... quand ils y vont.

Et c'est là que nous les retrouverons demain.

II

Des hommes de toute première importance, dans les comités, ce sont, vous le savez, les agents de la haute finance, et tout d'abord les coulissiers des chemins de fer.

C'est à ces gentlemen que nous sommes redevables de tant de projets, iniques et absurdes à leur face même, aujourd'hui inscrits dans nos statuts, et dont on se demande comment nos législateurs ont pu s'arrêter seulement à les discuter.

Chaque année, dès les premiers jours de la session, on les voit arriver à Ottawa, affairés et sérieux, la tête pleine de *schemes* et les poches pleines de bills.

Celui qui ne connaît ni ces *schemes* ni ces bills, celui-là ignore encore les limites de l'audace humaine.

***Voici par exemple, cette année, une compagnie, la *Saint-Lawrence Power Transmission Company*, qui demande au parlement des privilèges tellement excessifs qu'on croirait d'abord à une plaisanterie. C'est ainsi qu'elle voudrait obtenir le pouvoir de barrer le Saint-Laurent à la hauteur du Long-Sault pour produire de l'énergie électrique, ce à quoi s'opposent à peu près tous les corps publics tant de l'Ontario que du Québec, et sur ce point elle échouera très probablement. Le reste de son bill passerait, cependant, que nul n'en serait surpris ; or, ce bill réclame en outre, pour la compagnie, le droit, dans les comtés de Leeds, Grenville, Dundas, Stormont et Glengarry (province d'Ontario), et dans les comtés de Soulanges, Vaudreuil, Jac-

ques-Cartier, et dans la cité de Montréal (province de Québec), de

" pénétrer sur tout terrain de " particuliers ", *d'ar-*
" *penter, choisir, prendre et acquérir* telles parties de ces
" terrains qui sont nécessaires à quelques-uns des ouvrages
" ou à quelqu'une des entreprises de la compagnie ", et
" d'exproprier le tout." (Bill 115.)

Cette demande d'exproprier en bloc ou séparément tout ce qu'elle voudra dans la ville de Montréal et dans sept comtés du Canada, la compagnie en question ne l'a pas faite sans y avoir mûrement réfléchi.

Elle sait que sa requête heurte de front des principes de droit que nul ne s'aviserait de contester dans aucun pays civilisé.

Elle sait que partout ailleurs qu'au Canada on exproprie les particuliers ou les companies au bénéfice du public, mais jamais le public au bénéfice de particuliers ou de compagnies—ainsi qu'elle le demande.

Elle sait que ce qu'elle réclame est proprement insensé.

Mais elle sait aussi que, *si elle y met le prix*, elle peut l'obtenir, et c'est pourquoi elle va tout de même de l'avant.

***Pour les chemins de fer, vous le savez, le parlement est une vache à lait réellement intarissable (je vous demande pardon de la métaphore). A chaque session ils se font voter, par nos honorables représentants, des subventions

énormes en terres et en argent. Seulement en 1908-09, le trésor fédéral leur versait, en espèces sonnantes et trébuchantes, *près de deux millions*, soit exactement $1,785,887.39 (*voir* Rapport de l'Auditeur général, 1908-09, vol. III, *p. W.* -5). Notez bien ces détails ; ils nous serviront dans un instant.

De plus, les chemins de fer ont tous les ans à présenter quelques nouveaux bills comportant les demandes les plus exorbitantes. Ils réussissent généralement à les imposer, avec des modifications la plupart du temps légères. Mais toujours ou presque toujours ces faveurs leur coûtent cher. On se fera difficilement une idée des sommes folles qui se dépensent au parlement fédéral, chaque année, dans les intérêts du Grand-Tronc, du Canadien-Pacifique, du Canadien-Nord. Ce sont les députés qui en profitent.

***Je ne veux pas dire les députés de la province de Québec. Non; sauf quelques exceptions, ceux-ci n'ont pas l'habitude des pots-de vins.

Est-ce honnêteté ? me direz-vous. Votent-ils donc contre ces projets ?

—Non.

—Alors, c'est qu'ils font comme beaucoup de leurs collègues anglais : en retour de leur vote, ils obtiennent sans doute des compagnies, pour leurs comtés, des faveurs précieuses ?

—Vous n'y êtes pas davantage... Un député de chez nous demanderait pour ses électeurs quelque chose aux chemins de fer ? Vous croyez cela? Il voudrait les forcer, par exemple, à construire dans son comté les lignes pour lesquelles on leur votait des subventions *il y à déjà dix et quinze ans* ! Ah bien ! détrompez-vous : tout cela ne les empêche pas de dormir, nos députés.

Ils votent pour ces bills sans les connaître et, les trois quarts du temps, sans les avoir, jamais lus.

***Voici, un beau matin, M. ***, l'un des députés de la province de Québec, qui arrive au parlement.

Il va d'abord à la tabagie,—tout droit, comme d'instinct ; puis il parcourt à la hâte les corridors ; enfin il entre précipitamment à la Chambre, lançant partout sur son passage cet appel collectif aux Canadiens-Français :

—Hé ! hé ! là-bas, les amis, arrivez donc prendre un verre... C'est le bill de H... ou de L... à matin (*sic*).

Dociles à cette voix, les députés de la province de Québec défilent à la queue-leu-leu, pour aller boire le champagne à la chambre de M.***.

Puis, après avoir trinqué, ils s'en vont voter tranquillement, en bloc, pour le bill de H... ou de L..., c'est-à-dire pour un nouveau *scheme*, particulièrement effronté, du Canadien-Pacifique ou du Canadien-Nord.

Voilà une scène comme n'importe quel journaliste parlementaire a pu en voir je ne sais combien dans une seule session. Comprenez-vous maintenant ?...

Quelquefois, Billie X (ils sauront de qui je parle) ou Jimmie L*** leur procure une "passe" pour leur femme ou pour leur neveu, de Sainte-Madeleine à Saint-Hyacinthe, ou de Trois-Rivières à Batiscan.

Quelquefois, on leur enverra une boîte de *Fortunas*,

Plus rarement,—mais seulement dans les grandes occasions,—on ira jusqu'à leur payer le dîner (côtelette et vins compris).

Certains d'entre eux,—tel ce gentleman d'en bas de Québec dont le nom est sur toutes les lèvres, ou cet autre des Cantons de l'Est que tout le monde, à Ottawa, reconnaîtra sans que j'aie besoin d'autrement le désigner,—certains d'entre eux reçoivent, par-dessus le marché, des chèques variant de cent à deux mille piastres.—De celui-ci, qui est au mieux avec M. Laurier, chacun vous dira qu'il touche annuellement $5,000 du Canadien-Pacifique, pour rassembler les députés canadiens-français aux heures décisives.

***Pourtant, comme je l'ai dit plus haut, les chéquards, chez nos députés, sont la petite exception. La plupart d'entre eux n'émargent à au-

cun fonds secret. Seuls sont rémunérés les malins qui se chargent de conduire le troupeau du *bon côté*.

Les *schemers* sont bien consentants à délier les cordons de leur bourse en faveur des Anglais, ou tout au moins à les satisfaire de quelque autre façon ; mais, pour ce qui est des députés de la province de Québec, c'est une autre affaire ! Ils ne prennent même pas la peine de les acheter.

III

Ce sont là nos députés ! Je les peins comme je les ai vus.

Serez-vous maintenant bien étonné si je vous dis que leur influence au parlement égale zéro ?

Non-seulement on ne les consulte pas sur les projets de haute politique, dont au reste ils se désintéressent comme de leur première chemise ; non-seulement on les ignore absolument dans l'élaboration des *schemes* qu'on leur fera ensuite voter les yeux fermés, moyennant une *traite* au champagne ou une boîte de cigares, —mais encore ils ne peuvent obtenir la moindre faveur administrative qu'au prix d'extrêmes difficultés... Dans tous les ministères, sauf peut-être un ou deux, les députés de la province de Québec sont traités comme des quantités négligeables. On en voit faire antichambre pendant

des heures pour une affaire de cinq sous que le premier venu de leur collègues anglais règlerait en trois minutes. Juste conséquence du discrédit qu'ils se sont attiré par leur paresse persévérante, leur ignorance abjecte, enfin leur manque de dignité.

Il n'est pas jusqu'aux ministériels anglais qui qui ne leur témoignent, en toute circonstance, un mépris à peine déguisé...

Tout à côté de la Chambre d'Assemblée se trouve une vaste salle que l'on appelle *la chambre* 16, et qui est censée appartenir au groupe entier des ministériels. Eh bien ! entrez là quand vous voudrez ; trois fois sur quatre vous n'y trouverez pas un seul de nos députés. On leur a fait comprendre depuis longtemps que là n'est pas leur place... Ils seraient sûrs d'y paraître importuns à leurs propres collègues. Et puis, il se passe là, souvent, des choses dont la nature leur échappe, mais auxquelles ils sentent que leur présence n'est pas indispensable. C'est en cet endroit que les coulissiers, qui y pullulent, se livrent—le soir de préférence—à l'accomplissement obscur de leur rites. Mystères qui dépassent, pour l'instant, l'entendement du député de chez nous ; auxquels il se contentera de donner, plus tard, la consécration muette de son vote, mais qui lui inspirent d'avance et comme d'instinct un respect profond. Il est trop discret

pour troubler d'aussi graves cérémonies... Aussi lui ou ses amis ne mettent-ils jamais les pieds dans la *chambre* 16.

Ils veulent bien se contenter de la tabagie, où les Anglais, en revanche, et comme par un accord tacite, ne vont presque jamais.

C'est donc à la tabagie qu'on les a exilés, et c'est là par conséquent qu'il faut aller les contempler.

C'est là leur domaine, et, si j'ose dire, leur *petit Canada*.

***Dans tout journaliste, même le plus emporté, il y a un philosophe qui sommeille, un observateur amusé des hommes et des choses. Si je n'avais à juger les députés de la province de Québec qu'au point de vue politique, je m'y intéresserais certainement comme peintre de mœurs ou de caractères.

Oui, vraiment, je voudrais les décrire comme types d'humanité (oh ! d'une humanité très inférieure), et je sens que j'y aurais du plaisir.

C'est avec amour, il me semble, que je dessinerais la figure de ces hommes, qui ont élevé le culottage des pipes à la hauteur d'un art et qui ont su faire du tabac canadien la base de leur vie parlementaire.

Qui sont-ils ? Comment sont-ils arrivés là ? —Notaires ou médecins de campagne, avocats de petite ville, marchands de village, ils se res-

semblent tous comme des frères et leur histoire à tous est la même.

Il y avait longtemps, quand ils furent élus, que chacun d'entre eux *préparait sa candidature*, dans un petit coin de pays où la chute d'un glaçon devient un sujet de conversation palpitant, où le passage d'un commis-voyageur constitue un évènement. Assis sur le comptoir, au bureau de poste ou au *magasin général*, dans la boutique de forge, chez le meunier, quelquefois à l'*hôtel*, entre deux verres de bière amère, l'aspirant-homme d'Etat causait politique, faisait et défaisait à son gré les ministères. Que de jours perdus de la sorte et, dans une année, que de semaines sacrifiées !

Viennent les élections : notre homme est élu. Il arrive à Ottawa ; malgré ses habitudes de paresse il voudrait travailler, faire quelque chose, essayer, au moins. Mais on le pousse à la tabagie, et c'est bientôt l'abrutissement définitif.

***Là, on fume et on cause. De quoi cause-t-on ? *Tiens, j'ai vu Lemieux, à matin. Ah !... et qu'est-ce qu'il dit?—C'est son idée que le bill de la marine va encore nous retenir longtemps...* Un autre : *Une fois, je revenais du haut du comté ; c'était après les vêpres ; on venait d'avoir une assemblée à Saint-Apollinaire, à la porte de l'église* ...On entend:—*Tiens, je suis à dame...* Ou bien:—*Passez-vous, monsieur Mayrand?...*

Et l'on fume du tabac *Quesnel.* A peine si l'on s'aperçoit à travers la fumée.

Observez-les bien.

Leurs fauteuils sont profonds et moëlleux. Des calorifères bien réglés entretiennent en tout temps autour d'eux une chaleur bien tempérée. Ils savent qu'ils trouveront au logis, en rentrant, (à moins que se soit au restaurant de la Chambre), un repas appétissant. Leur traitement les attend à la fin du mois, et il n'y aura sûrement pas d'élections avant trois ans... Ils ont donc le cerveau parfaitement libre ; car de quoi s'occuperaient-ils ?

La casquette ou le chapeau rabattu sur la figure, les yeux mi-clos dans une attitude de béat contentement, chacun d'eux,—dans la tiède atmosphère de la salle,—se laisse vivre doucement, d'une vie reposante et purement végétative, comme une plante—comme un légume.

***Et c'est ça, notre députation !

IV

Ils ne furent pas toujours ainsi.

On se rappelle un temps où la province de Québec pouvait avec raison se glorifier de sa députation fédérale. Il y a seulement dix ans, nous aurions trouvé sans peine, parmi les libéraux de chez nous, une vingtaine peut-être d'hommes distingués, dont la présence à Ottawa ne contri-

buait pas peu à relever le niveau moral du groupe canadien-français.

Ils n'étaient pas tous doués à un degré égal. Ils avaient leurs faiblesses, dont ils donnèrent la preuve. En 1899, la plupart d'entre eux votaient, quoique en rechignant, notre participation à la guerre inique du Transvaal, et, dans quelques autre circonstances, ils n'eurent pas une meilleure attitude, peut-être que leurs congénères d'aujourd'hui.

Mais du moins, jusque en leurs pires égarements, n'aliénaient-ils point leur cerveau. Ils avaient gardé, des jours généreux de l'opposition, la faculté de s'intéresser à une question publique, de se passionner même pour une idée. En un mot ce n'étaient pas des végétaux.

En très peu d'années, ces hommes ont disparu de l'arène. Ils ont accepté une *place* quelque part loin de la politique, les uns par dégoût, tous traînant avec eux de la lassitude et des désillusions.

***Et nous voici, dix ans plus tard, en présence d'une députation de Gauvreaux, de Boyers, de Gladus,—députation la plus veule, la plus nulle, la plus totalement et la plus absolument abrutie, dont on ait encore entendu parler dans aucun pays démocratique.

Au lecteur ordinaire, qui n'a jamais vu que de loin nos représentants, ces mots pourront pa-

raître exagérés et violents. Je ne les ai écrits cependant qu'après mûre réflexion. J'affirme qu'ils ne vont pas au-delà de la vérité. Ils expriment un fait que tous ceux qui ont jamais passé quelque temps dans la capitale ont pu constater par eux-mêmes.

J'ai vécu à Ottawa assez longtemps. J'ai été journaliste. J'ai pu voir de mes yeux ce qui se passait là. Eh bien ! je vous déclare une fois de plus (en m'excusant d'avoir à le répéter) que le groupe ministériel canadien-français se compose, pour la très forte majorité, de bonshommes tellement bornés, ou inconscients, *que les trois quarts d'entre eux—au moins les trois quarts n'hésitent pas à voter en retour d'une "passe", d'une boîte de cigares ou d'un verre de champagne, des bills d'intérêt privé qu'ils n'ont seulement jamais lus* (1).

On les verra s'informer gravement, auprès d'un *whip* quelconque, à la fin d'un débat où ils sont les premiers intéressés, *s'il est vrai qu'il faille voter de tel côté.*

—*Monsieur*, s'écrie, dans je ne sais plus

(1) Je ne dis pas que sans le champagne ni les cigares ils ne voteraient pas ces bills. Il est au contraire infiniment probable qu'ils les voteraient quand même. Du reste, je l'ai déjà dit, on ne prend même pas la peine de les acheter.

Quand je rappelle qu'ils acceptent de petits cadeaux, je n'entends pas trouver dans ce fait une preuve de vénalité : j'y vois seulement un manque de dignité sans nom,—et surtout de l'inconscience.

J'ai nommé plus haut trois députés, en particulier. Il n'est pas à ma connaissance personnelle que ceux-là aient jamais rien reçu des *schemers* ; et je ne voudrais pas le laisser entendre, attendu que je n'en sais rien...

quelle comédie, un Georges Dandin quelconque, *monsieur, pardon : un renseignement !... Il est bruit, chez le concierge, que vous épousez ma fille?..*

.....

.....

Voilà ce qu'est devenue, ô monsieur Laurier, votre vieille garde !

Hier la grande armée, et maintenant troupeau...

***A qui la faute ?

Surtout à M. Laurier lui-même.

Sans doute les circonstances ont contribué dans une large mesure à cette transformation. Il est normal qu'un parti politique ne dispose pas, après quinze ans de pouvoir, d'hommes aussi bien trempés qu'il pouvait en avoir après vingt ans d'opposition ardente. C'est une vérité de LaPalisse que le succès attire les faiseurs. Après 96, on vit se rallier au parti libéral, en même temps que la plupart des *boodlers* de l'ancien régime, les arrivistes de toute nuance politique et de toute catégorie morale. C'est alors que se rua contre les meilleurs partisans de M. Laurier, au sein même de leur parti, la tourbe des médiocrités ambitieuses. Les hommes de mérite ne tardèrent pas à se décourager, et cela finit par le triomphe complet des incapables.

Il est bien certain qu'il n'était pas au pouvoir de M. Laurier, malgré toute son autorité, d'empêcher complètement ce résultat. Il l'aurait pu,

cependant, à un certain degré, et qui prétendra le contraire ?

Il ne l'a pas voulu.

Vingt fois, dans des circonstances où tout dépendait d'un mot de sa bouche, on l'a vu sacrifier froidement un homme sérieux aux intrigues d'un comédien. Conséquent, sinon avec ses principes du moins avec ses instincts, il a voulu s'entourer, autant qu'il l'a pu, de mentalités inférieures.

Ce que M. Laurier veut à Ottawa, en effet, pour représenter la province de Québec, ce sont des hommes qui *votent*—et rien autre chose. Moins ils penseront, mieux ils voteront.

***Mais enfin, on n'a pas cncore écrit à la porte du parlement: *défense à l'esprit d'entrer.* Malgré tous les vœux du premier-ministre, il se glisse toujours, parmi la cinquantaine de partisans que lui envoie sa province, un petit nombre d'hommes intelligents. C'est en faveur de ceux-là que je faisais, je crois, une réserve au cours d'un article antérieur.

Je connais à Ottawa quelques députés qui auraient le goût et l'ambition de faire du travail, de se cultiver et d'apprendre quelque chose. Vous vous imaginez peut-être que ce sont les préférés du premier-ministre ; qu'il les encourage à s'intéresser de plus en plus aux questions publiques ; enfin qu'il les aide de son expérience et de

ses conseils ? Ah bien, vous vous trompez—et plutôt deux fois qu'une !

Que de fois un jeune député, encore nouveau dans la carrière et plein d'illusions, ne s'était-il pas proposé de traiter devant la Chambre un sujet qu'il aurait étudié à fond ! Il allait trouver M. Laurier pour lui confier son projet, comptant, malgré tout ce qu'on lui avait dit, sur une approbation. Invariablement le premier-ministre, avec des paroles paternelles et des gestes péremptoires, lui laissait entendre que mieux valait ne pas se fatiguer pour si peu ; que cela pouvait inutilement embarrasser le ministère, et qu'au surplus cette ardeur à faire autrement que les autres était de mauvais goût. . .

Après trois ou quatre de ces conversations, notre homme était complètement *gelé*. Il ne voyait plus dès lors dans la politique d'autre perspective que de toucher son traitement pour ne rien faire.

C'est là l'histoire de je ne sais combien de nos députés. Quelques-uns (l'exception) se donnent tout entiers, pour se consoler, à l'exercice de leur état. Les autres se jettent tête baissée dans la nicotine, et peu d'années après ils n'ont plus rien à envier à leurs collègues.

***Voilà l'action de M. Laurier sur le groupe parlementaire canadien-français.

Depuis dix ans, il n'a pas eu d'autre objet que

de le désintéresser des questions publiques, et de l'amener à ne plus penser.

Depuis dix ans, on a vu sa nature de raffiné tendre constamment à ce but, de pousser à la tabagie les ministériels de la province de Québec.

Depuis dix ans, sinon par calcul au moins par instinct,—pour ne pas être dérangé,—il s'est appliqué, avec persévérance et ténacité, à avilir la députation canadienne-française, afin de la mieux tenir dans sa main.

Il faut avouer qu'il n'a pas manqué son coup.

Après tant d'années et tant d'efforts, il a réussi enfin à faire de ce groupe, autrefois influent et respecté, un innombrable ramassis,—un troupeau,—qui n'excite plus, chez nos concitoyens anglais, que la risée ou le mépris.

LE GOUVERNEUR (1)

M. M***—de son prénom Joseph—était notre geôlier.

Il se faisait appeler *le gouverneur*.—" *Le gouverneur* vient de passer dans le 15. . . ", se chuchotaient entre eux les détenus.

Si vous n'avez jamais été en prison, chère madame, c'est en vain que je tenterais de vous expliquer le sens profond que prenaient alors pour nous ces quatre syllables : *le gou-ver-neur*.

Lui-même ne les prononçait jamais sans une certaine solennité. Il avait, notamment, une façon à lui de dire : " Ça, ça regarde le *gouverneur*. . . ", qui évoquait tout de suite quelque chose de grand.—Pour cette âme simple, nul titre ne passait en majesté celui-là. M. M*** ne l'eût pas échangé contre un *sirage*. On l'eût presque insulté en lui disant *Excellence*, et je sais qu'il considérait comme un grave manque de respect qu'on l'appelât *Monsieur*. . .

Avant de gouverner la prison de Québec, avec ses vingt-trois gardes et ses soixante-seize détenus, M. M*** avait eu un jour l'ambition de

(1) Extrait des *Souvenirs de Prison*, édités à Montréal en octobre 1910.

gouverner la province de Québec. On retrouve en effet son nom dans la liste de nos législateurs, à quelque dix ans en arrière, comme représentant d'une quelconque circonscription d'en bas de Québec: Matane ou Rimouski, je ne sais plus au juste... Comme il était naturel, la politique devait le conduire à la prison.—Mais, tout d'abord, qu'est-ce qui l'avait conduit à la politique ?

En ce temps-là, M. M.*** jouissait déjà de quelque notoriété parmi les pêcheurs de la côte et les habitants des concessions. C'est qu'il exerçait, comme l'auteur de ces lignes, un métier *qui conduit à tout.* Il commerçait sur les bœufs. Dans cette carrière, un homme est toujours sûr de se populariser. M. M***, pour sa part, n'y manqua point. Tout en achetant des bêtes pour le marché, il travaillait ferme à se faire des amis parmi les électeurs. Bœufs à bœufs, il préparait sa majorité. (Aïe, typographe, attention !...)

Au moment que je le connus, M. M*** mesurait environ cinq pieds onze pouces. Comme il avait alors cinquante-trois ans révolus, j'ai lieu de croire qu'il n'a pas grandi depuis. En revanche on m'apprend, de diverses sources, qu'il a notablement engraissé. Mettons qu'il ait gagné cinquante livres : il devrait être aujourd'hui dans les 275... C'est beaucoup, mais ce n'est pas excessif. A la ferme modèle d'Oka, l'an passé, j'en ai vu qui pesaient bien près du double.

Il a, pour le reste, de larges épaules, et, comme marchand de bœufs, tout à fait le physique de l'emploi.

Il serait vraiment dommage, pour l'honneur de la race, qu'une telle figure périt tout entière. Notre gouvernement se doit à lui-même de fixer dans le métal qui dure cette tête toute d'élégance et de distinction. Espérons qu'un jour ou l'autre M. Chevré sera chargé d'en prendre un moulage, pour orner la prison de Québec.

Il en pourrait faire une gargouille.

Toutes ses manières à notre égard—que nous fussions condamnés pour vol, pour adultère ou pour libelle—étaient empreintes tour à tour, ou même à la fois, de condescendance et de brutalité. " Je sens deux hommes en moi", disait saint Augustin, cité par Daudet. Comme ce grand saint, M. M*** sentait deux hommes en lui ; c'est à savoir, le député ou le candidat (ce qui, on le sait, veut dire la même chose) et le commerçant d'animaux. Selon qu'il était l'un ou l'autre, c'est-à-dire selon qu'il traitait les détenus en électeurs ou en bœufs, ceux-ci passaient du comble de la joie aux extrémités de l'infortune.—Il arrivait même assez fréquemment que les deux personnages en lui se mêlaient, sans qu'on pût dire exactement où commençait le député, où finissait le marchand de bestiaux.

J'ai, je puis m'en flatter, bien connu l'un et l'autre,—et singulièrement le second...

***Pendant seize jours entiers—du douze au vingt-huit juin mil neuf cent neuf—cet aimable homme ne cessa pas un instant, j'ose le dire ici, de s'intéresser à moi.

J'ai conté plus haut comment il m'avait reçu lui-même des mains de la police, au moment que je frappais à la grande porte d'entrée. Quelques heures après on me conduisait derrière des barreaux de cellule : c'était M. M*** qui les avait choisis. Chaque soir, il en venait vérifier de ses yeux la solidité.—Ah! je ne lui échapperais point ! —Une fois, deux fois, au cours de ma détention, les honorables juges de la cour d'appel me firent l'honneur de réclamer ma présence au palais de justice. M. M*** en personne se chargea de m'y accompagner. Je le vois encore à ma droite dans la voiture, le front soucieux, l'œil méfiant et sévère, cependant qu'en face de nous, sur la banquette d'avant, le garde X. . . me considérait d'un air farouche, la main sur un revolver de fort calibre.—Au sortir d'une de ces audiences, il prit un jour à des journalistes, en présence de M. M***, la fantaisie de lui photographier malgré lui son prisonnier. Croiriez-vous bien qu'il voulut les obliger à briser leurs plaques ? Pour ce fonctionnaire scrupuleux, mon image même était prisonnière.

***Plus que cela :—non content de protéger mon corps contre toute atteinte, il veillait encore

avec un soin jaloux sur les intérêts de mon âme chrétienne.

La première fois que l'on voulut, de l'extérieur, m'envoyer des livres, ce fut toute une affaire.

On se trouvait au mardi, jour de *parloir*, et plusieurs amis en avaient profité pour me venir voir. Quelques-uns, devinant mes besoins, traînaient des bouquins pleins leurs poches. Ils prièrent le *gouverneur* de vouloir bien m'en remettre au moins deux ou trois.

—Donnez toujours, dit M. M.***, mais *il* ne pourra pas les recevoir avant dimanche.

—Et pourquoi, s'il vous plaît ?

—Parce que je ne les connais *point*, ces livres-là... Faudra d'abord qu'ils soient soumis à l'aumônier.

—Mais vous pouvez lui téléphoner, à l'aumônier ?

—Je ne suis *point* ici pour me *bâdrer* de celà ; ça ne me regarde *point*.

Heureusement, l'aumônier, mis au courant, se hâta d'intervenir, et, peu d'heures après, je m'enfonçais avec ivresse dans un bon vieux livre. Ce n'était pas trop tôt ; songez que depuis plus de trois jours j'étais soumis à un jeûne absolu : à la table on m'affamait de la façon que j'ai dite; comme nourriture intellectuelle on me réduisait au *Centurion*, ce skelley de l'esprit.—Après ce jour béni, je continuai, il est vrai, à partager la

pâtée de l'Italien : du moins M. Routhier me fut-il épargné... Je retrouvai Molière, Racine, La Bruyère, Taine, Louis Veuillot. Dieux, quelles bombances je fis ces jours-là ! Si dès lors la famine compliquée d'amers ne m'eût jeté dans un épuisement complet, je crois que j'aurais lu du matin jusqu'à la nuit. Enfermé toujours vers les cinq heures de l'après-midi, je passais du moins dans les livres les deux ou trois heures qui à ce moment-là nous séparaient encore de l'obscurité ; et tant qu'une dernière lueur filtrait par les barreaux, vous m'eussiez trouvé là les yeux fixés sur quelque passage de *Phèdre* ou des *Odeurs de Paris*—... en attendant celles de la cellule voisine.

Au début, le gouverneur se défiait. Il regardait d'un œil hostile tous ces inconnus, dont il n'avait jamais entendu parler dans son comté, non plus qu'au parlement de Québec ; aussi n'arrivaient-ils que lentement, et un par un, dans le 17. A la longue, cependant, la tutelle de M. M*** à cet égard se fit moins difficile. Le shérif, sur les derniers jours de mon internat, ayant permis qu'on m'envoyât les journaux, le gouverneur venait lui-même me les apporter—la plupart du temps en retard d'une journée, mais n'importe... Du *Nationaliste*, on m'adressait chaque jour les journaux français. Ceux-ci attendaient encore plus longtemps que les autres :

" fallait les montrer à l'aumônier "; ni la *Croix* ni l'*Univers* n'étaient exempts de cette formalité. Mais ce fut avec un sourire de pure béatitude que M. M*** m'apporta un jour, après dîner, une feuille de Paris qu'il venait de recevoir à mon adresse, et en faveur de laquelle *il avait cru pouvoir prendre sur lui* de faire une exception : c'était la *Guerre sociale*, du citoyen Gustave Hervé.

Quant aux livres, il finit par s'y accoutumer de même. Un jour il laissa passer l'ouvrage de Pellico, *Mes Prisons*. A dater de cette heure, l'audace de mes visiteurs ne connut plus de bornes.

—La prochaine fois, me dit l'un d'eux, je vous envoie du Maupassant.

—*Une vie* ? *Pierre et Jean*...?

—Oh ! bien plus amusant que cela ! Vous l'avez certainement lu : c'est un de ses livres les plus célèbres...

—Mais lequel, encore ?

Ce cochon de Morin. (1)

(1) " Ce cochon de Morin ", par Guy de Maupassant, 1 vol. in-18, édition Paul Ollendorf.

LE MÉDECIN MALGRÉ MOI (1)

Le docteur R*** était en ce temps-là médecin de la prison de Québec. Il est mort depuis ; Dieu ait son âme !

A l'époque dont je parle, il n'avait pas moins de soixante-dix ans bien comptés. Il était sourd comme plusieurs pots et, malgré un cornet acoustique plus gros que sa tête, ne comprenait jamais un traître mot de tout ce qu'on lui disait.

Il restait aux détenus, pour communiquer avec lui, la suprême ressource de lui exposer par écrit leurs besoins. Mais encore cela n'était pas toujours facile. Jamais je n'ai tant regretté, quant à moi, de n'avoir pas de style.

A peu près tous les jours, entre dix heures et midi, il faisait son apparition dans les corridors du 17. La première fois que je le vis, son aspect m'étonna. Figurez-vous un petit vieux, perdu dans une ample redingote, et qui s'avançait à pas peureux et hésitants... Son nez épaté, ses yeux bridés, sa figure grimaçante et barbue, lui donnaient tout-à-fait l'air d'une chauve-souris clouée sur un contrevent. Sa bouche toujours

(1) Extrait des *Souvenirs de Prison*, édités à Montréal en octobre 1910.

entr'ouverte laissait apercevoir ses dents, et un sourire égaré errait continuellement sur ses lèvres...

De toute évidence, cet homme-là était tombé depuis longtemps dans le gâtisme. Pourquoi l'on laissait tout de même entre ses mains les vies de tant d'infortunés, c'est ce que je ne pus comprendre tout d'abord. Un garde se chargea de me l'expliquer :

—Voyez-vous, me dit-il, le *docteur* est ici depuis vingt-cinq ans : le renvoyer, ce serait sa mort.

Pour cette profonde raison, le docteur R*** restait donc—avec le docteur L***—l'un des deux médecins de la prison. Un mois sur deux, il avait toute liberté de prodiguer ses soins aux détenus.

Son cornet acoustique d'une main, de l'autre un thermomètre—toujours le même,—il faisait régulièrement le tour de la prison chaque matin. Il prenait la température aux malades, leur tâtait le pouls, leur faisait tirer la langue... Tout cela avec conscience et lenteur.

Mais où il brillait principalement, c'était dans l'auscultation. Le docteur R*** avait cette passion-là : l'auscultation. Vingt fois par jour on le trouvait penché sur la poitrine d'un malade. Peu lui importait la nature du mal, et qu'il s'agît d'une inflammation de poumons,

d'une indigestion ou d'une écorchure au genou, ce lui était tout un... L'auscultation rentrait pour lui dans la thérapeutique proprement dite, et volontiers il eût dit : Je l'auscultai, Dieu le guérit.

Chose remarquable, ce besoin d'ausculter, loin de s'apaiser, grandissait avec la surdité du docteur. Les jours où il n'entendait absolument rien, pas même avec son cornet, de véritables rages d'auscultation le prenaient. Un matin qu'il était plus sourd encore que la veille, je le vis ausculter l'Italien, qui souffrait, comme je vous l'ai conté, d'un bobo à la lèvre supérieure. Une autre fois (mais à cela je n'ose croire), on assure qu'il ausculta un détenu qui se plaignait de durillons au pied gauche.—Toujours sans l'aide d'aucun instrument, je crois vous l'avoir dit...

Serez-vous bien étonné si j'ajoute qu'il trouvait rarement à ses patients les maux dont ils se croyaient atteints ?—En revanche, et c'est là la merveille ! il leur découvrait continuellement toute sorte de maladies effroyables dont ils prétendaient n'avoir jamais souffert. C'est ainsi qu'il vous déclarait sans plus de cérémonie, si vous l'alliez consulter pour un mal de tête : " Vous, mon ami, j'ai votre affaire... J'ai vu cela tout de suite : vous êtes atteint d'une maladie de cœur qui vous emportera promptement." C'est ainsi que certain jour il disait à un dyspep-

tique : " Ce soir vous vous mettrez des mouches noires... Vous avez une congestion : ça pourrait devenir dangereux."

. . . . . .

. . . . . .

Au moment que j'entrai en prison, je souffrais d'une dépression qui inspirait de vives craintes à mon médecin. Les nuits blanches du *Nationaliste* m'avaient complètement épuisé et ma santé, paraît-il, était aussi compromise que possible.

Je me hâte d'ajouter, pour rassurer mes nombreux ennemis, que j'ai eu le temps, depuis, de me remettre. A l'heure où j'écris ces lignes, je ne suis pas loin de peser le poids d'un député ordinaire ; mes muscles s'affermissent chaque jour, on dit même que je prends du ventre, et si je continue je serai bientôt aussi épais qu'un numéro de la *Presse*.

Mais en 1909 j'étais loin de pouvoir en dire autant. Mon médecin m'abreuvait sans relâche de toniques, et je me rappelle fort bien que durant les deux mois—notamment—qui précédèrent ma condamnation, je ne pus me tenir debout qu'à force de suralimentation.

Je voulus savoir du docteur R*** s'il faisait, au point de vue de ma santé, une différence quelconque entre les viandes saignantes et le skelley. Il m'assura qu'il n'en voyait aucune.

—Toutefois, dit-il, pour plus de sûreté, je m'en vais vous ausculter.

Ayant mis à exécution ce projet :

—Je vois, dit-il en me regardant au blanc des yeux, ce que vous avez. C'est des apéritifs qu'il vous faut. Je m'en vais vous envoyer des amers.

Durant la semaine qui suivit, il ne manqua pas un seul jour de me venir ausculter, ni de m'envoyer des amers.

Oh ! ces amers... Régulièrement, à tous les repas, on me les apportait dans ma cellule. Je n'ai pas souvenir qu'on y ait manqué une seule fois.

Le malheur, c'est que plus on me donnait envie de manger, moins on me donnait de quoi manger. J'en étais toujours réduit au skelley matin et soir, à la soupe aux légumes ou à la *jambe de botte* le midi.

Vous pouvez penser si j'avais là de quoi *faire*, comme disait mon médecin, de la suralimentation!

En six jours,—grâce aux amers, je suppose, —j'avais bien pu prendre de huit à dix bouchées à la table pénitentiaire. Je n'exagère pas.

Joignez à cela le repos bien mérité de la cellule (de cinq heures et demie du soir à six heures du matin), dans l'atmosphère parfumée par le voisinage de l'Italien ; les insomnies et les nausées...et dites si je n'aurais pas eu mauvaise grâce à me plaindre !

Le jour même de mon arrivée, j'entendais un garde faire en ma présence cette constatation encourageante, que je n'avais que la peau et les os. Une semaine plus tard, j'avais maigri de quinze livres.

Et le *docteur* continuait à m'envoyer des amers.

Il est mort depuis ; Dieu ait son âme !

PAIX A DOLLARD ! (1)

Qu'est-ce que Dollard a donc fait à la *Presse* et à la *Patrie* ? Les voilà l'une et l'autre qui convient d'avance leurs lecteurs, avec beaucoup de bruit, à la grande fête du 22 juin. Caractères gras, gros titres, vignettes même, elles n'épargnent rien...

Il est curieux—mais surtout répugnant—de voir l'ardeur de ces deux feuilles à magnifier dans toute circonstance le soldat du Long-Sault. Elles ne perdent pas une occasion d'afficher son nom, de rappeler ses exploits. Elles le traitent avec presque autant de considération qu'un ministre ou un assassin. Elles en font *leur* héros, *leur* grand homme.

Nous leur disons : Bas les pattes ! Vous n'avez pas le droit de toucher à cette mémoire ! Si Dollard vivait aujourd'hui,—et vous le savez,—il ne serait pas de votre côté ! Si Dollard vivait aujourd'hui, vous le traiteriez de fou, de visionnaire, de cerveau-brûlé. Vous lui prêcheriez les idées pratiques, les compromis honorables, la *conciliation*. Vous lui montreriez l'inutilité de

(1) *Action*, 20 mai 1911.

la lutte et la folie de son héroïsme. A dix-sept hommes, repousser des centaines d'ennemis, allons-donc, est-ce que cela s'est jamais vu ?—Il détournerait la tête, il ne vous écouterait pas... Alors vous n'auriez pas assez pour lui d'épais sarcasmes et d'injures basses ; et au besoin vous le vendriez même aux Iroquois : vous en avez vendu bien d'autres.

Qu'y a-t-il de commun entre vous et lui ? Vous, les gens *pratiques*, les *diplomates*, les *pondérés*,—et lui, le pauvre petit idéaliste, le pauvre songe-creux perdu dans les nuages ?—Vous êtes bien trop sérieux pour lui, messieurs : laissez-le donc tranquille !

Laissez-le tranquille... Sa mémoire a le droit d'être respectée de vos éloges. Gardez pour d'autres votre encens,—pour un Brodeur, pour un Boyer. Ceux-là sont vos hommes à vous. Et ceux-là vous paieront bien.

***Vous, monsieur Berthiaume, tout le premier, voulez-vous nous dire maintenant, s'il vous plaît, ce qui vous pousse à tant vous occuper de Dollard ?

Franchement, l'admirez-vous beaucoup ?... Est-ce qu'au fond vous ne le méprisez pas plutôt ? Ne le trouvez-vous pas un peu... disons le mot : un peu bête ? Je le gagerais !

Tenez, que Dollard revienne en ce monde aujourd'hui pour demain, qu'il entre chez vous com-

me rédacteur en chef, eh bien ! je ne lui donne donne pas pour quarante-huit heures dans l'établissement, Vous le mettriez tout de suite à la porte. Vous diriez : C'est un fou.

On sait bien ce qui vous pousse... Dollard est un fou, mais c'est un fou populaire, c'est un fou arrivé, comme vous dites dans votre langage : alors vous voulez—tout naturellement—le tirer à vous ; vous voulez l'exploiter, comme vous exploitez tour à tour et suivant l'occasion le roi d'Angleterre, le premier-ministre du Canada, le conférencier célèbre ou le numéro de cirque en vedette. Dollard est pour vous un sujet de réclame, tout simplement—quelque chose d'intermédiaire entre la brouette et le ballon.

...Et vous, monsieur Louis-Joseph Tarte, là,—la main sur la conscience,—que pensez-vous de Dollard ? Il doit bien vous ennuyer. Croyez-vous, hein ! que ce n'était pas un type *pratique* !

***Vous, monsieur Berthiaume, vous avez votre ballon, et vous, Joe, vous avez *Jennie-W.* Un beau ballon et un beau cheval. Avec cela ne pourriez-vous vraiment vous passer de Dollard ? On vous en prie !

Parlez de tout ce que vous voudrez : meurtriers, juges, rois, ténors, politiciens ; exploitez tout ce qu'il vous plaira. Mais ne touchez pas pas à Dollard !

N'allez pas traîner dans la promiscuité des sacs

de sel et des crucifix lumineux sa figure pour vous indifférente. N'allez pas évoquer dans vos boutiques son ombre insultée. Il ne vous reconnaîtrait pas. Vous n'êtes pas de la même race. Faites des marchés, faites des calculs, c'est peut-être vous qui avez raison : mais n'allez pas, lui, le réveiller pour cela. Vous l'étonneriez.

Il ne comprenait pas les *affaires*, voyez-vous, le petit soldat à l'œil clair qui s'en allait cheveux au vent, seul avec ses seize compagnons, à la rencontre de huit cents Indiens, ce matin du mois d'avril 1660.

Il ne savait même pas ce que c'était que de se vendre. . .

Les Iroquois ont mangé son corps. Tâchez au moins de ne pas manger, vous autres, sa mémoire.

M. LOUIS-JOSEPH TARTE ET LA PRISE DE SCUTARI (1)

La *Patrie* a publié mercredi un courageux article. Elle a pris nettement position contre les Turcs et pour les Monténégrins. Soucieuse avant tout de voir régner la justice, forte de sa conviction, elle n'a pas craint de dire aux puissances qu'elles devraient avoir honte de s'acharner plus longtemps sur le vaillant petit peuple des Balkans.—*Les grandes puissances deviennent ridicules avec leur démonstration navale... Les grandes puissances ont démontré qu'elles étaient incapables* de faire ceci, qu'elles étaient incapables de faire cela... Etc, etc.

Nous nous faisons un plaisir tout particulier de signaler à nos lecteurs cette fière protestation, où se trahit à cent indices divers, sous la phraséologie originale de M. Antoine Gauthier dit Larouche, la pensée profonde de M. Louis-Joseph Tarte en personne. Depuis la fameuse lettre de M. le notaire Coutlée au gouvernement français, il ne nous souvient pas d'avoir jamais rien vu de plus beau dans le genre.

(1) *Action*, 26 avril 1913.

Le directeur de la *Patrie* n'hésite pas à le dire, l'attitude du roi d'Angleterre et de l'empereur allemand, sur cette question de Scutari, lui paraît injustifiable, pour ne pas dire plus. Il le leur déclare carrément, sans jactance ni faiblesse.

Ce qui dans la situation balkanique révolte surtout M. Louis-Joseph Tarte—il nous le dit en toutes lettres,—c'est la non-exécution " des clauses du traité de Berlin".

Ce point préoccupe extrêmement le directeur de la *Patrie.*

Il ne sera soulagé, il ne pourra dormir en paix, que lorsque l'on aura fait observer enfin par la Turquie, de gré ou de force, " les clauses du traité de Berlin". Cela seul ne suffirait-il pas à nous expliquer son indignation, comme à justifier, aux yeux de tout homme de bonne foi, cette nouvelle intervention de sa part dans les affaires européennes ?

M. Louis-Joseph Tarte ajoute que sa sympathie entière, dans la lutte actuelle, est acquise aux Monténégrins. Il vante leur magnifique esprit militaire et national, leur courage en face de l'ennemi, leur mépris de la mort et leur héroïsme tranquille,—surtout leur virile attitude en face des puissances lorsque, abandonnés de tout le monde, ils montaient seuls à l'assaut de Scutari, malgré tout le monde, sous la gueule des canons de l'Europe. . .

***Voilà sans doute qui fera plaisir au roi Nicolas lorsqu'il lira cela dans la *Patrie*.

Pourtant, M. Louis-Joseph Tarte voudra-t-il bien nous permettre une observation :—Ne craint-il pas en vérité que son ressentiment contre les " grandes puissances " l'ait égaré sur le compte des Monténégrins ?

Oh ! loin de nous l'idée de défendre l'Europe...! Certes, les " clauses du traité de Berlin " ... !

Loin de nous encore plus l'intention de nier aux Monténégrins leur courage, leur bravoure de soldats, leur fierté de patriotes. Avec le directeur de la *Patrie*, nous ne demandons pas mieux que de leur reconnaître toutes ces qualités.

Mais, franchement.—et c'est ici que nous en voulions venir,—M. Louis-Joseph Tarte pense-t-il, en son âme et conscience, que ce sont là des qualités dont il faille faire si grand cas ?

Croit-il qu'il est bon, qu'il est salutaire pour le bien public, de les vanter dans les journaux?

N'estime-t-il pas au contraire qu'il conviendrait plutôt, sinon de les déprécier, au moins de les tenir dans l'ombre de plus possible ?

Pour nous, disons-le hardiment, ces Monténégrins ne nous inspirent qu'un profond mépris. Ce sont des sauvages.

Comment ! voilà des gens qui meurent pour leur patrie !

Voilà des gens qui se font tuer pour leur race !

Qui se font tuer pour tout de bon !

Vous trouvez ça naturel, vous, mon vieux Joe ? Vous allez me dire que ce sont là des hommes pratiques ? Au vingtième siècle ! Tandis qu'ailleurs on " fait " de l'argent, qu'on s'enrichit à vendre des journaux ou des immeubles ! Allons donc !

Et puis, Joe, écoutez-mois encore un peu... Combien sont-ils, en tout, vos Monténégrins—femmes et enfants compris ? 300,000, peut-être, à tout le plus. Eh bien, vous avez vu ce qu'ils ont fait à Scutari ? Malgré l'Europe et malgré tout le monde, ils ont voulu prendre la ville et, qui pis est, ils l'ont prise. Avez-vous jamais rien vu de pareil ? Ils sont même trop bêtes pour comprendre qu'ils sont " la minorité "!

Non, mais quels sauvages ! Croyez m'en, mon vieux Joe, vous avez eu tort de tant les vanter. Vous vous en repentirez.

QUÉBECQUOIS (1)

Lorsqu'en 1911 les Québecquois parlèrent pour la première fois de réunir dans leur ville un Congrès pour la défense du français, l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal applaudit des des deux mains et, sans perdre un instant, chargea quelques-uns de ses membres les plus actifs de se mettre à la disposition des organisateurs de l'entreprise. C'était tout naturel.

Aujourd'hui que de Montréal part le mouvement analogue de la Pensée Française—simple corollaire, pour le dire en passant, de l'œuvre du Congrès,—les Québecquois nous font savoir qu'ils n'en sont pas, qu'ils n'en veulent pas être, et que nous ayons dans cette affaire à nous arranger seuls... C'est non moins naturel.

Il faudrait pour s'en étonner ne pas connaître Québec. Il faudrait ignorer le trait de caractère qui, avec l'amour de l'encroûtement et la vanité bouffonne, fait le fond même de l'âme québecquoise : c'est à savoir une défiance irréductible de tout ce qui n'est pas de Québec, compliquée, à

(1) Paru dans l'*Action* du 17 mai 1913, puis publié de nouveau, en guise de préface, dans un album de caricatures intitulé *Nos Amis les Québecquois*.

l'égard de Montréal, d'une jalousie féroce et sournoise de parent pauvre.

" Tout ce qui vient de Nazareth est souillé." Pour le Québecquois, tout ce qui vient de Montréal est maudit. Le Québecquois en veut à Montréal, d'abord, de n'être pas Québec. Il lui en veut ensuite d'être Montréal, c'est-à-dire une ville de six cent mille âmes, avec des industries, du commerce, de la richesse et de l'activité.

Avec son port, l'un des plus beaux du monde, avec ses immenses ressources naturelles, il n'en tenait qu'à Québec de grandir et de prospérer, de garder tout au moins un rang honorable parmi ses rivales d'hier. Elle a préféré croupir dans la paresse et le laisser-aller. Après trois cents ans d'existence elle est aujourd'hui, par la population, la septième ou huitième ville du pays, demain elle en sera la vingtième. Voyez les statistiques : tandis que pas une autre ville de la province ne prenait une augmentation de moins de 25 à 50 pour cent durant les dix dernières années, Québec, le grand Québec, marquait bravement neuf pour cent,—un record.

" Ville unique sur ce continent ", ils ont bien raison de le dire. Partout ailleurs, au Canada non moins qu'aux Etats-Unis, on voit chaque jour des entreprises nouvelles, des industries qui se fondent, des gens qui travaillent. N'allez pas parler de travail à un Québecquois, vous l'insulte-

riez. N'a-t-il pas, du reste, son industrie bien à lui, et que vous ne trouverez nulle part ailleurs : l'exploitation méthodique du gouvernement et des étrangers ?

Tous ronds-de-cuir, aubergistes ou cochers, tous et toujours à l'affût d'une course à faire ou d'un pourboire à gagner, tous guettant le client comme un chasseur le gibier. Race particulièrement répugnante de parasites, de sangsues, partout ailleurs mourante, si ce n'est peut-être en quelques coins reculés de la Calabre ou de la Sicile. . .

Tel quel, croiriez-vous que le Québecquois s'admire et se complaît sincèrement en lui-même ?

Il a réponse d'avance à tous les reproches que vous lui pourriez adresser. Si son port est vide, c'est la faute aux compagnies de navigation qui le persécutent. S'il n'a pas d'industries, c'est que le temps n'est pas encore venu. . . " Mais vous verrez, dans dix ans." Si les affaires chez lui sont dans le marasme, c'est qu'il a reçu de la Providence " le dépôt sacré de l'idéal français sur cette terre d'Amérique", et qu'il a bien plus important à faire que de gagner de l'argent.

Même dans le domaine économique, il n'est pas toujours bien sûr que son infériorité soit aussi indiscutable que le disent les voyageurs. Qu'il se bâtisse à un moment donné trois maisons en même temps dans la ville, et vous n'aurez qu'à

prêter l'oreille, en montant la rue Saint-Valier ou en descendant la côte Lamontagne, pour entendre chuchoter aux vieux rentiers exultants : Ça marche, Québec, hein ! Ça marche-t-il, un peu ! Trois maisons !

Le jour où il s'en bâtira cinq, Montréal n'aura plus qu'à se bien tenir !

En attendant, ils se consolent comme ils peuvent par les souvenirs de leur passé, qu'ils détaillent aux touristes, le plus cher possible. Montrant à leurs visiteurs, d'un geste fier, le champ immortalisé par Montcalm et ses soldats :—Voilà où combattirent nos pères ! disent-ils, sans se demander seulement si ce peuple de héros reconnaîtrait bien ses fils aujourd'hui dans ce peuple de carottiers. L'étranger les regarde, l'étranger s'exclame ; et ils ne s'aperçoivent même pas que c'est d'étonnement.

Très sincèrement, ils croient que l'étranger crie d'admiration, et que c'est une raison bien suffisante, parce que Frontenac a défendu Québec en 1690 et que Montcalm en 1759 est mort pour la patrie aux plaines d'Abraham, pour que le Français ou l'Américain, en l'an de grâce 1913, s'incline devant les concitoyens de Philéas Corriveau et d'Adélard Turgeon.

Donc, les gens de Québec (près Limoilou), aussi fiers de leur gloire dans le passé qu'envieux de notre activité dans le présent, refusent de se com-

mettre avec nous, fût-ce pour une œuvre qu'ils approuvent en elle-même.

Nos compatriotes d'Ontario, heureusement, n'y perdront rien, l'Association Saint-Jean-Baptiste de Québec ayant promis en revanche de leur verser, à titre de contribution de guerre, 20 pour cent de ses cotisations de 1913.

Cela, tout calculé, fera bien pour le moins trente ou quarante piastres. En y joignant quelques pourboires arrachés aux touristes, Québec pourra cette fois encore, très certainement, rester digne d'elle-même—et de sa réputation.

ÉLARGISSEZ-VOUS LE FRONT ! (1)

Je croyais avoir, en de récents articles, marqué suffisamment jusques à quel point, malgré toute mon admiration pour le génie allemand, je lui préfère cependant, pour une foule de raisons, le génie français. Mais il paraît qu'il est des gens durs d'entendement. Puisqu'il faut y revenir une fois de plus, revenons-y donc : et n'en accusez, vous tous, que mes contradicteurs !

J'ai soutenu, il est vrai et je le confesse, que les Allemands, depuis cent ans et davantage, avaient fait infiniment pour le progrès du monde. Sans me dissimuler en rien leur défauts; lourdeur, obscurité, pédantisme, etc., j'ai cru voir en eux, selon l'expression de Renan, " les grands initiateurs de l'investigation scientifique", c'est-à-dire du principe qui est à la fois à la base, au centre et au sommet de toute l'activité moderne, tant intellectuelle que matérielle. J'ai cru que pour avoir trouvé ce principe, qui devait comme vous savez " renouveler la pensée de l'homme " (*TAINE*) et changer la face du monde, ils méritent véritablement d'être tenus pour les créateurs de

(1) *Action*, 19 décembre 1914.

l'âge moderne, c'est-à-dire de la plus grande période historique qui se soit vue depuis la Renaissance. J'ai cru enfin que, l'Allemagne n'eût-elle fait autre chose que de trouver ce principe,—fût-elle même disparue entièrement du globe depuis 60 ans,—il n'en serait pas moins juste de prétendre que, sans elle, il n'y aurait pas aujourd'hui, en quelque pays que ce soit, " un savant qui travaillât comme il travaille, un écrivain qui écrivît comme il écrit, un artiste qui peignît ou qui sculptât comme il le fait". (1).

Oui, j'ai cru tout cela, et même, je l'ai écrit. Ne pensez pas pourtant que je sois sans excuse, si tant est que j'aie besoin d'excuse et que la bonne foi en soit une.—Pourquoi, me disais-je, puisqu'on n'a jamais refusé aux Italiens le mérite d'avoir fait la Renaissance (qui pourtant n'a pas produit que des génies italiens), pourquoi refuserait-on aux Allemands le mérite d'avoir fait l'époque moderne ? Il est bien vrai qu'on leur reproche

(1) "...Et ce penchant (ce penchant à tout traiter par la méthode rationaliste) s'est trouvé tellement souverain qu'il a soumis à son empire les arts et la poésie elle-même. Les poètes se sont faits érudits, philosophes ; ils ont construit leurs drames, leurs épopées et leurs odes d'après des théories préalables, et pour manifester des idées générales. Ils ont rendu sensibles des thèses morales, des périodes historiques ; ils n'ont point eu de naïveté ou ils ont fait de leur naïveté un usage réfléchi; ils n'ont point aimé leurs personnages pour eux-mêmes; ils ont fini par les transformer en symboles; leurs idées philosophiques ont débordé à chaque instant hors du monde poétique où ils voulaient les enfermer ; ils ont été tous des critiques, occupés à construire ou à reconstruire, possesseurs d'érudition et de méthodes, conduits vers l'imagination par l'art et l'étude, incapables de créer des êtres vivants sinon par science et par artifice, véritables systématiques qui, pour exprimer leurs conceptions abstraites, ont employé, au lieu de formules, les actions des personnages et la musique des vers."

—*TAINE*, " Histoire de la littérature anglaise," *tome* 5, *p.* 246-7.

d'avoir emprunté, pour bâtir, quelques matériaux aux autres peuples : mais quel grand constructeur n'en est là, et faudra-t-il donc enlever maintenant aux Français, sous prétexte que Molière et Corneille se sont inspirés des Espagnols, la gloire de leur XVIIe siècle ? Les Allemands ont subi des " influences ", leur grand œuvre scientifique n'a pas éclos par génération spontanée : et après ?

Voilà donc ce qu'à propos des Allemands, en ces derniers temps, j'ai dit ou pensé. Sans aller aussi loin que ces messieurs de l'Université de France, qui depuis vingt-cinq ans enseignaient officiellement, il y a six mois encore, que l'Allemagne—et non la France—est " la seconde patrie de tout homme qui pense", j'ai dit que l'Allemagne était, avec la France, la nation la plus cultivée de l'univers.

Et si je l'ai dit, ce n'est pas parce qu'à l'ACTION l'on n'admire pas la France, nos lecteurs habituels s'en douteront bien un peu. C'est au contraire parce que nous éprouvons pour elle l'admiration non-seulement la plus ardente, mais encore la plus réfléchie. C'est parce que nous avons une foi trop solide en son génie, c'est parce que nous la plaçons trop haut dans nos pensées, pour pouvoir jamais craindre qu'elle ait à souffrir de la justice donnée à une autre nation.

Si nous la connaissions moins, nous pourrions,

peut-être, le craindre. Mais nous savons trop ce qu'elle est, et quel merveilleux degré de supériorité, même à l'égard de l'Allemagne, elle représente dans l'échelle de la civilisation. Nous l'avons dit ici il n'y a pas si longtemps: tout ce que l'Allemagne, au prix de patients labeurs, avait pu conquérir de richesses intellectuelles, la France se l'est approprié depuis longtemps et elle se l'est complètement assimilé. Elle le possède aujourd'hui, " repensé " par son clair cerveau, allégé de toutes les obscurités, de toutes les longueurs, de tout le pédantisme germaniques. Et elle a en plus—ce que l'Allemagne n'a pas, n'aura jamais,—elle a le trésor de ses qualités proprement françaises : la mesure et la clarté, la délicatesse et le savoir-vivre, l'esprit et la gaieté. Elle a la souplesse, elle a la grâce, elle a le charme. Elle a, enfin, de la culture, à la fois la fleur et le fruit. Cet héritage, qu'elle tient de ses ancêtres les Grecs, il faudra plus pour le lui ravir que tous les plus gros canons du Kaiser juchés sur tous les plus gros tomes de la science germanique.

Il faudra plus surtout que de reconnaître à l'Allemagne la place éminente qu'elle tient dans la pensée contemporaine.

Ceux qui en douteraient peuvent bien aimer la France d'instinct, ils ne la connaissent pas. Ils n'ont en elle qu'une foi vacillante et mal éclairée. Autrement ils comprendraient que la France n'a

pas besoin, pour être grande, de rapetisser ses concurrentes. Ils comprendraient qu'un peuple peut être très grand dans le monde, qu'il peut avoir été dans le monde l'initiateur d'une science nouvelle et d'un âge nouveau, sans cependant pour cela pouvoir porter le moindre ombrage à la France immortelle.

Surtout ils seraient assez fiers et assez sûrs d'elle pour ne lui vouloir, à ce moment solennel de son existence, qu'une ennemie digne d'elle. Ils ne voudraient pas qu'un jour, au lieu d'avoir à célébrer son triomphe sur l'un des plus grands peuples que le monde ait connus, on n'eût en somme à la féliciter que d'avoir mis à la raison un certain nombre de " hordes barbares ".

Pour nous, s'il nous est permis de le dire, pour nous qui avons appris des Français mêmes à admirer l'Allemagne intellectuelle, rien ne nous empêchera, chaque fois que nous en aurons l'occasion, de reconnaître la valeur éminente de la culture allemande, non plus que l'étendue des services qu'elle a rendus à l'humanité. Cette culture, nous le savons bien, n'est pas la culture française ! Mais depuis quand n'est-il plus place sous le soleil pour plus d'une esthétique, pour plus d'une littérature—et pour plus d'une culture ? Depuis quand n'est-il plus permis, parce qu'on admire le Parthénon, d'admirer aussi les cathédrales gothiques ?

Oserons-nous bien en terminant formuler ici, à l'adresse de ceux qui à cet égard pensent au contraire de nous, y compris M. Trefflé Berthiaume et M. Charles Robillard, le vœu que formulait jadis, à l'égard de la déesse, l'auteur de la *Prière sur l'Acropole*, quand il souhaitait que Minerve toujours calme pût s'élargir le front pour " concevoir divers genres de beauté"?

Elargissez-vous le front, mes bons messieurs, élargissez-vous le front !

LETTRE OUVERTE A MON AMI X ... (1)

Vous le savez, mon cher X..., mieux que personne : s'il est un journal au Canada, en ces dernières années, qui ait en toute circonstance témoigné de son admiration et de son amour passionné pour la France, c'est bien celui-ci. Moi-même qui vous parle (et tout en reconnaissant à son ennemie d'aujourd'hui les mérites que je crois qui lui reviennent), combien de fois, ces mois passés, n'ai-je pas pris plaisir à saluer en la France le premier pays du monde, en la civilisation française la plus haute civilisation que le monde ait encore connue ?

Il semblerait, de prime abord, que voilà qui dût vous suffire... Mais non : pour prouver par le temps qui court ses sentiments français ce n'est rien, selon vous, que de proclamer la grandeur unique de la France et son immense supériorité sur toutes ses rivales y compris l'Allemagne : ce qui s'impose avant tout, c'est de rabaisser celle-ci, intellectuellement, au niveau d'un pays, disons, comme l'Angleterre. Ce n'est rien que de croire à l'héroïsme de ses soldats et à la justice de

(1) Paru dans l'*Action*, le 20 février 1915 et faisant suite à l'article intitulé : *Élargissez-vous le front !*

leur cause : ce qui surtout importe, c'est de croire sans examen à l'innommable, à la diabolique sauvagerie des troupes allemandes.

A dire vrai, mon cher ami, vous n'êtes pas le seul aujourd'hui de cette idée. Sans parler des preuves que vous en avez pu trouver, plus d'une fois, dans ces colonnes, combien de bons Français comme vous ne rencontré-je pas chaque jour, qui ne raisonnent guère d'aucune sorte !

Cela me peine, mais que voulez-vous que j'y fasse, si je me fais du devoir patriotique une tout autre conception que la vôtre et la leur ?

Vous connaissez cette parole de Léon XIII : " L'Eglise du Christ n'a pas besoin de mensonges." Volontiers je dirai de même : " La France n'a pas besoin de mensonges." Elle n'a pas besoin non plus de notre crédulité sans limite à l'égard de tous les racontars, de notre aveuglement volontaire en face de l'évidence. Pas plus en temps de guerre qu'en temps de paix, elle ne nous interdit d'examiner avec quelque sang-froid et quelque lucidité les faits qui nous sont soumis. Pas plus en temps de guerre qu'en temps de paix, et fût-ce pour noircir l'ennemi, elle ne nous demande de nous boucher les yeux, de nous boucher le cerveau, d'immoler, enfin, sur l'autel de la Patrie, tout esprit critique et toute faculté de raisonnement. C'est un sacrifice qu'elle n'a jamais exigé de ses enfants.

C'est un sacrifice qu'elle n'a jamais exigé, au moins sans nécessité : et quelle nécessité, je vous prie, quelle utilité seulement y aurait-il, pour la France, à ce que nous allions aujourd'hui contester à l'Allemagne les qualités que la France fut la première à glorifier, et que nous aurions probablement toujours ignorées si la France elle-même ne s'était chargée de nous les faire connaître ?

Surtout, quelle utilité pour elle y aurait-il à ce que, nous ici, nous acceptions de toutes mains et sans contrôle les mille histoires plus ou moins vraisemblables qui nous parviennent chaque jour sur le compte de l'Allemagne ? En quoi cela pourrait-il bien l'avancer ? Demandez plutôt à M. Ferdinand Paradis, ainsi qu'aux légions de braves gens qui pendant des mois ne cessèrent de verser avec lui des larmes d'indignation aux récits d'enfants aux mains coupées. . ., demandez-leur à tous, aujourd'hui que ces récits sont universellement reconnus faux, en quoi leur crédulité, dans le temps, a bien pu servir la cause de la Belgique, et ce que la Belgique a bien pu y gagner.

Ce n'est pas, mon cher ami, vous l'entendez assez, que je veuille rejeter en bloc toutes les accusations portées contre les Allemands. Tout ce que je demande, c'est la permission de les examiner loyalement et sans parti pris, afin de les

pouvoir ensuite classer avec quelque chance de ne pas trop me tromper. J'admettrai celle-ci comme certainement ou probablement fondée ; je repousserai celle-là qui me paraît manifestement absurde ; je tiendrai cette troisième pour douteuse jusqu'à plus ample informé.

Ce faisant, je défendrai non pas, comme vous dites, l'intérêt allemand, mais quelque chose qui me tient bien plus à cœur, et c'est à savoir, avec la réputation de bon sens de ceux de mes compatriotes qu'il me sera possible d'éclairer, ma propre dignité d'écrivain.

Quant à ceux, les plus nombreux sans doute qui, s'imaginant servir par là la gloire de la France, se sont juré dès le commencement de *tout gober* du moment que ce sera contre l'Allemagne, libre à eux ! Ce ne seront pas ceux-là, quoi qu'ils fassent, qui m'empêcheront jamais de pratiquer pour mon compte cette indépendance et cette loyauté d'esprit que j'ai apprises à l'école de la France.

RACE DE VOLEURS (1)

Les Canadiens français, la chose est notoire, sont gens à s'entendre sur bien peu de sujets (ce n'est d'ailleurs pas un reproche que je leur fais). Qu'il s'agisse d'instruction publique ou de colonisation, de défense nationale ou de tarifs douaniers, les débats entre eux ne sont jamais finis. Que n'ont-ils discuté, que ne discutent-ils encore, depuis la bravoure du docteur Mignault jusqu'à la question de savoir si 2 et 2 font 4 ? Il n'est qu'un point, à ma connaissance, sur lequel ils aient, depuis quelque temps déjà, fait l'unanimité,—c'est la corruption presque universelle de leurs gouvernants et l'effroyable abaissement de leur vie publique.

Là-dessus par exemple, on peut le dire, l'accord est complet. Petit épicier du Faubourg Québec ou gros avocat de la Rue Saint-Jacques, membre de la Chambre de Commerce ou *pied-noir* du Nord, n'ont là-dessus qu'une voix. Tous, au moins dans l'intimité, sont unanimes à reconnaître, voire à proclamer, que le bon peuple se fait tous les jours voler par tous ses mandataires à peu d'exceptions près ; que le péculat, le *boodlage*, le *graft*, sont de pratique courante non-

(1) *Action*, 27 février 1915.

seulement dans nos parlements et nos conseils municipaux, mais encore jusque dans nos commissions scolaires et nos conseils de fabriques ; bref, que la morale publique chez nous n'est plus qu'un cadavre.

Sans compter les rédacteurs de l'ACTION, il s'est trouvé plus d'un publiciste pour mettre à jour cette plaie. Le directeur du *Devoir* notamment, en je ne sais plus combien d'articles, et avec un luxe de preuves dont on ne saurait exagérer la force, se chargeait l'an dernier de nous la faire voir dans ce qu'elle a de hideux et d'alarmant à la fois. Seulement, et c'est ici que nous nous séparerons de lui... seulement, nous l'ayant fait voir, M. Bourassa nous posait gravement cette question selon moi un peu naïve : *Comment se peut-il que des hommes aussi honnêtes dans la vie privée, que le sont les Canadiens français, soient aussi corrompus dans la vie publique ?*

Point en effet n'est besoin, pour expliquer la malhonnêteté de nos députés ou échevins, commissaires d'écoles ou syndics de paroisses, de leur supposer la conception d'une " double morale". Nos gens ne sont pas si compliqués, et c'est chercher midi à quatorze heures que de leur prêter de ces subtiles distinctions. S'ils se conduisent comme des fripons dans la vie publique, c'est tout simplement qu'ils se conduisent comme des fripons dans la vie privée, et voilà tout.

Que M. Bourassa, un seul instant, ait pu s'y tromper, c'est ce qui dépasse l'imagination. N'a-t-il point assez vécu pour connaître ses compatriotes ? Ne les a-t-il jamais observés ? Ignore-t-il ce que sont et ce que font journellement la grande majorité des nôtres, dans le commerce, dans la finance, voire dans les professions libérales—*surtout* dans les professions libérales ? Ne sait-il pas enfin qu'aux yeux de quiconque a pu les voir à l'œuvre dans leurs affaires privées leur conduite publique, loin d'étonner, paraît tout ce qu'il y a de plus naturel au monde ?

Il n'est pourtant que d'ouvrir les yeux pour s'en rendre compte. Depuis l'honnête *habitant* qui vous vend le gros prix un sac de pommes de terre additionnées de cailloux jusqu'au notaire de confiance qui se fait avec votre argent, prêté à 5 p.c., une commission de 3,—depuis le respectable épicier qui vous triche sur la pesée jusqu'au consciencieux architecte qui s'est entendu avec votre entrepreneur en bâtiments pour vous faire accepter des matériaux bons à rien,—depuis le courtier considéré qui vous vend à 500 piastres, sur de fausses représentations, des *lots* qui en valent bien 25, jusqu'à l'honorable avocat qui s'enrichit sur le dos de son client à coups de *procédures* inutiles, dans quel état, dans quel métier, dans quelle profession, je vous prie, ne trouvez-vous pas le Vol florissant et prospère, à tous les degrés de l'échelle ?

—Chez les médecins, direz-vous ? Puisque leur carrière est un véritable " sacerdoce ", comme ils disent, sans doute auront-ils gardé plus que les autres, avec le sentiment de leur dignité, quelque conscience professionnelle et quelque honneur.

C'est ce que vous croyez, et sans doute n'avez-vous pas tort de le croire. Malgré tant d'autres désillusions sur tant d'autres hommes, je le croyais moi-même il n'y a pas longtemps encore. Si je ne crois plus, ce n'est en aucune sorte pour m'être fié aux racontars de la rue, c'est pour avoir eu du contraire les preuves dix fois, vingt fois répétées.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus à Montréal, par exemple, de médecins consciencieux ? Non certes, il en est encore, et j'en connais. La vérité est pourtant qu'une très forte proportion d'entre eux (probablement plus du tiers) ne sont aujourd'hui que de vulgaires commerçants, et, qui pis est, des commerçants malhonnêtes, uniquement appliqués à voler leurs clients.

Ce commerce qu'ils font, vous l'avez peut-être entendu dire déjà, c'est proprement celui des " contre-spécialités ". On appelle entre autres choses " contre-spécialités ", en langage d'apothicaire, tous ces médicaments de qualité plus ou moins inférieure, que fabriquent à pleins barils, en notre ville même, certaines personnes

avisées, pour les revendre ensuite comme produits français, à des prix exorbitants. Voici, par exemple, le *Récalcificateur Lumina*. C'est un quelconque mélange qui doit bien coûter au fabricant 15 sous la bouteille, et qui pourrait, comme produit canadien, se détailler raisonnablement à 50 ou 60 sous. Comme produit français il se vendra $1.75. Une simple étiquette, imitant plus ou moins bien la typographie française, aura suffi à lui donner ce supplément de valeur.

A supposer que, *donné pour ce qu'il est*, le médicament en question (soyons généreux !) pût se vendre 75 cents, c'est donc une piastre tout juste que l'acheteur paiera, non pas pas pour le médicament, non pas même pour le flacon, mais seulement pour l'étiquette. Que pensez-vous maintenant du médecin qui, lui-même intéressé dans la vente d'un pareil produit, n'hésite pas à le prescrire à ses clients ?

Or, les produits du genre de ce *Récalcificateur*, ce n'est plus par douzaines, à Montréal, qu'on les compte, ce n'est même plus par vingtaines... Il y en a bien à tout le moins cent cinquante à deux cents, chacun portant son étiquette faussement française, chacun patronné, favorisé, prescrit à tout propos par nombre de médecins. Cent cinquante à deux cents : peut-être pourrez-vous, par ce chiffre, vous faire quel-

que idée de la colossale exploitation pratiquée à cœur d'année, par nos bons docteurs, sur leurs trop naïfs clients.

—Et qui sont-ils, demanderez-vous, ces abominables morticoles ? Tous des hommes de second ordre, au moins, j'espère...

C'est ce qui vous trompe, mon cher lecteur. S'il en est parmi eux de relativement obscurs, il en est par contre de très connus, et des plus huppés. Oui, monsieur, des plus huppés. *Jusques et y compris, s'il vous plaît, des professeurs de Laval.* C'est comme je vous le dis.

***Que conclure de tout cela, si ce n'est pour en revenir à ce que je disais en commençant, que l'immoralité du Canadien français dans la vie publique s'explique beaucoup plus simplement qu'il n'apparaît à M. Bourassa, puisqu'elle n'est en somme que le prolongement de son immoralité dans la vie privée ?

En d'autres termes, pourquoi voudrait-on que cet *habitant* de Laval ou de Jacques-Cartier de qui vous ne pouvez rien acheter sans vous faire voler fût, disons, plus scrupuleux au conseil municipal que dans son commerce ?

Pourquoi voudrait-on que cet avocat, ce notaire, cet architecte, notoirement voleurs dans leurs professions, se refissent subitement une probité en pénétrant à l'hôtel de ville ou dans les parlements ?

Pourquoi enfin voudrait-on que ce médecin-escroc, qui ne rougit pas de spéculer sur la confiance de ses clients pour leur *coller* sous des noms français, à des prix de fantaisie, des remèdes fabriqués rue Wolfe... pourquoi voudrait-on que ce médecin montrât dans les fonctions publiques plus de conscience et d'honneur que dans l'exercice de sa profession ?

Mandataires du peuple, les uns et les autres continueront tout simplement de suivre, sur un autre terrain, leur pente naturelle. Aussi est-ce bien à tort, selon moi, que le directeur du *Devoir* s'est jamais avisé de relever chez eux de prétendues contradictions. Un honnête homme, souvent, peut montrer dans son caractère des contradictions. Au contraire, rien de plus logique, de plus cohérent, rien de plus harmonieux que le caractère d'un coquin.

Voleurs dans les affaires privées, la plupart de nos hommes publics, jusqu'ici, ont simplement continué de l'être dans les affaires publiques, sans le moindre effort et comme d'instinct. C'est ce qui nous rend leurs vies si aisément intelligibles, et qui en fait la profonde unité.

LA FAILLITE (?) DU NATIONALISME

C'est une question de savoir si notre pays a connu, en ce dernier demi-siècle, plus de deux ou trois hommes qui aient eu en politique des vues en général aussi justes, une aussi claire intelligence des problèmes essentiels de leur temps. Depuis vingt ans bientôt, avec un bonheur presque toujours égal, sa pensée s'attaque tour à tour aux sujets les plus divers. De tous : impérialisme ou immigration, conflits scolaires ou administration du domaine public, bien peu qui aient échappé à la rigueur de son analyse. Bien peu dont il n'ait aperçu clairement tout le fond, sur lesquels il n'ait porté le jugement même du bon sens et de la raison. Des centaines de pages du *Hansard*, des centaines de colonnes du *Devoir*, une vingtaine de livres ou brochures, en portent le témoignage : nul dans notre vie publique, en un espace de temps relativement aussi court, n'avait encore fourni plus forte somme d'idées.

D'autre part, on fouillerait, je crois, en vain toute notre histoire politique avant d'y trouver

(1) Nous avons conservé à cet article inachevé, écrit à Rawdon pendant l'été de 1916, le titre qu'il portait dans le manuscrit de l'auteur. Lui-même le jugeait un peu dur, mais il n'en indiqua jamais d'autre. Dactylographiée par ses soins, la copie que nous employons n'en porte aucun.

exemple, à aucune époque, d'une telle intelligence servie par de tels moyens,—je veux dire un savoir aussi riche et une parole aussi éloquente. On y chercherait de même en vain le nom d'un apôtre, laïque ou religieux, qui se soit jamais dépensé avec plus de prodigalité pour la diffusion de son évangile, ni qui ait jamais gardé avec les foules un contact plus étroit et plus constant. L'évangélisation des foules ! Voilà quinze ans et plus, en effet, que M. Bourassa n'a pas d'autre objet, d'autre pensée, d'autre souci. Voilà quinze ans et plus que par le discours, la conférence, l'article de journal, la brochure et le livre, il travaille à faire descendre ses idées dans le peuple. —Combien d'autres, qui ne le valent pas, qui sont à cent lieues de le valoir, ont réussi à moins de frais semblable entreprise !

Et cependant, M. Bourassa, lui, ne voit guère dans l'ensemble avancer la sienne.—Il aura eu jusqu'ici cet honneur, il est vrai, et qui n'est pas médiocre, d'attirer à lui toute une élite, de susciter autour de son nom, dans la partie pensante du public, de nombreuses et ferventes admirations. Je ne parle point de ces bons jeunes gens, encore tout frais sortis de l'école, qui forment, je crois bien, le gros de ses fidèles et auprès de qui il commande aujourd'hui plus que l'ordinaire autorité d'un journaliste ou d'un chef politique,—celle vraiment plutôt d'un prophète ou d'un fon-

dateur de secte. Nous savons trop, par l'exemple de leurs aînés, ce qu'il faut penser de tels enthousiasmes, et le peu qu'il en reste chez la plupart la trentaine venue, souvent même bien avant. Je ne parle pas davantage des mécontents de l'un ou l'autre parti politique, plus communs qu'on ne pense parmi les suivants de M. Bourassa, qui voient surtout, dans le culte qu'ils affichent pour le maître, un commode moyen de masquer leurs griefs et de colorer leurs rancunes. En dehors et au-dessus de ces deux catégories de disciples, comme au-dessus d'une foule, encore assez considérable, d'ignorants qui l'approuvent comme d'autres ignorants le condamnent, c'est-à-dire sans savoir pourquoi, il n'en existe pas moins chez nous, à l'heure qu'il est, tout un groupe d'esprits sérieux que préoccupe sa pensée et dont il a su dès longtemps gagner l'audience. Avocats ou médecins soucieux de s'instruire parfois en d'autres écrits que le code ou le formulaire, hommes d'affaires capables de se passionner pour d'autres calculs que celui du tant pour cent, ecclésiastiques surtout et hommes d'étude, tous également attentifs à son enseignement, tous d'accord à louer son talent lors même que ses vues leur paraissent appeler le plus de réserves, nul publiciste, à coup sûr, nul prédicant d'idées en ce pays ne pourrait réunir et garder autour de sa chaire, public plus intelligent, mieux éclairé et,

en même temps, plus sympathique. Seul parmi nous, je crois, Jules-Paul Tardivel avait, de nos jours, exercé une action de cette nature. Encore y a-t-il que cette action, si elle ne fut pas moins profonde, fut beaucoup moins étendue que celle M. Bourassa...—Que le chef nationaliste ait pu ainsi conquérir, à défaut de la foule, un fort élément de la classe instruite ; qu'il ait fini par s'imposer à quelques milliers d'estimables esprits et se les attacher solidement, c'est là, certes, un résultat qui n'est pas à dédaigner et dont bien peu d'hommes, je dis parmi les plus distingués, auraient lieu de n'être point satisfaits. Je le demande cependant, est-ce bien là un résultat dont M. Bourassa, lui, se puisse contenter ? Entre ce résultat et, d'autre part, son nom, sa personnalité, les dons puissants et presque uniques qui sont les siens, n'aperçoit-il pas clairement toute la disproportion ? Et nous enfin, nous tous qui avions compté sur M. Bourassa comme sur le chef et le sauveur prochain de la race, n'étions-nous pas en droit, vraiment, d'attendre de lui autre chose, et plus, que le rôle restreint où il semble définitivement emprisonné ?

Il faut bien en effet le constater : si M. Bourassa aujourd'hui peut en toute confiance revendiquer le suffrage d'une honorable élite, ses idées en revanche ne sont pas plus en faveur, auprès de l'immense majorité du peuple, qu'elles ne l'é-

taient il y a des années ; elles le sont même un peu moins s'il se peut, on en verra les raisons tout à l'heure.—En douterait-on ? Qu'on nous montre seulement, hors du cercle étroit que je viens d'indiquer, la trace chez nous de son influence ; malgré tant d'efforts et de talent prodigués, il continue de se heurter toujours à la même hostilité de la part des uns, à la même indifférence de la part des autres, de la part de tous à la même incompréhension désespérante. Rien, rien n'aura pu désarmer cette hostilité, fouetter cette indifférence, dissiper cette incompréhension. La guerre elle-même n'y aura point suffi, cette guerre qui soulève aujourd'hui, d'un bout à l'autre du Canada français, un si violent courant d'indignation contre l'impérialisme britannique. Henri Bourassa a beau avoir été depuis 1899 le champion par excellence du nationalisme canadien, il a beau avoir dénoncé, dès la guerre africaine, la future conquête impérialiste, et décrit presque point par point, quinze ans à l'avance, les phases et l'issue de cette sinistre entreprise ; le Canadien français veut bien maudire l'impérialisme, mais pour rien au monde il ne voudrait reconnaître à Henri Bourassa le mérite de l'avoir combattu.

Vous auriez tort d'objecter que bien avant aujourd'hui et même bien avant la guerre, c'est à savoir aux élections de 1911, le peuple de cette

province, en forte partie, s'était rallié à ses idées. Ce qui surtout a triomphé dans le Québec, aux élections de 1911, si triste que la chose soit à dire, ce ne sont point les idées nationalistes : ce sont tout bonnement les deux forces coalisées de l'argent tory et du whisky *canadien*. (1)

Vous seriez encore moins fondé, s'il se peut, à vouloir juger de l'influence présente de M. Bourassa par la quantité d'auditeurs qui se pressent à la moindre de ses réunions et les applaudissements qu'il y recueille. Hélas ! on sait ce qu'il en faut penser, de ces applaudissements. " Ils parlent en allemand, disait Napoléon des Alsaciens de son temps, mais il se battent en français." De même pourrait-on dire, de tant de braves gens qui au cours d'une soirée enfiévrée se seront donnés pour une heure au grand tribun, séduits par sa parole magique : Ils applaudissent en nationalistes, mais ils votent en rouges—ou en bleus.

Non vraiment, M. Bourassa, tout compte fait, n'aura pas eu de chance dans son apostolat. Malgré tout son zèle et toute son éloquence resté jusqu'ici incompris de la foule, profondément

(1) Ce furent bien, en effet, les tories qui subventionnèrent la campagne nationaliste de 1911 (nous en avons, notamment, l'aveu public de M. Armand Lavergne; cf. le *Devoir* de 1916), et il paraît bien qu'ils n'y allèrent pas à petits frais.—Quant à l'alcool, on se fera, de son rôle dans la même lutte, quelque idée peut-être par le fait qu'il coula littéralement à flots jusque dans des circonscriptions aussi peu *douteuses* que Jacques-Cartier. Veut-on des précisions ? Durant les deux jours qui précédèrent la votation, à Saint-Laurent, la paroisse ne dessaoûla pas, ailleurs encore. O " triomphe des principes "!

incompris et méconnu, il en est encore à attendre, après vingt années de la vie publique la plus laborieuse, la plus fertile en efforts, la plus riche d'idées, la réalisation d'une seule de ses conceptions essentielles, soit dans la sphère provinciale, soit dans la fédérale.

D'où vient cela ? Comment tant d'intelligence de savoir, de travail ardu, sont-ils venus aboutir à pareille succession d'échecs ? Et comment expliquer, enfin, le contraste d'un tel talent et d'une telle destinée ?

On en pourrait, je crois, donner au moins trois raisons.

D'abord, cet impérieux besoin d'étaler son érudition, qui l'a conduit dès longtemps à sacrifier, au profit d'arguments *savants* sans doute, mais bien plus encore fantaisistes, les raisons toutes simples, les solides et admirables raisons sur lesquelles il avait d'abord fondé sa doctrine. Pour obéir à ce besoin, pour pouvoir se donner la vaine satisfaction d'éblouir son public, il a fait plus en effet que de compliquer comme à plaisir les questions les plus simples de considérations, d'ailleurs généralement fausses, sur la politique européenne et sur l'histoire, sur le droit constitutionnel et sur la diplomatie, il a encore voulu faire dépendre de ces considérations tout l'intérêt et toute la vérité de l'idée nationaliste. D'un monument, en d'autres termes, bâti sur le roc même du bon sens et de la raison, il a voulu faire

un édifice qui ne reposât désormais que sur les pointes d'aiguilles de sa nouvelle dialectique, aussi mauvaise que prétentieuse. Serai-je taxé d'exagération si je dis que par là M. Bourassa, à lui seul, a fait plus de tort à sa cause que tous les adversaires du nationalisme ensemble ?

Ensuite, frappante contre-partie de son assurance sur le terrain des idées, son embarras constant sur le terrain des faits, son inaptitude foncière à l'action. Rien de plus significatif peut-être, à cet égard, que sa tentative de réforme dans le domaine provincial. On se rappelle cet épisode de sa carrière et comment, entré au parlement de Québec, en 1908, pour y faire " l'œuvre de sa vie ", il devait en sortir, quelques années plus tard, sans avoir vu se réaliser un seul article de son programme, las, découragé, jetant le manche après la cognée. . .—Aura-t-il au moins été plus heureux dans la lutte acharnée et de tous les instants que, depuis son retour à la politique fédérale, il n'a cessé de livrer à son vieil adversaire, l'impérialisme ? Hélas ! non-seulement l'impérialisme a triomphé, mais encore il a eu, dans le triomphe, cette satisfaction, à coup sûr inespérée, de voir pencher de son côté, sur un point au moins et non des moindres, jusqu'à l'inflexible M. Bourassa lui-même. Ce fut lorsque le chef nationaliste, cédant, dès les premières semaines de la guerre, à l'affolement général, se crut tenu d'approuver, lui aussi, l'envoi de trou-

pes canadiennes en Europe. N'était-ce donc qu'à cela—pour nous en tenir à ces deux cas—que devaient aboutir tant de beaux discours et d'éloquentes professions de foi ? Aucun homme public, il est certain, après avoir tant parlé, n'avait encore montré moins de décision l'heure venue d'agir, ni pareillement reculé, comme pris de panique, devant les conséquences de ses principes. Aucun, avec plus de logique dans la pensée, n'avait eu moins de constance dans la conduite ; aucun n'avait encore à ce degré donné l'impression "de ne point savoir ce qu'il voulait".

Enfin, son inexpérience et son dédain des hommes, lesquels ont fini par faire de lui, dans notre vie publique, une manière de stylite, abritant à l'ombre de sa colonne un, deux... peut-être trois disciples dignes d'être comptés, c'est-à-dire aptes à répandre dans la foule son enseignement. Exemple unique, je crois bien, d'un maître d'idées réduit à pareil isolement. Et qu'on ne vienne pas, avec le *Devoir*, tenter de nous expliquer cette anomalie par la prétendue raison que M. Bourassa, ne disposant " ni de places, ni de faveurs ", ne saurait inspirer le même dévouement qu'un chef politique ordinaire. Notre race, quelque place qu'y tiennent les âmes cupides ou bassement ambitieuses, n'est pas encore tellement appauvrie de natures généreuses qu'elle ne soit prête à fournir en tout temps, au juste chef d'une juste cause, un état-major digne de lui.—

Cet état-major, il n'en eût tenu qu'à M. Bourassa de se le donner. Déjà, dès la campagne nationaliste de 1907, il en avait sous la main le noyau parfaitement formé. A ces soldats de la première heure vinrent s'adjoindre, pour la lutte de 1911, toute une pléïade de batailleurs enthousiastes. De tous, combien en rencontre-t-on aujourd'hui dans les conseils de guerre de la rue Saint-Vincent ?—Les uns, sans rien renier de leur foi dans les idées du maître ni de leur admiration pour son talent, se sont tout doucement éloignés de lui ; et qui doit porter la responsabilité de leur défection, si ce n'est le chef qui n'a pas su les garder ? Les autres, l'heure venue de lui témoigner leur fidélité par des actes, l'ont nettement répudié. Les autres, je veux dire la grosse majorité de ces fameux " vingt-huit " élus à la députation, en 1911, avec son concours et sous son patronage.—Pourquoi ceux-ci l'ont-ils répudié, et reprocherons-nous aussi à M. Bourassa de n'avoir su les en empêcher ? Une distinction s'impose ici. Il n'est pas douteux, en effet, que sur un certain nombre d'entre eux tous ses moyens de persuasion se fussent exercés en pure perte ; sycophantes sans pudeur, forcenés arrivistes déterminés d'avance à toutes les apostasies, c'est bien en vain qu'il les eût suppliés de tenir leur promesses, de respecter leurs serments. . . Mais les autres ? Tous ces pauvres diables, la plupart de peu de savoir, de peu de claivoyance,

surtout de peu de volonté, qui cédèrent, non point par vilenie, mais par faiblesse surtout et, faute d'encadrement, à la pression du milieu plus encore qu'à leur intérêt propre ? Peut-on dire qu'envers ceux-là M. Bourassa a fait tout son devoir—son devoir de chef,—et qu'en descendant de sa colonne pour les aller soutenir et réconforter aux moments décisifs, aux moments difficiles, il n'eût point pu garder aux idées nationalistes quelques bons serviteurs de plus ? Mais probablement jugea-t-il qu'ils ne valaient point la peine d'un tel effort. Deux choses, en effet, par-dessus tout, auront toujours manqué au chef nationaliste dans son action politique : un peu d'indulgence humaine et d'humaine sympathie. Il lui aura manqué de connaître les hommes, et de les aimer. C'est une troisième cause de ses échecs répétés, et qui n'est pas, je crois, la moindre.

I

Quand celui à qui l'on parle ne comprend plus et que celui qui parle ne se comprend plus...

De toute la carrière publique de M. Bourassa jusqu'à date, de toute son œuvre, écrite ou parlée, depuis dix-sept ans, une idée, entre toutes, se dégage avec particulièrement de suite et de relief. C'est celle que, dès 1899, il affirmait de toute son énergie lorsque, de son siège de député, il dénonçait si courageusement l'envoi de troupes

canadiennes au Transvaal. C'est celle qui aux élections de 1911 devait le jeter corps et âme dans la mêlée pour y combattre la politique navale de M. Laurier. C'est celle, enfin, qui depuis deux ans lui a dicté tant et tant de pages indignées sur notre intervention dans la guerre européenne. Pour tout dire d'un mot, l'idée nationaliste en matière militaire, l'affirmation que le Canada, n'ayant d'autre obligation légale ou morale que sa défense propre, se doit rigoureusement tenir à l'écart des guerres extérieures de la métropole.

Au soutien de cette idée, si juste et si simple à la fois, dix bons arguments se pouvaient sans peine invoquer,—dix bons arguments de sens commun accessibles à tous les esprits et défiant toute contradiction. Ce sera l'honneur de M. Bourassa d'avoir été, de tous nos hommes publics, le premier à les formuler et à les faire valoir. Avec quelle force de logique et quel talent il sut les formuler, avec quel zèle et quelle persévérance il s'appliqua à les faire valoir, il est à peine besoin de le rappeler. Quels étaient ces arguments eux-mêmes, on ne l'ignore pas davantage : nul doute, jamais avocat n'avait encore appuyé sa cause de preuves plus sûres, plus claires, plus convaincantes.

Jamais avocat non plus, il faut bien d'autre part le reconnaître, n'en avait encore présenté, parallèlement, de plus douteuses, de plus em-

brouillées, de plus suspectes. Aucun ne s'était encore montré, dans un même débat, à la fois si fort et si faible, d'une raison si rigoureuse et d'une inconséquence si désordonnée. Aucun n'avait apporté pareille constance à défaire au fur et à mesure son propre ouvrage, à détruire les uns par les autres ses raisonnements, à ruiner, en les voulant fortifier ou simplement embellir, ses plus solides constructions, ses démonstrations les mieux assises.

Nous nous trouvons ici en présence d'un de ces contrastes comme il y en a tant dans l'œuvre et dans la personnalité de M. Bourassa, et qui rendent si difficile, de prime abord, l'intelligence de l'une et de l'autre : cet homme qui s'est tant dépensé pour l'idée nationaliste, qui en a été à la fois le père, l'apôtre et quasi le martyr, qui lui a donné sans compter le meilleur de sa vie et le plus précieux de son effort, cet homme se trouve être celui de tous, en définitive, qui lui aura porté les coups les plus sensibles.

Le plus dangereux adversaire, en effet, qu'ait encore trouvé cette idée, celui qui a fait plus que tout autre contre les principes chers à M. Bourassa, ce n'est ni le *Canada* ni la *Presse*,—ni M. Lafortune, député de Montcalm, ni M. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe. Ce n'est pas davantage M. Rainville,—M. Sévigny, — M. Blondin. Ce n'est pas M. Rodolphe Lemieux,

ce n'est pas même M. Laurier. C'est M. Bourassa lui-même.—Que l'on veuille bien plutôt nous citer, de M. Laurier, de M. Lemieux ou des autres, un seul discours, un seul argument qui ait jamais pu entamer, fût-ce d'un cheveu, la thèse du nationalisme telle qu'il l'avait d'abord posée. Contre cette thèse, véritable forteresse de logique et de bon sens, c'est en vain qu'eût porté leur effort, c'est en vain qu'ils se fussent acharnés, si le chef de la place, tout le premier, n'eût pris soin d'en affaiblir les défenses et d'en ébranler les murs. Ce que n'avaient pu ces hommes tous ensemble, M. Bourassa, pour peu qu'il continue, l'aura à lui seul complètement réalisé : à force de fantaisie, d'inconsistance et de contradiction, il aura complètement démoli sa doctrine, il l'aura complètement jetée bas, au plus vif gaudissement des politiciens de toute couleur.—Laissez Bourassa *défaire* son œuvre !

On sait combien solide elle était, cette œuvre, au sortir des mains de l'ouvrier. Dès lors achevée dans toutes ses parties et complète par elle-même, nul besoin n'était, pour la garder debout, de la reprendre ni d'y ajouter. Il n'y avait à faire que de la laisser telle quelle et de n'y plus toucher. Hélas ! M. Bourassa n'aura su résister à la tentation d'y toucher quand même.

Ayant déjà, en d'autres termes, prouvé son point de la façon la plus forte, la plus péremtoi-

re,—l'ayant prouvé à l'évidence même,—il ne s'est pas tenu pour content, il a voulu le prouver davantage encore. Ayant déjà invoqué à l'appui de sa cause toutes les raisons sérieuses, probantes et claires qui se pouvaient trouver, il a voulu, à toute force, trouver d'autres raisons encore.

Il en a trouvé, effectivement,—mais qui n'étaient ni probantes, ni claires, ni même sérieuses. De là tous ces arguments nouveaux, chaque jour plus futiles et plus instables, par lesquels il s'obstine depuis si longtemps à vouloir remplacer, comme par autant d'appuis branlants et caducs, les soutiens solides de sa doctrine.

Arguments étranges, en vérité, s'il en fut jamais, et dont vainement on se demande ce qu'en peut bien espérer M. Bourassa.

Egalement *savants* et embrouillés, pour la plupart,—à ce point qu'on ne saurait dire s'ils sont plus embrouillés que *savants* ou plus *savants* qu'embrouillés,—ils ont d'abord ceci contre eux de décourager, la moitié du temps, l'entendement même le mieux disposé. Chose merveilleuse, cet homme à l'esprit souvent si clair, au raisonnement si direct et si alerte, il y a des jours, tant il abonde en considérations quintessenciées et fumeuses, où l'on croirait presque voir en lui, bien plutôt qu'un publiciste de notre époque et de notre pays, un casuiste espagnol du XVIIe siècle

ou un philosophe allemand du XVIIIe ! Rappelez-vous plutôt, par exemple, tant de fameux commentaires sur l'histoire du droit constitutionnel, si pénibles, si entortillés, et dites-moi franchement, là, entre nous, ce que vous-même, mon cher lecteur, y avez bien pu démêler, ce qu'à plus forte raison le gros du public en aura pu saisir.—Premier défaut de cette détestable dialectique : par son étalage confus d'érudition, son abus des subtilités, son penchant enfin à vouloir démontrer généralement les vérités les plus simples par les preuves les plus compliquées, elle n'est que trop souvent inintelligible.

Un deuxième, et qu'on peut dire qui en est à peu près inséparable, c'est son penchant, encore plus marqué s'il se peut, au sophisme, à tous les genres de sophisme. J'ai beau chercher, en effet, parmi les raisonnements qu'il nous propose, je n'en trouve pas un qui ne tombe à faux et j'en trouve à peine qui ne tombent dans l'absurde. Un trait avant tout leur est commun à la plupart. C'est d'être contradictoires, et de toutes les façons : tantôt aux principes essentiels de la doctrine qu'ils sont censés soutenir, tantôt les uns aux autres, tantôt en eux-mêmes,—et bien souvent des trois façons en même temps.

De ce double défaut, les écrits de M. Bourassa, au cours des six années qui se sont écoulées depuis son entrée dans le journalisme actif, n'of-

frent pas moins de cent exemples divers. Essayons, pour voir, d'en repasser ensemble une demi-douzaine pris au hassard. Nous commencerons, si vous voulez bien, par le premier en date—premier mois, première année de l'hégire du *Devoir*.

Ce fut le 10 janvier 1910 que M. Bourassa, dans les circonstances que l'on se rappelle, lança le *Devoir*. Deux jours après, soit le 12 janvier, M. Laurier déposait devant les Chambres son malheureux projet de loi sur la défense navale, véritable défi aux principes nationalistes. La réponse de M. Bourassa ne devait point se faire attendre. Dès le 13, dans son journal, il déclare nettement la guerre au premier-ministre ; le 17, il commence de la lui faire et lui reproche avec énergie ce qu'il appelle " la plus complète reculade que le Canada ait faite depuis un demi-siècle "; le 20, il prononce au Monument-National de Montréal, contre le projet ministériel, un écrasant réquisitoire dont le texte,—publié du 22 au 27,—ne couvrira pas moins de vingt colonnes du *Devoir*.

Arrêtons-nous ici un instant. J'ai dit que ce n'est point faute d'apercevoir les raisons solides de sa doctrine que M. Bourassa, trop souvent, en avance de hasardeuses ; nulle part, je crois, cela n'apparaît plus manifestement que dans ce discours à juste titre fameux, où rien ne se trouve qui ne soit intelligible à tous et proprement inat-

taquable, modèle même de logique ferme, rigoureuse et claire. Arrêtons-nous un instant ici, et, avant d'avoir à considérer M. Bourassa dans son autre *manière*, tâchons de le voir tout d'abord dans sa meilleure. Nous n'en mesurerons ensuite que mieux la différence de l'une à l'autre, et le tort qu'il se fait chaque fois qu'il lui arrive d'abandonner celle-ci pour celle-là.

Sur quels arguments donc, le 20 janvier 1910 (je précise la date parce que, moins d'un mois plus tard, il devait en présenter, malheureusement, d'une bien moindre qualité), sur quels arguments (de quelle force ? de quelle plausibilité ?) le chef nationaliste fondait-il, à ce moment-là, son opposition à l'entreprise prônée par M. Laurier ? Il suffira pour le montrer d'en rappeler brièvement quelques-uns,—les principaux.

Premier point, ce projet d'une marine de guerre, s'il se réalise, nous chargera, au point de vue financier, d'un fardeau écrasant.—Il est bien vrai que le premier-ministre ne prévoit encore, pour les premiers vaisseaux, qu'une dépense de 11 ou 15 millions (selon qu'ils seront construits en Angleterre ou au Canada); mais il ne faut point perdre de vue que ce n'est là qu'un commencement. . .

Et rappelez-vous que sir Wilfrid Laurier, grand homme d'Etat, en prend volontiers à son aise avec les chiffres. En 1903, je l'ai entendu de mes oreilles—et je l'ai cru—dire que le chemin de fer transcontinental ne coûterait au pays

que 43 millions; et on avoue déjà qu'il va coûter 160 millions, et tout le monde admet qu'il coûtera plus de 200 millions.

En deuxième lieu, si l'on souhaite si vivement cette marine, ce n'est point du tout en vue de la défense du Canada, mais bien seulement pour en faire cadeau à l'Angleterre.—Que la loi réclamée par M. Laurier autoriserait le gouvernement canadien, en cas de guerre dans n'importe quelle partie du monde, à mettre la flotte canadienne au service de l'Angleterre, nous en avons l'aveu même du premier-ministre ("Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre. . ."). Mais il y a plus. Il y a que cette flotte, conçue d'après les données de l'Amirauté britannique, serait, non pas une flotte de défense locale, comme on nous l'affirme, mais bien une flotte d'attaque, essentiellement propre aux opérations lointaines. En voulez-vous la preuve ? Vous la trouverez dans le double témoignage du ministre anglais de la marine, M. McKenna (voir le Rapport de la conférence coloniale tenue à Londres en juin 1909)—et de M. Laurier lui-même.

Ce que M. McKenna a demandé au Canada et à l'Australie (ainsi qu'il vient d'être démontré par les propres paroles du ministre), ce ne sont pas des flottes côtières, composées de vaisseaux de défense, mais, au contraire, des flottes rapides, prêtes à voler sur les mers au premier coup de télégraphe envoyé d'Angleterre ; et c'est ce que le gouvernement canadien lui accorde.

M. Laurier l'a reconnu implicitement, ou plutôt il a confirmé les paroles de M. McKenna lorsqu'en expliquant le projet de loi il a déclaré que l'on avait adopté le modèle des

croiseurs *Bristol*, vaisseaux de 25 nœuds à l'heure, et que l'on avait choisi les six contre-torpilleurs, ou *destroyers*, d'après un nouveau modèle particulièrement propre à la navigation en haute mer—"*on account of their sea-keeping qualities*".

Il y a plus encore. C'est que l'Angleterre, dès le mois de juin précédent (1909), tenait des ministres canadiens l'assurance qu'en temps de guerre la flotte canadienne passerait immédiatement sous la direction de l'Amirauté.

Quant à l'usage que le gouvernement britannique entend faire de cette flotte, je ne vous lirai que deux lignes, les deux dernières lignes du rapport de M. McKenna. Le parlement n'avait pas été consulté, la presse ministérielle nous clamait partout, sur tous les tons, que M. Borden (*sir Frederick Borden*) et M. Brodeur, à Londres, sauraient bien défendre nos droits ; et, au même moment, le ministre de la marine pouvait écrire sous sa signature :

" Il a été reconnu par les gouvernements coloniaux qu'en temps de guerre les forces navales locales devraient être sous la direction générale de l'Amirauté."

Sans doute en temps de paix le Canada garde la direction de sa flotte ; mais, je vous le demande, une marine de guerre est-elle faite pour la paix ou pour la guerre ?

En troisième lieu, ce secours que l'Angleterre nous demande, le lui devons-nous ? Jamais de la vie !—1° Il est infiniment douteux qu'elle en ait besoin. 2° En eût-elle besoin, fût-il avéré que sa suprématie maritime est aujourd'hui menacée par l'Allemagne, qu'elle ne saurait nous tenir responsables d'une situation dont elle fut le seul artisan et qui n'est que l'aboutissement logique de toute sa politique extérieure depuis un siècle. 3° " Il n'y a pas une autorité en An-

gleterre qui oserait déclarer que le budget de la marine pourrait être réduit d'un sou, si le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande étaient séparés de l'Empire." Loin d'être un fardeau pour l'Angleterre, nous avons déjà fait pour elle "plus que nous ne sommes tenus de faire". 4° Il est faux de dire que l'Angleterre " nous protège ". Contre le seul pays peut-être dont nous pourrions redouter l'agression, les Etats-Unis, elle serait totalement impuissante à nous défendre. 5° Il est non moins faux de dire que nous avons besoin de sa protection. Contre tout autre pays que les Etats-Unis, la doctrine Monroë est encore " notre meilleure défense". 6° Les banquiers anglais ont placé leurs capitaux au Canada quand ça faisait leur affaire, tout comme ils les ont placés au Mexique et en Allemagne, en Argentine et aux Etats-Unis, "suivant l'état du marché, la sécurité qu'ils y trouvaient et le taux d'intérêt qu'on leur payait ". Si nous allions parler à Londres de la reconnaissance que nous leur devons à cause de cela, " nous ferions joliment rire de nous "!

Ainsi raisonne M. Bourassa quand il sait n'écouter que sa meilleure inspiration, ainsi raisonnait-il ce soir du 20 janvier 1910. Vous avez là un échantillon parfait de sa dialectique des bons jours.

Continuons maintenant à le suivre, si vous

voulez bien, dans sa campagne. Pour nous faire une idée, cette fois, de ce que j'appelais il y a un instant " son autre *manière* ", nous n'avons pas besoin d'aller fort loin.

Dès le 8 février, en effet, c'est-à-dire moins de trois semaines après sa conférence, nous le voyons, quittant la route sûre qu'il avait suivie jusque-là, s'engager brusquement dans un nouveau sentier. Non content, semble-t-il, de sa première argumentation, si complète, si décisive, il la reprend, il y ajoute, il la pousse plus avant encore, avec ce résultat que, loin de la fortifier, il l'affaiblit et en compromet sensiblement l'effet.

Faut-il rappeler ici cette thèse fameuse, si longuement et si péniblement soutenue, sur le sens de l'auxiliaire *may* dans le projet de loi navale ? —" En temps critique ", disait le texte soumis par M. Laurier, " le gouverneur-en-conseil peut (*may*) mettre la marine " à la disposition de l'Angleterre (*article* 18). C'est à ce *may* que M. Bourassa, corrigeant son premier exposé, avait tout soudain jugé bon de s'en prendre,—ce *may* qui selon lui maintenant voulait dire *shall* et qui, en cas de guerre, devait, non pas donner à nos gouvernants le *pouvoir* de joindre notre flotte à celle de la métropole, mais bien leur en imposer l'*obligation*.

Pourquoi ce nouveau point de vue dans le débat, et tout d'abord que pouvait-il laisser aperce-

voir, au fond, qu'on ne connût déjà, en quoi pouvait-il fortifier les conclusions déjà posées par M. Bourassa ? Que la loi Laurier dût avoir pour infaillible effet, en cas de guerre, la mainmise immédiate de l'Amirauté britannique sur nos vaisseaux, la chose n'était-elle pas prouvée déjà claire comme le jour, archiprouvée ? Au Monument-National, M. Bourassa, interprétant à ce moment comme tout le monde l'article 18, n'en avait-il pas fait la démonstration aussi forte, aussi évidente que possible ? Et c'est-à-dire : n'avait-il pas établi avec la dernière rigueur que le mandat confié au cabinet par cet article, bien que facultatif en théorie, emporterait fatalement, dans la pratique, les mêmes conséquences qu'un mandat impératif ? Dès lors, et à moins que la chose ne fût absolument hors de doute, que pouvait lui faire—et que pouvait bien nous faire—que le mot *may* de l'article 18 pût impliquer, *même en théorie*, obligation au lieu de devoir ? Que ne s'en tenait-il sur le terrain solide qu'il avait choisi tout d'abord, que n'a-t-il compris à temps le danger de vouloir trop prouver ? Il n'aurait pas eu à regretter par la suite de s'être placé, comme il le fit en cette circonstance, dans une position non-seulement hasardeuse, mais encore, on va le voir de reste à l'instant, franchement intenable.

C'est le 8 février, je l'ai dit, que M. Bourassa

avait pour la première fois formulé sa nouvelle interprétation de l'article 18, non sans quelque timidité, il est vrai. Revenant sur le sujet, dans un long article daté du 12, il accentue et développe ainsi sa pensée :

Tous les pouvoirs administratifs (en pays britanniques) s'exercent au nom de la Couronne, entourée de ses ministres,—en Angleterre, *His Majesty-in-Council*, au Canada, *The Governor-in-Council*.

Les pouvoirs administratifs définis par statuts sont donc accordés par le parlement à la Couronne, qui sanctionne aussi les lois.

Or, la Couronne ne peut pas se commander à elle-même ni le parlement lui donner d'ordres.

Cela, c'est la théorie.

Mais comme, dans la pratique, ces pouvoirs sont exécutés par le ministère, qui n'est qu'un comité du parlement, les législateurs et la jurisprudence ont tourné la difficulté d'une manière qui caractérise à merveille l'illogisme pratique des Anglais, allié à leur profond respect des traditions et des apparences.

La législature continue à dire : *His majesty the King*, ou *The Governor-in-Council, may do this or that*, mais la jurisprudence, reconnaissant que ces pouvoirs sont impératifs, a décrété depuis longtemps que, dans ce cas, *may* veut dire *shall*—et *shall* dans le sens impératif.

L'article 18 que M. Laurier veut nous imposer doit donc se lire ainsi :

" 18. En temps critique, le Gouverneur-en-Conseil MET (ou DOIT METTRE) la marine à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale ", etc.

Et non " peut mettre ", selon la traduction nécessairement servile du texte officiel. . .

Là-dessus, le voilà qui mobilise, pour les numéros suivants du *Devoir*, toutes les " autorités ", d'après lui favorables à sa thèse, que lui peuvent fournir les traités de jurisprudence. C'est ainsi que dans une série de cinq articles — de cinq "le-

çons", plutôt, comme il met en sous-titre ("*2me leçon*"—"*4me leçon*"—"*5me et dernière leçon*") il nous cite tour à tour Maxwell et lord Cairns, Beal et Bouvier, le juge Davidson (de Montréal), Thomas-J.-J. Loranger et les rédacteurs de l'*American and British Encyclopædia of Law*. A l'en croire, pas un de ces auteurs qui ne justifierait son interprétation de l'article 18, pas un qui ne lui donnerait entièrement raison.

Voyons un peu pourtant par nous-mêmes ce qu'il en est, et pour cela—" précision " essentielle —commençons par bien marquer ce que M. Bourassa, au juste, s'est engagé à nous prouver, Nous n'aurons ensuite que l'embarras du choix, entre les textes par lui-même invoqués, pour montrer que, loin de confirmer sa proposition. ils ne font que la rendre plus douteuse encore, si même ils ne la ruinent absolument.

Qu'a-t-il donc prétendu établir ? Deux choses, on l'aura vu par la citation que je viens de donner :

1° Qu'il est de règle, en jurisprudence, d'interpréter ces mots : " Le gouverneur-en-conseil *peut* ", comme signifiant : " Le gouverneur-en-conseil *doit* " ;

2° Que cette règle s'applique bien à l'article 18.

Or, de ces deux choses, M. Bourassa, à la vérité, démontre bien la première—que ne contes-

taient, soit dit en passant, ni M. Laurier, ni M. Borden, ni aucun autre de nos législateurs ;—mais il ne tente même pas de démontrer la seconde,—que précisément ils niaient. Il veut bien nous prouver et nous reprouver à satiété qu'en vertu d'une règle posée par les juristes le mot *may*, servant à définir un pouvoir de la Couronne, se doit lire *shall*, mais quant à ce qui est de savoir si cette règle, oui ou non, souffre des exceptions, et si l'une de ces exceptions, précisément, ne couvrirait pas le cas de l'article 18, il semble que ce ne soit point son affaire. Il se contente cette fois d'affirmer et passe outre, pressé de conclure.

Qui plus est, non-seulement il néglige de prouver sa deuxième proposition, mais encore il ne prend point garde qu'il l'a d'avance formidablement ébranlée par les propres textes qu'il vient de produire à l'appui de la première.

Que la règle de droit en question, d'abord, ne soit pas absolue, c'est ce qui nous est attesté de la façon la plus formelle par pas moins de six sur sept des auteurs qu'il nous cite. En doutez-vous ? Voici d'abord Maxwell,—au dire de M. Bourassa " l'une des autorités les plus compétentes en la matière " :

Les statuts qui autorisent certaines personnes à faire certains actes pour le bien d'autrui ou, comme on le dit parfois, pour le bien public ou les fins de la justice, ont souvent donné lieu à des controverses quand, pour conférer un pouvoir, ils employaient des termes simplement facultatifs et non impératifs. En édictant qu'elles " pourront " faire,

ou qu'elles " feront " si " elles le jugent à propos ", ou qu'il leur sera " permis de faire " telles choses, le statut semble se servir de termes comportant une simple permission, mais, comme cela a été si souvent décidé que c'en est devenu un axiome, ces expressions peuvent avoir—pour ne pas dire plus—un sens impératif. . . *D'un autre côté, dans certains cas celui que l'on autorise a un pouvoir discrétionnaire et alors ces expressions ne comportent plus le sens impératif.* —(*MAXWELL*, " On the Interpretation of Statutes ", *4e édition, p.* 360. *Cité par le* Devoir *du* 16 *février* 1910.)

Et d'un!

Voici le juge Davidson, faisant sien, dans un arrêt en date du 24 février 1892, cet autre commentaire du même Maxwell :

Quand un statut confère le pouvoir d'accomplir un acte judiciaire ou autre requis dans l'intérêt public ou même dans l'intérêt de particuliers, cela équivaut à un ordre donné à ceux qui sont ainsi autorisés à exercer tel pouvoir le cas échéant. Conséquemment, quand les termes employés pour conférer le pouvoir ne comportent en eux-mêmes qu'une faculté . . ., on a souvent décidé, au point que c'est maintenant un axiome, qu'ils impliquent une obligation, *à moins que pour des raisons particulières il ne fût nécessaire de s'en tenir à une autre interprétation.*—(*Cité par le* Devoir *du 15 février.*)

Et de deux !

Voici lord Cairns, chancelier d'Angleterre :

Les mots " il sera permis " rendent légal et possible ce qui autrement ne serait pas permis. Ils confèrent une faculté au pouvoir. Mais *il se peut faire* qu'à raison de la nature de l'acte autorisé, de son objet ou de son but, ou encore de la qualité de la personne ou des personnes pour le bénéfice desquelles l'acte doit être accompli, une obligation soit jointe au pouvoir. . .—(*Cité par le même journal, même date.*)

Et de trois !

Voici Beal, que M. Bourassa nous présente

comme " l'un des commentateurs les plus autorisés du droit anglais ":

Lorsqu'une loi déclare qu'une chose " *sera* " faite le texte doit être considéré impératif et la chose doit être faite ; *quand elle se sert du mot* " *may* ", *elle accorde, règle générale, une faculté.* Il n'y a pas de doute *qu'en plusieurs cas les tribunaux, tenant compte de l'objet de la clause, du contexte et de la règle ci-dessus mentionnée*, ont donné à la phrase "*shall and may be lawful*" un sens impératif, et *il semble* qu'ils ont interprété de même le mot *may*, pris seul. . .—(*BEAL*, "Cardinal rules of legal interpretation", 2e *édition, p.* 329. *Cité par le* Devoir *du* 18 *février* 1910.)

Et de quatre !

Voici un juriste de l'*American and British Encyclopædia of Law :*

Lorsqu'une loi prescrit l'accomplissement d'un acte dans l'intérêt de la justice ou du bien public, le mot *may* équivaut à *shall.* Si, en donnant à *may* sa signification ordinaire, la loi qui emploie ce terme devient lettre morte, il faut lui attribuer un sens impératif. Et l'on a dit que *may* dans une loi (de cette nature) est *généralement* interprété comme ayant la même signification que le mot *shall.*—(*Cité par le* Devoir *du* 19 *février.*)

Et de cinq !

Voici enfin Bouvier, l'auteur du *Law Dictionary :*

Il faut donner au mot *may* un sens équivalent à celui de *shall* ou de *must*, toutes les fois que le sens de l'ensemble du statut le requiert. . ., ou *lorsque cette interprétation est nécessaire pour mettre à effet l'intention du législateur. . ., ou* lorsque c'est nécessaire pour la sauvegarde des droits et des intérêts du public ou des tiers.—(*Cité par le* Devoir *du même jour.*)

Et de six !

Ainsi donc, nous tenons dès ici, des auteurs mêmes appelés en témoignage par M. Bouras-

sa, que la règle de droit attribuant au mot *may* un sens impératif n'est qu'une règle générale, non point absolue. On nous dit en toutes lettres, au contraire, qu'elle souffre des exceptions, qu'elle peut fort bien ne pas s'appliquer en de certains cas. Comment reconnaître maintenant qu'elle devait ou non s'appliquer à l'article 18 ?

Le dernier texte que je viens de transcrire nous l'aura déjà enseigné : c'est l'intention du législateur qui détermine ici le sens de la loi ; " il faut donner au mot *may* un sens équivalent à celui de *shall* ou de *must*... lorsque cette interprétation est nécessaire pour mettre à effet l'intention du législateur" (*BOUVIER, cité par M. Bourassa*). Or, quelle était, dans le cas qui nous occupe, l'intention hautement affirmée du législateur, sinon de confier au cabinet un mandat rien de plus que facultatif ? En face de l'interprétation donnée de son projet de loi par M. Laurier —interprétation d'ailleurs corroborée par celle de M. Borden,—la question ne se pose même pas : en votant l'article 18, c'était bien, de toute évidence, d'un pouvoir purement discrétionnaire que les Chambres entendaient investir le conseil des ministres.

Pouvons-nous après cela tenir pour indiscutable que c'est bien ce sens-là que comportait la loi Laurier ? J'aurais d'autant plus d'aise à l'affirmer que M. Bourassa lui-même, depuis

quelque temps du moins, ne semble plus du tout penser là-dessus comme en 1910. Qu'on se donne plutôt la peine d'ouvrir son récent gros volume, *Que devons-nous à l'Angleterre* ? au chapitre de la loi navale ; on verra que, dans tout son exposé, il n'a pas une ligne, pas un mot qui rappelle son ancienne interprétation de l'article 18. Il le cite même, ce malheureux article, tour à tour en anglais et en français, sans que l'idée lui vienne, un seul instant, d'y voir autre chose que ce que tout le monde (sauf lui) y a toujours vu. Pour un aveu, si involontaire et si discret soit-il, on admettra que c'en est un, et, certes ! si l'essentiel en l'espèce était d'élucider ce point de droit, je ne manquerais pas de m'en prévaloir. Mais il n'importe ici. Loin de renoncer à sa thèse de 1910, M. Bourassa fût-il même en état, aujourd'hui pour demain, d'en établir la justesse par de nouveaux arguments, que, pour les fins de ma démonstration, je n'en serais ni plus ni moins avancé. Tout ce que je me proposais, en effet, de faire voir ici, c'est que cette thèse, *telle qu'il la présentait*, ne tenait pas debout, qu'elle était d'avance condamnée par les propres auteurs sur lesquels elle prétendait se fonder, enfin qu'elle était également dénuée de sérieux et de plausibilité. Or, voilà, je crois, qui est fait.

Comment ce même homme que nous avions vu, l'instant d'auparavant, d'une raison si lucide,

d'une intelligence si juste et si maîtresse d'elle-même, a-t-il pu tout à coup s'aventurer dans pareille voie d'inconsistance et de fantaisie ? Comment, s'y étant aventuré, a-t-il pu s'y maintenir et s'y acharner ? (1) Comment surtout, quand il avait d'avance tant de solides arguments contre l'adversaire, a-t-il pu lui venir à l'idée de grossir, comme il a fait, l'importance de sa nouvelle *découverte* jusqu'à vouloir faire, de l'interprétation du mot *may* dans l'article 18, un des points " essentiels ", sinon *le* point " essentiel " (2) de tout le débat ? On vous avait montré tout à l'heure le beau côté de son talent ; vous venez maintenant d'en apercevoir—par un pre-

(1) Les enfants déshérités de la nature sont en général les plus jalousement chéris des parents. Faudrait-il voir ici l'effet d'un sentiment analogue, et si M. Bourassa, contre l'évidence même, persistait avec une si farouche obstination à défendre sa théorie, n'était-ce pas un peu beaucoup qu'il en avait lui-même secrètement reconnu l'infirmité ? Jamais, que je sache, il n'avait encore montré dans une polémique plus d'âpreté ni de mauvaise humeur, jamais encore la contradiction ne l'avait plus visiblement exaspéré. Voyez par exemple comme il vous *attrape* le rédacteur en chef du *Canada* ,M. Fernand Rinfret : " Ce brave petit..."—" Le bon jeune homme du *Canada*..." — " Le jeune homme du *Canada* a découvert que l'article 69, etc... Pauvre petit ! encore les quatre pieds dans les plats !"—" Que les jeunes gens du *Canada* enregistrent cet aveu... A force de me lire et de me transcrire, ils finiront peut-être par comprendre quelque chose."

(Se référer, pour les deux premières citations, au *Devoir* du 12 février 1910, pour la troisième au *Devoir* du 14. Quant à cette dernière phrase, d'une modestie si touchante, on la trouvera dans l'édition du 11.)

(2) Le mot est de lui (*cf. le* Devoir *du* 12 *février* 1910).—" Il (le rédacteur en chef du *Canada*) ouvrira peut-être les yeux sur la conspiration dont j'ai parlé. L'accord du premier-ministre et du chef de l'opposition *sur ce point essentiel de la question*—ce " nucleus ", comme dirait M. Mousseau—en est la preuve la plus convaincante."

De fait, ce " point " pour lors lui paraissait tellement " essentiel ", et d'une telle conséquence, que sauf l'article 18, —de la sorte interprété, —il se déclarait prêt à approuver absolument tout ce qu'on voudrait dans le projet de loi Laurier. Ecoutez-le plutôt :

" S'il s'était agi d'une flotte canadienne, pour la défense du Canada, sous l'autorité du gouvernement canadien, *je n'aurais trouvé à redire*

mier exemple—l'autre côté, le moins heureux et qui par malheur ne vient que trop souvent nuire au premier.

Vous ne l'apercevriez pas moins à clair en vingt autres passages du maître, sans avoir à feuilleter bien plus avant la collection de ses articles... Mais j'ai hâte d'arriver à ceux qu'il publia, à partir du mois de septembre 1914, sur le rôle du Canada dans la guerre européenne : il n'en est pas de plus significatifs à cet égard, ni qui soient d'un intérêt plus actuel.

Tout le monde sait que M. Bourassa, aujourd'hui, n'hésite aucunement à condamner l'intervention armée du Canada dans le grand conflit : non-seulement, en effet, nous n'avions pas, selon lui, le devoir d'intervenir, mais encore il va jusqu'à nier, et de la façon la plus absolue, que nous en eussions le droit. C'est un point sur lequel il est on ne peut plus affirmatif :

> Dans l'état actuel du droit colonial et des situations acquises, nulle " autorité légitime " n'a le droit de mettre le Canada en guerre, sauf pour la défense de son territoire...
> Le parlement et le gouvernement du Canada n'ont pas le droit de nous mettre en guerre avec les nations étrangères, sauf lorsque notre propre territoire est attaqué... (1)

ni à l'article 17, *ni à l'article* 18, *ni même à la loi tout entière.*

"...*Mais c'est en lisant l'article* 18 *que je compris* la profondeur de l'abîme où l'on nous jetait sans nous avertir, en nous trompant.

"...*C'est l'article* 18 qui renverse la base de nos relations avec la mère-patrie.

"...*C'est l'article* 18 qui viole l'autonomie du Canada et retarde l'œuvre, si péniblement accomplie, de Papineau et de Mackenzie, de Lafontaine et de Baldwin, de Cartier et de Macdonald.

"...*C'est l'article* 18 *enfin* qui réduit à néant la promesse solennelle que M. Laurier faisait le 15 novembre. —(*Cf. le* Devoir *du* 11 *février* 1910.)

(1) Conférence du 2 mars 1916, devant les Amis du *Devoir*.—*Hier aujourd hui, demain*, pp. 19 et 20.

Sans qu'il eût encore, probablement, entrevu pareille raison pour le Canada de s'abstenir, il n'est pas douteux que, dès les premiers mois de la guerre, il n'était pas, au fond, moins opposé que maintenant à l'envoi de troupes canadiennes en Europe. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler ses articles de l'époque, dont il n'est peut-être pas trois qui n'eussent pour objet manifeste de contrecarrer plus ou moins indirectement, plus ou moins jésuitiquement, l'entreprise guerrière du pays.

Si peu incertain, cependant, que fût pour lors son sentiment, et quelque soin qu'il prît lui-même de le laisser percer à chaque ligne de ses écrits, il n'en demeure pas moins qu'à ce moment — pour des causes que nous aurons à rechercher au chapitre prochain —il n'avait pas encore jugé à propos de l'avouer ouvertement.

A l'en croire, au contraire, nul n'admettait plus volontiers que lui le " devoir " du Canada de se porter les armes à la main au secours de la France et de l'Angleterre. Partisan absolu, partisan déterminé de l'intervention, tout ce que sa conscience nationaliste osait encore réclamer, c'était qu'on voulût bien ne voir en cet effort que le geste " libre et volontaire " d'une nation autonome agissant " dans son propre intérêt supérieur", non point le tribut consenti par une colonie à sa métropole... Simple détail d'ailleurs

que cette réserve, à ses propres yeux, et d'importance toute relative. L'*Action Sociale* (aujourd'hui *Catholique*) s'y étant un jour trompée, on put croire un instant que M. Bourassa ne s'en consolerait pas :

. . .La presse " loyale " m'a trop accoutumé à ces procédés pour qu'ils m'étonnent aujourd'hui. Mais d'autres journaux, obligés par fonction à plus de probité, auraient pu tenir compte de cette partie essentielle de ma thèse (affirmant le devoir national de l'intervention) avant de me prêter l'attitude d'adversaire *d'une proposition que je soutiens comme eux*. . . *Puisque nous aboutissons aux mêmes conclusions*, bien que nos motifs diffèrent, pourquoi chercher querelle au *Devoir* et surtout donner fausse couleur à son attitude ? (1)

De l'instant où M. Bourassa (cédant à quels mystérieux mobiles ?) se croyait tenu de reconnaître ce principe,—ce principe si violemment contraire à ses convictions les plus intimes et les plus chères,—sa position, on en conviendra, devenait rien moins que facile. Trop tenu, en effet, par l'amour-propre, pour se rétracter tout de suite (il ne devait s'y décider finalement qu'après seize mois environ de réflexion), et, d'autre part, bien résolu pourtant à combattre une entreprise qu'en son for intérieur il condamnait par-dessus tout, il se trouvait, dans la même cause, à devoir plaider le contre après avoir admis le pour, et tout en l'admettant ! Comment allait-il s'y pren-

(1) Dans une note inframarginale, pour montrer "qu'il ne force pas la pensée" de M. Bourassa ni ne sollicite les textes", l'auteur invite le lecteur à lire plus loin le texte complet de l'article. Ce texte complet ne se trouve pas dans le manuscrit laissé par l'auteur.

dre, comment allait-il faire pour soutenir seize mois durant ce tour de force,—c'est-à-dire jusqu'à l'heure où, déchirant enfin tous les voiles et nous livrant pour la première fois au grand jour sa véritable pensée, il proclamerait ouvertement son retour aux " solides positions du nationalisme intégral "?

Pourtant, il en sera venu à bout. Seize mois durant, sans renier une seule fois le principe de l'intervention, sans une seule fois l'attaquer de front, le ménageant même assez, explicitement, pour pouvoir au besoin s'en réclamer, il n'aura cessé de le miner, tous les jours et de toutes les façons. Ramassant de droite et de gauche, inlassablement, tous les faits de nature à nous rendre la cause des Alliés suspecte ou même nettement odieuse ; jamais plus heureux que lorsqu'il avait pu nous fournir quelque motif additionnel de redouter " le désastre " comme conséquence du concours que nous leur prêtions ; ne laissant échapper, enfin, aucune occasion de refroidir les enthousiasmes et de susciter les défiances, il n'aura pas eu, seize mois durant, d'emploi plus cher, ni plus assidu, que de décrier l'effort de nos gouvernants sous prétexte de le vouloir " éclairer " (*textuel*), et de l'entraver sous prétexte d'en vouloir assurer " l'endurance".

Veut-on saisir sur le vif ce singulier jeu de balançoire, il n'y a qu'à relire d'ensemble, comme je

viens de le faire, ses principaux articles de l'époque, et par exemple les premiers en date, ceux qu'il donna de septembre 1914 à janvier 1915.

*** Au moment de la déclaration de guerre, M. Bourassa, on se le rappelle, voyageait en Europe. De retour au pays dès le 22 août, il ne devait pas attendre beaucoup moins de trois semaines avant de se prononcer sur la grave question de l'heure.

Entre temps, cependant, il croit devoir affirmer hautement son intention d'apporter dans le débat qui va s'engager " la sérénité et le calme le plus complets ":

> L'heure n'est pas aux polémiques, aux règlements de comptes mesquins, encore moins, aux intrigues de partis, aux soucis de boutique et aux exploitations sordides de popularité.
>
> Sur ce point, on ne saurait trop louer le ton des débats du parlement, durant la session d'urgence. Sir Robert Borden et Sir Wilfrid Laurier ont donné un exemple que tous doivent approuver et imiter. On peut approuver ou désapprouver, en tout ou en partie, l'action du parlement durant la session d'urgence, contester l'opportunité, la forme ou les motifs de son intervention dans le conflit européen, réserver pour l'avenir tous les principes mis en cause ; mais on n'a pas le droit d'engager maintenant un débat acrimonieux sur ce point.—
>
> (*Cf. le Devoir du 2 septembre.*)

Le 8 septembre, enfin, après avoir recueilli, durant les " deux semaines " précédentes, une foule " d'avis " sur le sujet, il entreprend de définir " le devoir du Canada " dans la guerre. A qui veut s'expliquer la double attitude qui à da-

ter de ce jour sera celle du *Devoir*, on ne saurait conseiller, pour commencer, de lecture plus profitable que cet article, raccourci particulièrement frappant de toutes les contradictions et de toutes les jongleries subséquentes du maître. Voyons plutôt.

M. Bourassa, entrant tout de suite dans le vif de son sujet, exprime d'abord un regret,—le regret qu'il a de constater chez la plupart de ses compatriotes, " en face des problèmes troublants que la guerre a posés ", " l'absence à peu près complète du sentiment des responsabilités réelles du Canada comme nation".

Tout le monde a parlé, depuis un mois, des devoirs du Canada envers l'Angleterre ou la France. Combien se sont inquiétés des devoirs du Canada envers lui-même?

Quant à lui, c'est d'abord et avant tout de ces devoirs qu'il se préoccupera ; dans l'étude de la question qui se pose, il n'entend considérer, en dehors de nos obligations réelles, que le bien *du pays*, il ne veut se placer à d'autre point de vue que celui de l'intérêt *canadien*.

Or, quelles sont dans cette guerre les obligations du Canada, et quel est son intérêt ? Est-il seulement besoin de le demander ?

Le Canada, dépendance irresponsable de la Grande-Bretagne, n'a aucune obligation morale ou constitutionnelle, ni aucun intétêt immédiat dans le conflit actuel.

. . . . . .

La Grande-Bretagne elle-même court dans cette guerre un minimum de danger et y trouvera, quoi qu'il arrive, de fort beaux bénéfices.

La supériorité écrasante de sa flotte dépasse tout ce qu'en disaient les plus optimistes...

Les prises de guerre opérées en quatre semaines par les marins anglais sur le commerce allemand représenteront le joli denier de *trois cent cinquante millions de dollars*.

En fait et en droit, le Canada, colonie britannique, n'avait donc aucun raison directe d'intervenir dans le conflit. Il en avait de très graves de s'abstenir ; et l'avenir se chargera de démontrer, trop durement peut-être, que son intervention militaire, peu efficace pour les nations en guerre, aura des conséquences désastreuses pour lui.

Comme vous le voyez, c'est clair, c'est net, et nous n'avons pas à le lui faire dire :—Le Canada se devait de ne participer à la guerre européenne que dans la stricte mesure de ses obligations et de ses intérêts. Or, d'une part, le Canada n'avait " aucune obligation morale ou constitutionnelle", ni, d'autre part, " aucun intérêt immédiat " dans ce conflit; il n'avait "aucune raison directe d'y intervenir "; il en avait au contraire " de très graves de s'abstenir ", ce qui lui eût évité les " conséquences désastreuses " qu'aura pour lui cette aventure...

Ainsi pensait et parlait M. Bourassa le 8 septembre 1914, dans le même temps (le dirait-on ?) qu'il se prétendait favorable à l'intervention ! Je demande en quoi ce langage diffère, si peu que ce soit, de celui qu'il tient depuis qu'il s'est ouvertement déclaré contre toute forme et toute mesure d'intervention.

Je demande surtout comment, par quel étonnant prodige, sous l'empire de quel envoûtement, ayant une fois posé les prémisses que je

viens de mettre sous vos yeux, il pouvait, dans ce même article, se croire tenu de nous prêcher, quand même, l'intervention comme un devoir. Ecoutez-le en effet :

Indépendamment (cependant) de ses " obligations " coloniales, nulles en fonction de l'histoire, de la constitution et des faits, le Canada, comme nation embryonnaire si l'on veut, comme communauté humaine, peut-il rester indifférent au conflit européen ?

A cette deuxième question, comme à la première, je réponds sans hésiter : Non.

Le Canada, nation anglo-française, liée à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, a un intérêt vital au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale.

C'est donc son devoir de contribuer, dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres, au triomphe et surtout à l'endurance des efforts combinés de la France et de l'Angleterre. (1)

Ajoutez que M. Bourassa, ainsi qu'il devait s'en expliquer formellement la semaine suivante, n'hésitait aucunement à comprendre, au nombre de ces " moyens d'action ", " l'envoi de troupes canadiennes en Europe " (2), et vous vous serez fait, je crois, une parfaite idée des deux thèses contraires qu'il soutenait simultanément dans ce miraculeux article.

De ces deux thèses, je n'entends discuter, pour l'instant, ni l'une ni l'autre. J'en voudrais seulement souligner, dès ici, l'absolue incompatibili-

(1) Même observation qu'à la page 165.

(2) Voir plus loin, page 174.

té, la contradiction foncière, irréductible, mathématique.

Par les citations que je viens de donner, on a vu que M. Bourassa reconnaissait deux motifs —et deux motifs seulement—qui puissent justifier notre intervention dans le conflit européen: d'une part, une obligation quelconque, soit morale, soit constitutionnelle ; de l'autre, l'intérêt propre du pays. Or, il est le premier à proclamer que le Canada n'a " aucune obligation morale ou constitutionnelle " dans cette guerre, et qu'en outre il n'y a " aucun intérêt immédiat ".—Comment va-t-il tenter de sortir de là ?

Par la distinction, tout simplement, que vous savez, entre nos obligations *coloniales*, " nulles en fonction de l'histoire, de la constitution et des faits", d'une part, et d'autre part nos obligations en tant que *nation*, en tant que " communauté humaine ".

Voyons un peu, si vous voulez, ce que cela veut dire, et, tout d'abord, demandons-nous quelles sont ces obligations que nous n'avions pas, au jugement du maître, envers la métropole, mais que nous avions envers les Alliés. En dehors d'obligations constitutionnelles, dont il ne saurait, je suppose, être question ici, il ne peut s'agir que d'obligations morales. Or, M. Bourassa, dans ce même article que nous sommes à examiner, nous déclare lui-même—comme il devait

le répéter dix fois, vingt fois, trente fois depuis —que le premier devoir d'un peuple est de servir son intérêt à lui d'abord, advienne que pourra du voisin :

Aux gens sincères... je conseille l'observation attentive de ce qui se passe dans les pays où le patriotisme a atteint sa pleine maturité, où il est l'expression d'un amour fort, sincère, réfléchi, pour la patrie ; et ils constateront que cet " égoïsme " national est le premier mobile de l'action des gouvernants et de l'unité morale des peuples. Je leur recommande tout particulièrement la lecture attentive du livre blanc publié par le gouvernement impérial, en justification de l'intervention de l'Angleterre dans la guerre actuelle.

Ils y perdront peut-être quelques illusions. Ils seront bien forcés de constater qu'aux yeux de sir Edward Grey et de ses collègues, le salut de la France et la protection de la Belgique sont restés, jusqu'au dernier jour, des considérations secondaires, entièrement subordonnées aux seuls intérêts de la Grande-Bretagne. Mais ce que le grand diplomate anglais perdra à leurs yeux comme " champion du droit et de la justice ", il le regagnera comme défenseur habile, courageux et opiniâtre, des intérêts de son pays.

Notre patriotisme bruyant, enfantin et, somme toute, peu productif d'action, y gagnerait beaucoup à profiter de l'exemple de magnifique " égoïsme " que lui enseigne toute l'histoire de la diplomatie et de la politique anglaises, dont nos loyalistes parlent tant mais qu'ils semblent si peu comprendre.

En d'autres termes, nous ne saurions témoigner mieux de notre patriotisme, en tout temps et particulièrement à cette heure grave de notre existence nationale, qu'en faisant de notre intérêt propre, à l'imitation des Anglais, la stricte mesure de nos obligations.

Or, en quoi notre intervention dans la guerre européenne pouvait-elle servir l'intérêt cana-

dien ? M. Bourassa lui-même vient de nous en instruire : cette folle équipée aura pour nous " des conséquences désastreuses".

Dès lors, comment ne conclut-il pas, comment peut-il ne pas conclure, lui, l'apôtre de l'"égoïsme national", que nous avions, en l'ocurrence, le devoir évident de nous abstenir ? Comment surtout, et quelque intérêt d'ailleurs que, selon lui, nous puissions avoir " au maintien de la France et de l'Angleterre", peut-il venir nous prêcher, au nom de nos obligations " nationales ", un effort qui, de toute façon, ne saurait être que d'un secours " peu efficace " à ces nations (c'est lui qui le déclare), et qui nous coûtera, à nous, des désastres ? Si jamais homme s'est rencontré qui fût capable de mieux dire en même temps blanc et noir, j'aimerais à faire sa connaissance.

Quoi qu'il en soit de cette contradiction, comme de toutes celles qui devaient suivre, voilà donc la position que, pour lors, assumait nettement M. Bourassa, soudain passé partisan, comme tout le monde, partisan entier et résolu de la participation. Revenant, la semaine suivante, sur le sujet, il affirme et précise en la manière que voici sa pensée :

Cette définition du " devoir national " de l'heure actuelle, c'est-à-dire le devoir du Canada "de contribuer", etc. (voir plus haut), je l'ai donnée après mûre réflexion. J'y crois aussi fermement qu'aux principes d'ordre général auxquels j'ai consacré le meilleur de ma vie publique. C'est pourquoi, au risque de me faire accuser de faiblesse

et d'illogisme par ceux qui n'envisagent que la situation intrinsèque du Canada et les seuls dangers ultérieurs, et réels, de son intervention dans les guerres de l'Empire, je n'ai pas écrit et je n'écrirai pas une ligne, pas un mot, pour condamner l'envoi de troupes canadiennes en Europe.

Il est des circonstances, et celle-ci m'en paraît une, où la logique et même les appréhensions les plus légitimes doivent céder devant les exigences du moment.—(*Cf. le* Devoir *du* 15 *septembre* 1914.)

C'était assez témoigner, semble-t-il, que ses vues sur la question rejoignaient exactement, quant à l'essentiel, celles de l'*Action Sociale* et, en général, de toute la presse impérialiste. Pour prévenir, cependant, tout malentendu possible à cet égard, il prenait soin de marquer le fait plus formellement encore. J'ai déjà cité, du même article, cette question à l'adresse de M. l'abbé Damours :

Puisque nous aboutissons aux mêmes conclusions, bien que nos motifs diffèrent, pourquoi chercher querelle au *Devoir* et surtout donner fausse couleur à son attitude?

Dirait-on, à lire ces lignes, qu'elles sont de la même plume qui allait, depuis, mener contre la participation la lutte incessante et acharnée que l'on sait—et même qui l'avait déjà commencée ? (1) Telle n'en devait pas moins être, l'espace, je l'ai dit, de seize mois encore, la croyance à laquelle prétendrait adhérer le maître, lors même

(1) Voir, par exemple, les cinq articles qu'il publia, du 9 janvier au 14 septembre 1914 sur le rôle de sir Edward Grey durant les deux semaines qui précédèrent la déclaration de guerre ; j'aurai tout à l'heure l'occasion d'en citer quelques passages particulièrement instructifs.—Déjà, le 29 août, histoire sans doute de stimuler nos sympathies pour les Alliés, il ne nous cachait point que, selon lui, c'était vraisemblablement " à Pétersbourg, plutôt qu'à Berlin," qu'il fallait aller chercher la responsabilité principale de la guerre..."

que, par ailleurs, il s'appliquerait avec le plus de conscience à la ruiner ; et c'est-à-dire que, l'ayant, professés ouvertement pour la première fois, en septembre 1914, il ne la devait ouvertement rejeter qu'en janvier 1916.

Entre temps, à la vérité, il a soin, et pour cause, de ramener le moins possible l'attention sur ses articles de la première heure. Si de loin en loin il lui arrive encore de les rappeler, ou seulement d'y faire allusion, c'est de toute évidence qu'il y est forcé, soit par un contradicteur, soit par les circonstances. Visiblement, il tâche plutôt à nous les faire oublier. Pas une fois cependant, au cours de ces seize mois, pas une fois il n'en rétracte explicitement les conclusions, ni seulement ne les met en doute. Au contraire, nous voyons qu'il n'en parle jamais que pour les prendre, de nouveau, très résolument à son compte.

C'est ainsi, par exemple, que dans une lettre de novembre 1914, à la *Tribune* de Winnipeg, M. Bourassa, pour justifier de son " loyalisme ", cite hautement au rédacteur du journal manitobain son article du 8 septembre, ou plutôt le passage de cet article affirmant comme vous avez vu le devoir de la participation (1).

C'est ainsi que dans le travail, depuis mis en brochure, dont il devait donner lecture à Ottawa

(1) Cf. le *Devoir* du 25 novembre 1914.

le 17 décembre suivant, on peut lire ces lignes, traduites à peu près mot à mot de son article du 15 septembre :

But in the present conflict, Canada had to consider a broader duty than her "Imperial" obligations. She had to think of her relations with the world at large.

The government and parliament having taken the full responsability of their action, every one ought, for the time being, to consider only the immediate object of our intervention : the free and voluntary help given by Canada to Great Britain, France and Belgium. Even if it is thought that the form of that help is not the most proper to reach the object in view, the time has not come to pass judgment or condemnation. (*1*).

C'est ainsi, enfin, que dans sa grande étude sur le problème impérialiste, *Que devons-nous à l'Angleterre*? parue le 16 décembre 1915 (remarquez bien la date, s'il vous plaît), il réaffirme à nouveau le principe qu'il énonçait en septembre 1914 touchant " le devoir national " du Canada dans la guerre :

Le Canada était-il tenu de participer à la guerre européenne ?

Comme possession britannique, non. En exécution d'un devoir, d'une obligation morale ou légale, résultant de sa condition coloniale, non. S'il avait envisagé la situation sous cet angle unique, le Canada avait le droit, il avait même le devoir de s'abstenir de toute participation active à la guerre.

Mais " comme nation, comme communauté humaine, le Canada pouvait-il rester indifférent au conflit européen" ? Je ne le crois pas. " Lié à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, le Canada a un intérêt vital à la conservation de l'Angleterre et de la France, au maintien de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale."

(1) The duty of Canada at the present hour, *by Henri Bourassa, director of* Le Devoir—page 44.

Ces paroles sont extraites à peu près textuellement (*ceci dans une note au bas de la page*) d'un article publié dans le *Devoir* du 8 septembre 1914 . . . Mon opinion là-dessus n'a pas varié *au fond*. Mais je la corrige aujourd'hui en ajoutant :—pourvu que la puissance et l'action mondiale de la France et de l'Angleterre restent contenues dans de justes bornes et ne deviennent pas, à leur tour, une menace pour la paix et l'équilibre du monde (1).

Ainsi donc, jusqu'en décembre 1915, M. Bourassa proclamait encore bien haut sa foi dans le principe de la participation—de la participation envisagée comme devoir " national ". Son opinion sur ce point, depuis septembre 1914, n'avait pas, " au fond ", varié.

Elle ne devait varier—ouvertement du moins —qu'un mois environ plus tard, c'est-à-dire aux premiers jours de 1916. Nous allons voir maintenant comment, par quels actes (si les écrits d'un homme de talent se peuvent appeler des actes), ce croyant en la participation, entre les deux dates susdites de septembre 1914 et janvier 1916, devait s'employer à servir l'œuvre de la participation.

*** Il y a dans les *Faux Bonhommes*, de Sardou, un personnage auquel on ne peut s'empêcher de penser dès que l'on s'arrête à considérer le Bourassa de cette période : c'est Bassencourt. Peut-être ne vous a-t-il jamais été donné de faire connaissance avec le Bassencourt de la comédie, mais sûrement l'avez-vous, comme tout le monde,

(1) *Que devons-nous à l'Angleterre ?*—page 253.

rencontré plus d'une fois dans la réalité. Bassencourt en effet est ce type, si fort répandu de notre temps et de tous les temps, qui, s'étant juré de démolir quelqu'un, n'oublie jamais, quoi qu'il arrive, que le meilleur moyen de faire croire le mal sur les gens, c'est encore de commencer par en dire du bien. Exemple : " Cet X..., dit Bassencourt, est un vraiment bien bon garçon. Le dévouement et la générosité mêmes ! Je pourrais, à ce sujet, vous citer de lui des traits quasi incroyables. Avec cela, intelligent comme pas un. *Seulement*, voyez-vous, *seulement*..."— Seulement Bassencourt, grâce à cet adroit début, va pouvoir maintenant tout à son aise, et le plus tranquillement du monde, charger le pauvre X... de milles indignités, de mille turpitudes, de mille crimes, enfin, à faire, comme dirait Léon Bloy, " à faire blanchir d'horreur un bison noir".

Ainsi procède exactement, durant les seize premiers mois de sa campagne contre la participation, l'honorable directeur du *Devoir*. Son effort à lui, il est vrai, ne s'exerce pas tant contre les gens que contre les choses ; mais c'est bien en tout, quant au reste, l'esprit de Bassencourt qui le possède, c'est bien la méthode de Bassencourt qu'il s'est appropriée,—je veux dire la culture intensive du *seulement*.

Je n'ai, pour faire toucher le fait du doigt, que l'embarras du choix entre ses articles de l'époque.

Sans plus chercher, nous nous arrêterons tout de suite, si vous n'y voyez pas d'objection, à ceux qu'il donna durant l'automne de 1914 : je voudrais bien aussi rappeler ceux de 1915, où le procédé s'accuse avec plus de force encore s'il se peut, mais tout un volume y suffirait à peine.

En ces derniers mois donc de 1914, ainsi qu'il a été montré plus haut, M. Bourassa s'affirmait très résolument en faveur de la participation,—de la participation en faveur des Alliés.—*Seulement*, il ne pouvait d'autre part, en toute justice pour les Empires du Centre, ne pas nous informer que " la responsabilité principale de la guerre ", selon lui, résidait " à Pétersbourg plutôt qu'à Berlin ", et c'est-à-dire chez nos nouveaux alliés les Russes plutôt que chez nos ennemis les Allemands (29 *août*).—*Seulement*, lisant à quelque temps de là, dans une revue anglaise (1), que le ministre de Russie à Belgrade " avait encouragé les Serbes *à déchirer le traité de partage* que le czar avait garanti ", il ne peut se tenir de communiquer immédiatement la précieuse trouvaille à son public. " Tiens, tiens ! Voilà que nous allons nous battre pour des gens qui *déchirent*—tout comme Guillaume le Monstre—les traités qu'ils avaient garantis " (28 *août*).—*Seulement*, il se croirait en conscience de nous laisser ignorer plus longtemps que les Serbes d'Autriche,

(1) La *Contemporary* (article de M. Brailsford).

surtout les catholiques, auraient tout à redouter du triomphe de la Russie.

C'était, on le sait, le rêve de l'archiduc Ferdinand de grouper tous les Slaves catholiques autour de la Couronne d'Autriche. C'est la brusque et tragique interruption de ce projet magnifique, béni par le Pape et redouté par le tsar, qui a atténué aux yeux de maints Anglais l'horreur du crime de Serajevo. De ceci, j'ai été témoin, à Londres, en juillet dernier, lorsque arriva la nouvelle foudroyante de l'assassinat du prince héritier d'Autriche.

J'ai lu et entendu maintes expressions de satisfaction à peine déguisée à la pensée que l'influence du seul prince vraiment catholique de l'Europe était anéantie, et l'emprise du " Pape de Rome " sur l'Europe diminuée d'autant.

N'allez point, je vous prie, supposer là-dessus, comme peut-être en seriez-vous tenté, que M. Bourassa pour lors en était rendu à souhaiter le triomphe de la catholique Autriche sur la Russie orthodoxe—et par conséquent sur les Alliés. Bien au contraire ! *Seulement*, n'ayant " aucune sympathie pour la Russie et le panslavisme " (*cf. le* Devoir *du 25 novembre*), il fallait bien qu'il le dît, n'est-ce pas ?...

De même pour ses idées sur le rôle de l'Angleterre dans le grand conflit. Oh ! certes, ce n'était point, encore une fois, qu'il n'admît aussi volontiers que personne l'obligation qui à cette heure nous incombait, paraît-il, de porter secours à l'Angleterre et à la France. Plus éloquemment peut-être que personne, il se plaisait au contraire à proclamer que le Canada (non point, il est vrai, " comme colonie ", mais " comme nation, embryonnaire si l'on veut, comme commu-

nauté humaine ",—voir plus haut) avait l'impérieux devoir d'intervenir dans la guerre aux côtés de ces deux nations.—*Seulement*. . ., seulement il ne pouvait en même temps se tenir de constater, tout d'abord, que si l'Angleterre avait pris les armes, ce n'avait point du tout été, comme elle le prétendait hypocritement, par sympathie pour la Belgique ou pour la France, mais bien pour la seule défense de l'intérêt anglais.

Une première preuve en était, selon lui, qu'avant d'élever la voix en faveur de la Belgique, d'où les Allemands la pouvaient inquiéter, elle avait tout tranquillement laissé écraser le petit Luxembourg. Or,

> Les obligations respectives des grandes puissances, à l'égard de ces petits Etats, sont rigoureusement identiques. Elles sont peut-être plus précises encore pour le Luxembourg que pour la Belgique.
>
> Voyons maintenant de quelle manière les autorités britanniques ont envisagé leurs obligations à cet égard. . .
>
> . . . . . .
>
> (Le 2 août) arrive jusqu'à Londres le cri de détresse du petit peuple. Le ministre d'Etat, Eyshen télégraphie que les troupes allemandes ont pénétré sur le territoire du Grand Duché. Il a protesté auprès des autorits allemandes. Il invoque les garanties de 1867. Puis, silence complet. Le flot allemand a passé. Une nation a disparu. Une fois de plus, la force prime le droit. Et les grandes nations, créatrices et cautions du droit, n'ont pas élevé la voix.—(*Cf. le* Devoir *du* 14 *septembre* 1914.)

Mais il y a plus, et c'est le fait, dont il prétend trouver la preuve dans le Livre blanc anglais, que la diplomatie anglaise, durant toute la semaine qui précéda la déclaration de guerre, n'avait pas

su un seul instant si elle lâcherait ou non la Triple Entente:

Dès le premier signal de tempête (*en effet, suivant lui*), le ministre britannique, avant même d'avoir consulté ses alliés-éventuels, lie partie avec l'ambassadeur d'Allemagne. Il repousse nettement les avances pressantes de la Russie ; il rejette les conseils de M. Cambon et de M. Paléologue ; il dédaigne les avertissements de l'Italie ; il marche d'accord avec le Prince Lichsnowsky.

Deux jours après la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, il poursuit encore ses négociations à Berlin. ..

Le moins qu'on puisse dire, c'est que, trois jours avant le déclanchement général, la Triple Entente était fort précaire.

Ces lignes sont du 10 septembre.—Poursuivant, le lendemain, son analyse du dossier impérial, M. Bourassa montre que, " deux jours après la déclaration *en fait* des hostilités, l'Angleterre n'avait pas encore décidé si elle prendrait une part active à la guerre, comme alliée de la France et de la Russie".—Enfin, dans son article du 12, il établit que la veille même de la mobilisation allemande sir Edward Grey offrait à l'Allemagne, " hors la connaissance des représentants de la France et de la Russie ", un engagement conditionnel de neutralité " dont l'acceptation eût entraîné l'abstention de l'Angleterre, même si la France était attaquée, *même si la Belgique était envahie* ".

Conclusion : " Fidèle à la grande tradition britannique, sir Edward Grey, dans cette affaire, a été avant tout et par-dessus tout l'homme

de *son* pays. C'est là, la leçon que je voulais tirer de cette étude. Il me paraît que le Canada ne saurait mieux reconnaître son *loyalisme* qu'en s'inspirant des exemples de la grande nation à qui il a emprunté ses institutions politiques." (*Cf. le* Devoir *du* 14 *septembre.*)—Autrement dit, sachons montrer pour notre compte autant d'égoïsme national " que les Anglais en montrent pour le leur, et, puisque partout et toujours ils ne pensent qu'à eux, ayons, nous aussi, le bon esprit de ne penser qu'à nous.

Est-ce à dire que M. Bourassa nous voudrait voir assister en indifférents au grand conflit ?—Pas le moins du monde, allez-vous répondre, puisque, par ailleurs, il a eu soin de marquer bien nettement que nous avons, selon lui, " un intérêt vital au maintien " de l'Angleterre, et donc, du point de vue purement canadien, le devoir strict de lui porter secours (*article, déjà cité, du 8 septembre*).

Oui, oui, sans doute. . . *Seulement* (encore !), seulement l'Angleterre a-t-elle besoin de notre intervention ?—C'est tout ce qu'il y a de plus improbable, déclare-t-il non moins nettement dans le même article, ruinant ainsi, du coup, sa proposition au moment précis qu'il l'énonce :

La Grande-Bretagne elle-même (*en effet— j'ai déjà cité ces lignes*) court dans cette guerre un minimum de danger et y trouvera, quoi qu'il arrive, de fort beaux bénéfices. La supériorité écrasante de sa flotte dépasse tout ce qu'en

disaient les plus optimistes. Dès qu'un vaisseau de guerre allemand se risque en haute mer, les canons anglais le coulent à pic.

Les prises de guerre opérées en quatre semaines par les marins anglais, sur le commerce allemand, représentent le joli denier de trois cent cinquante millions de dollars.

Le drapeau britannique flotte déjà sur la plupart des colonies allemandes. Tandis que de naïfs Canadiens ne rêvent que batailles et carnage—de loin,—les représentants du commerce anglais parcourent le monde et s'apprêtent à recueillir partout les dépouilles de l'industrie allemande paralysée.—(*Cf. le* Devoir *du 8 septembre.*)

Si l'Angleterre s'était, d'ailleurs, sentie vraiment menacée, croit-on de bonne foi qu'elle se fût contentée du dérisoire effort qu'elle a donné jusqu'ici sur le continent ? (*Id., ibid.—Cf. aussi, notamment, le* Devoir *des 23 et 28 septembre, des 18, 20, 26 et 27 octobre.*) La vérité, c'est que, tout à fait rassurée par sa flotte du côté de la mer, elle s'en est à peu près entièrement remise à la France et à la Russie du soin de tenir tête à l'ennemi sur terre, ne paraissant connaître, quant à elle, de plus haute ni de plus pressante préoccupation, au milieu de cet immense bouleversement, que de laisser échapper le moins possible des marrons tirés du feu par les autres.—Dès lors, qu'avons-nous affaire, je vous prie, de lui offrir un effort qu'elle ne nous demande pas,—qui ne lui saurait être, de toute façon, que d'un secours minime,—et qui pèsera, d'autre part, d'un poids terrible sur l'avenir de notre jeune pays ?

Jugeant ainsi que ni la Russie ne mérite notre

aide, ni l'Angleterre n'en a besoin, c'est donc en considération de la France qu'il continuera (ouvertement du moins) d'en tenir pour l'intervention ?

Erreur encore !

D'un côté, il est vrai, il ne manque pas de proclamer que le Canada, " nation anglo-française liée à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques ", a le plus grand intérêt " au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale". Il est vrai encore que, loin de donner à ce fait une médiocre importance, il n'hésite pas à en faire le fondement—je ne dis pas capital, mais unique —de sa thèse sur l'intervention (8 *septembre*).

Seulement, se demande-t-il d'un autre côté, seulement, est-ce bien là un argument qu'il convienne aujourd'hui d'invoquer auprès des Canadiens français ? Auprès des orangistes de l'Ontario, peut-être, mais auprès des Canadiens français, très sincèrement M. Bourassa ne le pense point :

Faire appel aux Canadiens français en particulier parce que, dans la guerre actuelle, pour la première fois depuis soixante ans, Français et Anglais combattent côte à côte en Europe, c'est ouvrir la porte aux plus dangereuses éventualités. Si l'on pousse les Canadiens français dans cette voie, de quel côté seront-ils le jour où l'Angleterre sera de nouveau l'ennemie de la France, comme elle l'a été pendant sept siècles, comme elle l'était encore aux jours de Fachoda ?—(*Cf. le* Devoir *du* 15 *septembre.*)

Non vraiment, c'est là une erreur qu'il importe d'éviter à tout prix : loin de " pousser les Canadiens français " à aller se battre pour l'Angleterre en considération de leurs sympathies françaises, ne manquons point, en toute occasion, de les bien convaincre et de leur bien faire comprendre que l'Angleterre, demain, sera de nouveau la pire ennemie de son alliée d'aujourd'hui. N'est-il pas possible, après tout, que la chose arrive ? Il est possible aussi, il est vrai, qu'elle n'arrive point. N'importe, affirmons-la hardiment :

Dès que l'Allemagne sera partiellement vaincue, l'Angleterre redeviendra l'ennemie traditionnelle de la France, de la Russie surtout. Elle ne sera pas plus alliée de l'Allemagne qu'elle ne l'est en réalité de la France. Mais c'est à Berlin que se fera l'*entente cordiale*.— (*Cf. le* Devoir *du* 28 *octobre*.)

Ignore-t-on d'ailleurs les noirs pensers qu'en ce moment même, dans le secret de leurs cœurs, nourrissent à l'endroit de la France et de la Russie les hommes d'État britanniques ?

Qu'on se le tienne pour dit : dès que le territoire de la France et celui de la Belgique auront été évacués, avant même que l'armée française ait franchi le Rhin, on entendra parler d'intervention et de paix. Les propositions ne viendront ni de Londres ni de Berlin, encore moins de Paris ou de Pétrograde. Les premiers appels au " sens commun " des belligérants, aux " intérêts supérieurs de la civilisation ", partiront de New-York, où la finance anglaise et la finance allemande sont toute-puissantes, ou de Rome, où la diplomatie anglaise est prépondérante.

L'Italie intacte et l'Angleterre fortifiée. . . seront alors en mesure de parler ferme. Très probablement aidées de

l'influence des Etats-Unis, elles imposeront la paix à la Russie, *avant que l'Allemagne ne soit réduite ni même sensiblement affaiblie.*

Naturellement, les chances de la guerre peuvent apporter des modifications à ce programme. . .

Mais quoi qu'il arrive, on peut être certain que les hommes d'Etat britanniques ne désirent ni le triomphe de la Russie, ni l'écrasement complet de l'Allemagne, ni même une France trop forte. Si la France refuse de suivre l'Angleterre dans son évolution et de tourner son influence contre la Russie qui l'aura virtuellement sauvée, elle verra revivre à brève échéance les jours de Fachoda.—(*Cf. le* Devoir *du* 30 *octobre.*)

Il n'y a pas à douter, de fait, que *si* l'Angleterre agissait ainsi, et *si* la France refusait de la suivre, l'Entente Cordiale *pourrait* ne pas survivre à l'affaire. Est-il bien sûr, pourtant, que tout cela se produira—et surtout se produira si vite ? Pour M. Bourassa, la question ne se pose même pas : il *sait*, lui, qu'il en sera de même. Ce ne sont pas des conjectures qu'il hasarde, ce sont des axiomes qu'il formule.—Or, " qu'arrivera-t-il, au Canada, le jour où l'Angleterre, changeant son fusil d'épaule, refera l'*entente cordiale* avec l'Allemagne, les débris de l'Autriche et l'Italie, contre la Russie et contre la France ?"

Naturellement, la presse jingoe et impérialiste changera de lyre. . .

Mais nos pauvres pious-pious, enrôlés par les rhéteurs, les politiciens et les puffistes, pour aller défendre nos deux " *mères-patries* " ? Et la masse des Canadiens-français, odieusement trompés par ceux qui ont pour mission spéciale de les éclairer ?

. . .Comment feront-ils le partage du *double devoir* qu'on veut leur imposer aujourd'hui : obéiront-ils au "devoir de loyauté " en servant l'Angleterre contre la France ?

ou au " devoir de sentiment," en levant l'étendard de la révolte contre l'Angleterre, pour aider à la France ? Contre laquelle de leurs " deux mères-patries " lèveront-ils une main matricide ?

Les hommes à courtes vues et les démagogues sans conscience et sans responsabilité qui ont entrepris cette campagne. . .

—et c'est-à-dire qui ont bien osé soutenir, eux aussi, que le Canada avait " un intérêt vital au maintien de la France", et par suite le devoir de lui porter secours—

. . .sont les véritables fauteurs des discordes nationales. Si la guerre civile éclate dans notre pays avant dix ans, leur mémoire en portera le poids.—(*Cf. le* Devoir *du* 31 *octobre.*)

Conclusion : Pour éviter que " la guerre civile " n'éclate chez nous " avant dix ans ", cessons encore une fois, cessons sans plus tarder de faire appel aujourd'hui aux Canadiens français au nom de leurs sympathies françaises, cessons de mêler le nom de la France à cette affaire !

***Résumons-nous. Cependant que d'une part M. Bourassa prétendait, partisan déclaré de l'intervention, aboutir sur ce point, "*bien que pour des motifs différents*", " aux mêmes conclusions " que l'*Action Sociale*,—et c'est-à-dire que toute la presse impérialiste,—d'autre part il proclamait que pas plus pour l'Angleterre que pour la Russie—et pas plus pour la France que pour l'Angleterre—nous n'avions à nous mêler de cette guerre. Autrement dit, l'intervention, à l'entendre, lui paraissait bien l'indis-

cutale " devoir de l'heure ",—*seulement* il ne pouvait s'empêcher de reconnaître, par contre, que cette entreprise au fond n'avait pas le sens commun, et que nous avions toutes les raisons du monde de nous en abstenir. J'ai tâché d'indiquer, dans les lignes qui précèdent, combien radicalement, dès ses premiers articles sur le sujet, M. Bourassa avait trouvé moyen de ruiner la première de ces deux propositions au profit de la seconde. Mais ce dont rien ne saurait donner l'idée, sauf la lecture entière de ses écrits de ce temps-là, c'est le zèle exaspéré, l'acharnement inlassable, à la fois méthodique et presque sauvage, qu'il apportait à cette tâche, comme si, de mieux remontrer à nos gouvernants tout le ridicule et tout l'odieux de leur politique, cela le vengeait en quelque sorte d'en avoir lui-même reconnu et d'en reconnaître encore ouvertement le principe.—Devrai-je donc me remettre à citer ? Ma foi non, car je n'en finirais plus : tout le *Devoir* de l'époque y passerait. Il n'importe, d'ailleurs, quant à l'essentiel.

J'ai dit que toute l'attitude de M. Bourassa, durant la période que nous venons d'examiner (*septembre 1914 — janvier 1915*), n'avait été qu'une longue et criante contradiction, un défi à la logique si direct et si extravagant, qu'on dirait une gageure...

L'ai-je prouvé ?

J'ai dit de plus qu'en dépit de ses solennelles professions de foi dans l'intervention il n'était pas, dès lors, moins évidemment hostile à cette politique, en son for intérieur, qu'il ne l'est aujourd'hui au grand jour. L'ai-je prouvé ?

*** Cependant, ne nous hâtons point de conclure avant d'avoir entendu, sur ces deux points, M. Bourassa lui-même. Si peu de penchant, en effet, qu'il montre généralement à rappeler ses opinions de ce temps-là, le directeur du *Devoir* a senti un jour la nécessité d'expliquer, une fois pour toutes et le plus clairement qu'il était en son pouvoir, sa double attitude sur la question de la guerre. On se trouvait aux premiers jours de janvier 1916, et c'est-à-dire qu'il y avait pour lors (faut-il le rappeler?) seize mois bien comptés que le *Devoir* poursuivait contre la participation, sans en avoir une seule fois réprouvé le principe, la lutte sans merci dont je viens de conter les débuts. Position, en somme, peu nette, et que M. Bourassa finissait par trouver malcommode à la longue. Sans doute, par l'opiniâtreté et la violence chaque jour croissante de sa campagne, avait-il réussi depuis longtemps à faire oublier, de l'immense majorité du public,...ce qu'il tenait tant à ce qu'on oubliât. Quelques lecteurs, pourtant, de plus de mémoire ou de plus d'attention, pouvaient se souvenir, se souvenaient cer-

tainement encore de ses déclarations de septembre 1914 en faveur de la participation,—déclarations d'ailleurs réitérées en novembre et décembre 1915, une fois au moins en 1916 et, depuis, jamais désavouées. Pour ceux-ci, à tout le moins, un éclaircissement s'imposait, et M. Bourassa résolut de le leur fournir sans plus attendre : c'est son discours du 12 janvier 1916, au sixième banquet anniversaire du *Devoir*.

" A vous, amis véritables et lecteurs intelligents du *Devoir*, je dois un aveu complet et sincère." Voyons un peu cet aveu—cet aveu *complet*, cet aveu *sincère*.

M. Bourassa commence par invoquer, en faveur de ses articles de 1914, les circonstances atténuantes.—Au moment où la guerre éclata, nous raconte-t-il, il était en France, où il ne put assister sans émotion à l'admirable spectacle d'union qu'offrait pour lors ce pays, "jusque-là déchiré par les haines des factions et les passions d'idées". D'autre part, il lui était donné, dans le même temps, de constater l'effet produit là-bas par l'offre d'intervention du Canada,—effet, assure-t-il, non point il est vrai extraordinaire, " comme les naïfs Canadiens se le sont imaginé", mais " favorable", indiscutablement.

C'est sous l'empire de ce double sentiment (*ajoute-t-il*) que je revins au pays. J'employai le temps de la traversée et la première semaine qui suivit mon retour à étudier tous les aspects de la situation et les conséquences de la déci-

sion du gouvernement canadien, avant de déterminer l'attitude du *Devoir* et la ligne de conduite qu'il devait suivre. Une approbation formelle ou même tacite ne cadrait guère, en stricte logique, avec l'attitude passée du journal et ma constante opposition à toute participation du Canada aux guerres de l'Angleterre en dehors du territoire canadien. D'autre part, me disais-je, la participation est décidée avec le concours unanime du parlement. (1) Il ne s'agit plus, comme en 1899, d'empêcher le gouvernement de créer, par un acte arbitraire et sans le concours des Chambres, un précédent dangereux. Et puis, les circonstances sont différentes. La France et l'Angleterre, auxquelles tant de liens nous rattachent, sont entraînées contre leur gré—tout l'indiquait alors—dans une lutte gigantesque. Ne serait-il pas possible, en réservant toutes les solutions politiques et constitutionnelles, d'acquiescer à une intervention *nationale*, inspirée par le seul souci des intérêts canadiens, et d'empêcher par là que cette grave démarche ne fortifie davantage l'entreprise de l'impérialisme?

Après mûre réflexion, j'inclinai vers l'affirmative. Je publiai un article dans ce sens, le 8 septembre 1914. Cet article valut au *Devoir* et à son directeur une bordée d'injures et de dénonciations virulentes non seulement de la presse impérialiste et jingoe, mais de la plupart des organes des deux partis.

Pour une fois que j'avais voulu essayer de la conciliation —ce n'était pas la première, quoi qu'on dise—je n'eus pas lieu de me féliciter du résultat. En toute justice pour le plus intime et le plus ancien de mes collaborateurs, je dois dire que M. Omer Héroux m'avait mis sur mes gardes. " On ne vous tiendra nul compte, me disait-il, de cette tentative de conciliation. Et l'on tournera plus tard contre nos idées et au profit de l'impérialisme cet acquiescement partiel à l'acte accompli." Je fus bientôt forcé de reconnaître qu'il avait entièrement raison.

M. Bourassa nous avait promis " un aveu complet et sincère". Comme vous voyez, il a tenu parole. Très humblement il confesse que quelqu'un a pu, pour une fois, avoir un jour raison contre lui.

(1) Et donc de M. Paul-Emile Lamarche lui-même (Honni soit qui mal y pense).

N'allez pas conclure de là pourtant que M. Bourassa admette avoir eu tort contre ce quelqu'un !

Mon excellent ami, j'en suis certain (*ajoute-t-il en effet immédiatement*), et vous, Messieurs, j'espère, ne m'accuserez pas d'un puéril attachement à mon propre sentiment si je persiste à dire qu'il eût été possible d'opérer l'accord de toutes les opinions sincères et raisonnables autour de l'acte très grave posé par le parlement. J'ose même ajouter que le seul terrain sur lequel cet accord aurait pu se produire est celui dont j'avais dessiné les *grandes lignes* dans cet article si malmené. (1) Le Canada aurait pu intervenir comme *nation*, liée à l'Angleterre par des attaches politiques, à la France par des motifs de sentiment et d'intérêt, sans compromettre en rien son état politique et sans ébranler à fond son équilibre économique. Mais pour cela, il eût fallu réserver expressément les solutions contitutionnelles et ne reconnaître aucune sorte d'obligation morale ou légale de participer à la guerre, comme possession de la Grande-Bretagne ou comme partie intégrante de l'Empire britannique. Il eût fallu aussi proportionner notre effort à notre puissance d'action et d'endurance, et tenir compte des conditions particulières du Canada, des intérêts vitaux qu'il

(1) Ou les mots n'ont plus de sens, ou ceci veut dire que M. Bourassa contrairement à ce que nous avions compris l'instant d'auparavant, ne saurait vraiment regretter, malgré tout, ses concessions de 1914 aux partisans de la guerre. Lui-même d'ailleurs nous le dira, deux pages plus loin, en termes formels :

. . . *C'est ce que nous avons fait* (il s'agit de sa campagne acharnée contre l'intervention) *et je ne m'en repens pas ;—pas plus que je ne regrette mes inutiles tentatives de conciliation : elles ont au moins servi à déchirer le voile d'hypocrisie dont se couvrent les agents de l'impérialisme et les ennemis de toute civilisation française au Canada.*—(*Cf.* le Devoir et la guerre, *p.* 22.)

Là-dessus, vous vous prenez la tête entre les mains et vous cherchez à comprendre . . .

—Voyons un peu, vous dites-vous. Voici que M. Bourassa, " persistant " à trouver justifiable son attitude de 1914, déclare bien hautement ne la point regretter, loin de là !

" Mais alors, si elle était justifiable, en quel honneur doit-il remercier M. Héroux de l'avoir dans le temps, " mis sur ses gardes " contre cette même attitude ? En quoi doit-il considérer aujourd'hui comme un devoir de " justice " envers ce dernier de rappeler le fait ? Enfin et surtout, pourquoi diable, s'il ne regrette point son "inutile tentative de conciliation", nous parle-t-il à ce sujet "d'aveu", et depuis quand est-ce comme cela qu'on " avoue " des choses qu'on ne regrette point?

Depuis quand, ô lecteur ingénu, allez le demander au *Devoir!*

doit sauvegarder comme pays d'Amérique avant de lier son sort à celui des nations de l'Europe. Une intervention de cette nature n'aurait nullement compromis l'avenir ; elle serait restée dans les bornes prévues par les Pères de la Confédération, qui voyaient, dans la Constitution de 1867 et les accords conclus avec la Grande-Bretagne, une libre association laissant au Canada toute faculté de contracter des alliances étrangères.

Mais c'est précisément ce que les impérialistes et les jingoes ne voulaient pas. Ils avaient décidé de profiter de la guerre pour couronner leur œuvre et atteindre le but suprême poursuivi depuis trente ans : la participation de tous les pays d'empire à toutes les guerres décidées par l'unique arbitraire des autorités du Royaume-Uni.

... (Ainsi) viciée dans son principe et sa pensée directrice, la participation du Canada à la guerre ne tarda pas (d'autre part) à prendre *en fait* des proportions désastreuses pour la sécurité nationale et l'équilibre économique du pays.

Après cela,—surtout si vous tenez compte de l'hypocrisie de nos jingoes, s'apitoyant sur le sort des " petites nationalités " d'Europe dans le le même temps que leur persécution s'appesantissait le plus sur les minorités canadiennes-françaises de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta,—après cela la conclusion s'impose :

Puisqu'on refusait obstinément de placer la question sur le seul terrain où l'unité nationale aurait pu s'opérer, il ne nous restait qu'un devoir : ***nous retrancher dans les solides positions du nationalisme intégral***, et tenir tête à l'assaut des impérialistes et des assimilateurs...

C'est ce que nous avons fait et je ne m'en repens pas... (1)

(1) " C'est ce que nous avons fait.... "
C'est ce qu'il n'avait pas fait, quoi qu'il dise, on n'y saurait trop insister. Jamais avant ce soir-là (12 javier 1916), M. Bourassa n'était encore revenu *ouvertement*, une seule fois, sur l'acquiescement partiel que, dès le début de la guerre, il avait, contre l'avis de M. Héroux, jugé bon d'accorder " au fait accompli " de l'intervention ; jamais il n'avait cru devoir nous annoncer, une seule fois, son " retour au nationalisme intégral ". Loin de là, et nous voyons qu'à diverses reprises dans l'intervalle il l'avait au contraire, ce fameux " acquiescement ", hautement et nettement réaffirmé.

Ainsi se résoudrait, selon M. Bourassa, la contradiction que nous avions cru voir entre, d'une part, ses professions de foi répétées dans l'intervention, et, d'autre part, sa lutte acharnée contre cette même intervention.

En d'autres termes, et pour résumer le tout, ces professions de foi, M. Bourassa ne les nie point. Il ne nie point avoir, quelque temps du moins, approuvé lui aussi l'intervention du Canada dans la guerre.—A une condition cependant, ajoute-t-il : c'était qu'il s'agît d'une intervention *motivée du seul point de vue national et mesurée aux ressources du pays*. C'est pourquoi j'ai été également logique, et en donnant mon adhésion à l'entreprise militaire de nos gouvernants aussi longtemps qu'elle répondit à cette définition,—et en la lui retirant dès qu'elle eut pris le caractère nettement désastreux que vous savez, au double point de vue politique et économique.

A première vue, avouons-le, rien de plus plausible que cette explication, rien de plus raisonnable.—Le seul malheur, c'est qu'elle ne tient pas debout un instant devant les faits. Je le prouve.

I.—Cette explication, en premier lieu, suppose en effet, dans la politique tout d'abord approuvée par M. Bourassa, un changement d'orientation qui *dès octobre* 1914 aurait motivé la guerre sans merci que, pour lors, lui faisait déjà le chef nationaliste.

Or, ce changement d'orientation, par lequel se justifierait, selon lui, son attitude de cette époque, ce changement, à la vérité, s'est bien produit, mais pas avant la seconde session de guerre, *pas avant janvier* 1915.

Jusque-là,—les Chambres étant en vacances, —notre intervention devait, nécessairement, garder en principe le même caractère qu'elle avait pris dès la première session de guerre en août 1914 et qui n'avait pas empêché M. Bourassa, le 8 septembre suivant, d'écrire l'article que l'on sait.

Ou cette politique était bonne le 8 septembre, ou elle était mauvaise.—Si elle était mauvaise, pourquoi M. Bourassa l'approuvait-il ? —Si elle était bonne, elle ne l'était pas moins en octobre, novembre et décembre suivants.

Nous objecterait-on que, bonne peut-être en principe, ou du moins pas plus mauvaise qu'elle n'était au début, elle annonçait alors, *en fait*, des conséquences que M. Bourassa n'avait point pu soupçonner d'abord ? Il nous suffirait de répondre que, loin de ne les avoir point soupçonnées, M. Bourassa les avait si bien prévues, ces conséquences, que dès cette même date du 8 septembre il les jugeait, en propres lettres, " désastreuses " pour l'avenir du pays.—" . . . Et l'avenir se chargera de démontrer, trop durement peut-être, que son intervention militaire, peu efficace pour les nations en guerre, aura des conséquences désastreuses pour lui."

Malgré quoi il n'en donnait pas moins, comme on l'a vu, son " acquiescement sincère à l'acte très grave posé par le parlement " . . .

Encore une fois, ou cette politique était bonne le 8 septembre, ou elle était mauvaise.—Si elle était mauvaise, pourquoi M. Bourassa, surtout la sachant telle, l'approuvait-il ?—Si elle était bonne, elle l'était tout de même les mois suivants.

II.—Cette explication suppose ensuite que, dans le même temps, ce n'était point l'intervention en elle-même que combattait M. Bourassa, mais bien seulement le caractère impérialiste qu'on lui voulait donner, ainsi que les proportions exagérées qu'elle menaçait de prendre.

Or—la preuve en a été faite ci-dessus, je crois, assez clairement—or, nous voyons que dans ses articles, disons d'octobre 1914, ce n'est pas seulement le principe d'une intervention de cette espèce qu'il s'attachait à démolir, mais tout aussi bien celui d'une intervention " nationale " et " raisonnable ", telle qu'il l'avait lui-même demandée.

Qu'on se rappelle seulement ce qu'il écrivait pour lors touchant la Russie—qui ne méritait pas notre aide,—l'Angleterre—qui n'en avait pas besoin,—la France enfin—en faveur de qui l'on ne pouvait faire appel aux Canadiens français sans courir au-devant de la guerre civile (eh oui !) —etc., etc.; et après cela que l'on nous dise, si

on le peut, en quoi tous ces arguments étaient moins meurtriers pour un de ces principes que pour l'autre.

III.—Cette explication enfin suppose que dans l'attitude de M. Bourassa sur la guerre il faut distinguer deux phases : l'une où il était *pour* l'intervention ; l'autre où il était *contre*.

Or, la vérité vraie, c'est qu'il n'a jamais été pour—je veux dire sérieusement, sincèrement pour ; il y a eu seulement une phase où il était à la fois pour et contre : pour, en apparence,—contre, à fond et furieusement.

Pas un de ses écrits du temps où cela n'éclate, qui n'en porte le criant témoignage.

Pas même ceux du début de la guerre, pas même ce fameux article du 8 septembre où M. Bourassa,—"après mûre réflexion ", après avoir durant deux semaines " étudié tous les aspects de la situation et les conséquences de la décision du gouvernement canadien",—croyait devoir enfin " acquiescer " à la nouvelle politique ? Le lecteur connaît cette pièce, déjà citée à plusieurs reprises au cours des lignes qui précèdent, cette pièce étonnante dont la seconde partie, en faveur de l'intervention, est d'avance réduite à néant par la première, accablant plaidoyer *contre* la participation !

" Le Canada. . . n'a aucune obligation morale ou constitutionnelle ni aucun intérêt immédiat

dans le conflit actuel."—"Le territoire canadien n'est nullement exposé..."—"La Grande-Bretagne elle-même court dans cette guerre un minimum de danger..." Supériorité écrasante de sa flotte. Sur terre elle paraît se désintéresser à peu près entièrement de la lutte. " Tandis que les naïfs Canadiens ne rêvent que batailles et carnages..., les représentants du commerce anglais ... s'apprêtent à recueillir partout les dépouilles de l'industrie allemande paralysée."—Le Canada " n'avait aucune raison directe d'intervenir dans le conflit. Il en avait de très graves de s'abstenir..."—Conséquences désastreuses qu'aura pour lui cette intervention.—Enfin, sachons, nous aussi, à l'imitation des Anglais, pratiquer l'"égoïsme national " : c'est ainsi que nous nous conduirons tout à la fois en hommes intelligents et en bons patriotes.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

TABLE DES MATIÈRES

Lettre ouverte 1
Religion et religions 11
Impressions de traversée 13
Et vive l'instruction publique ! 25
La statue de Mercier 28
Réminiscence classique 37
Adieux à nos vieux bureaux 40
Mon encrier 45
Une histoire du Ton-Kin 47
Je les poursuis ! 52
Chez M. L.-O. David 55
La comète 60
Franc-maçon 64
Notre députation 67
Le " Gouverneur " 88
Le médecin malgré moi 95
Paix à Dollard 101
M. Louis-Joseph Tarte et la prise de Scutari 105
Québecquois 109
Élargissez-vous le front ! 114
Lettre ouverte à mon ami X... 120
Race de voleurs 124
La faillite (?) du Nationalisme 131